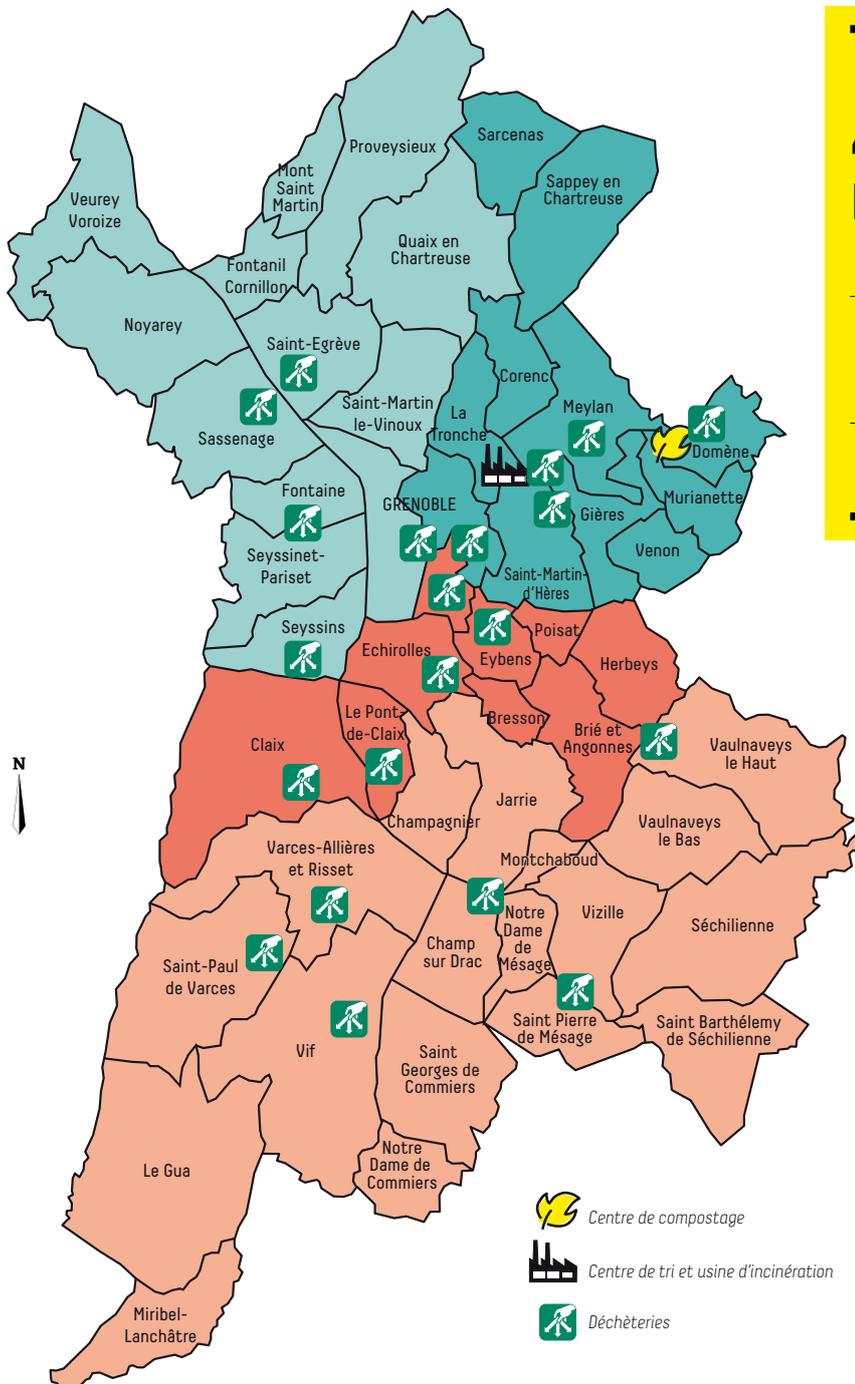


2023
SYNTHÈSE
DU RAPPORT SUR
LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



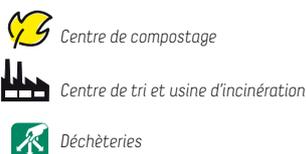
455 590
HABITANTS

431 KG

DE DÉCHETS
PRODUITS
PAR HABITANT
EN 2023

TAUX DE VALORISATION
MATIÈRE 43,2 % / ÉNERGÉTIQUE 48,7 %

49 COMMUNES



Focus sur les faits marquants

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA DÉCHÈTERIE DE GRENOBLE JACQUARD

Les travaux de la nouvelle déchèterie Jacquard, située au cœur du quartier de la Capuche, ont démarré à l'automne 2023.

Les bâtiments existants ont été déconstruits avec une phase de dépollution de sol. Après le terrassement, la phase de construction peut démarrer.

Les travaux sont réalisés en étroite partenariat avec la Ville de Grenoble, co-maître d'ouvrage.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MÉTHANISATION

Le 22 décembre 2023, les instances métropolitaines ont retenu le groupement porté par Vinci pour concevoir, construire et exploiter en phase de démarrage la modernisation du centre de compostage de Murianette, avec ajout d'une unité de méthanisation.

À la clef : une double valorisation des déchets alimentaires et déchets verts des déchèteries :

- valorisation agronomique, par la production de compost,
- valorisation énergétique, par la production de biométhane.

RÉSULTATS DE LA SENSIBILISATION « QUALITÉ DU TRI »

Le taux d'erreurs de tri reste élevé en 2023 (37%) sur la Métropole.

Des actions de sensibilisation et parfois de refus de collecte ont permis sur les communes concernées de réduire les erreurs de tri de 5,7 points par rapport à 2022.

Suite à ces premiers résultats très encourageants, les actions qualité du tri et le déploiement du refus de collecte des bacs mal triés se poursuivront en 2024.

FIN DU DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Durant l'année 2023, dix nouvelles communes du Grand Sud ont pu être équipées d'une solution de tri des déchets alimentaires.

Ainsi 5 270 composteurs supplémentaires ont été remis aux usagers ce qui porte à plus de 20 000 composteurs distribués depuis la gratuité du matériel.

Concernant la collecte en porte-à-porte, 14 000 habitants supplémentaires peuvent utiliser le bac marron en 2023 soit un total de 294 000 habitants sur la Métropole.

Prévention et économie circulaire

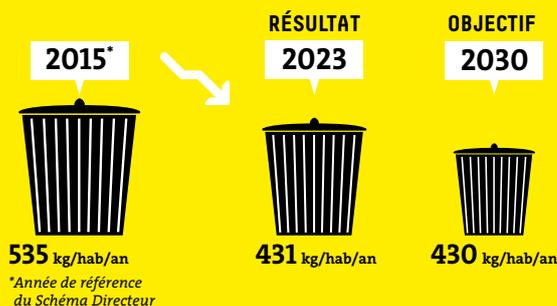
L'OBJECTIF GLOBAL DE RÉDUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

OBJECTIF : - 20 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾ PRODUITS PAR HABITANT D'ICI 2030

⁽¹⁾ déchets ménagers et assimilés = ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèteries.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾



DE NOUVELLES FILIÈRES R.E.P* SPORT ET LOISIRS ET JEUX/JOUETS/JARDINAGE/BRICOLAGE EN DÉCHÈTERIE

Sous l'impulsion de la loi AGEC, un nouveau tri s'opère depuis novembre 2023 dans 10 des 21 déchèteries de la Métropole. Les articles de sports/loisirs et jeux/jouets/jardinage/bricolage sont désormais triés séparément des encombrants pour être traités à la charge des fabricants dans le cadre d'une nouvelle R.E.P*. Ces caisses sont apportées par la SCIC Fabricanova au Pôle R. Les objets en bon état sont redistribués aux différentes recycleries du territoire, les autres seront recyclés.

DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS SUR LE PÔLE R

Le lieu-totem de l'économie circulaire a démarré ses activités mi 2023 et a ouvert officiellement en décembre après deux ans de travaux.

Sur site, la SCIC Fabricanova gère pour la Métropole :

- la Donnerie Dépose Minute,
- le tri pour réemploi et recyclage.

La SCIC comptait fin 2023 12 associés dont 3 nouveaux avec l'arrivée de SOLEEO, La Recyclerie Sportive et les Ateliers Marianne.

Envie Rhône Alpes a ouvert un atelier de réparation de l'électroménager.

LA DONNERIE DÉPOSE MINUTE

La Donnerie Dépose Minute située au Pôle R permet aux métropolitains de déposer les objets, en bon état ou facilement réparables, dont ils n'ont plus l'usage. Avec des horaires larges et un stationnement facile, le don devient simple et pratique.

Sur place, une fenêtre permet d'observer en situation réelle la chaîne de préparation au réemploi des objets. Une fois triés puis reconditionnés, ces objets seront proposés à la vente dans les boutiques solidaires des acteurs du collectif FABRICANOVA. Mobilier, jouets, vélos, livres, vaisselle, matériel de puériculture, électroménager... Autant d'objets qui vont pouvoir trouver une seconde vie dans des points de vente solidaires du territoire.

ANALYSE FINE DU CONTENU DES POUBELLES

Le contenu de nos poubelles a été analysé selon une méthodologie de l'ADEME appelée MODECOM.

Concrètement, 90 échantillons ont été prélevés, triés, déchet par déchet, en plus de 80 catégories puis pesés : au total 10 tonnes passées à la loupe.

Cette étude a confirmé que les objectifs 2030 sont atteignables si on trie mieux :

la poubelle grise en 2023 ne contient en moyenne que 50 kg de déchets résiduels, tout le reste est valorisable (54 kg de déchets alimentaires et 42 kg d'emballages). Autre résultat inattendu en période d'inflation : 22 kg/an/hab de gaspillage alimentaire au total (bac gris et marron) dont 9 kg de denrées encore emballées.

*R.E.P = Responsabilité Élargie des Producteurs, principe pollueur/payeur.

La collecte des déchets

81 BENNES À ORDURES
MÉNAGÈRES

21 DÉCHÈTERIES

1 268
COLONNES À VERRE

REDEVANCE SPÉCIALE
1162 ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
1 921 000 € DE RECETTE

COLLECTE DES DÉCHETS EN JOURNÉE

Depuis avril 2023, la collecte du secteur SUD opérée par la Métropole démarre à 9h plutôt que 5h.

4 raisons principales :

- l'amélioration de la qualité de vie des agents,
- en plein jour, le contrôle du tri est meilleur,
- en zone urbaine, cela évite les heures de pointe et les nuisances sonores du petit matin,
- la visibilité du travail des agents participe à la sensibilisation de l'utilisateur sur la problématique des déchets.

Le passage en journée a été un succès aussi bien du côté des agents que des communes.

TONNAGES COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

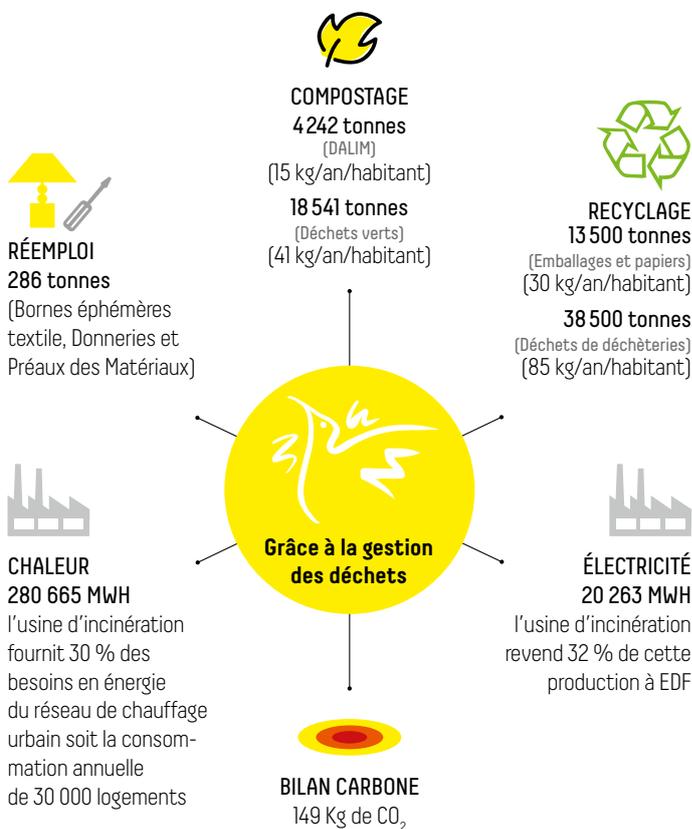
Type de déchets	en tonnes	en kg/an/hab	Évolution 2022 / 2023
Collecte sélective	26 670	59	-5.5%
Déchets alimentaires	4205	8*	-0.2%
Ordures ménagères résiduelles	73 125	161	-3.8%
Déchèteries	76 495	168	-8.6%
Verre	10 996	24	1.4%
Divers (OM brutes, DIB,...)	5 025	11	-15.7%
TOTAL	196 516	431	-6,3%

*15 kg/an/hab ramené au nombre d'habitants desservis

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

	Valeurs en Tonnes	2023	2023
Valorisation matière	Gravats	18 322	38 686
	Bois	5 428	
	Métaux	2 018	
	DEEE	1 947	
	Mobilier	6 668	
	Cartons	1 468	
	Papiers	391	
	Encombrants	1 036	
	Plâtre	898	
	Textile	375	
	Huile de Friture	28	
	Polystyrène	60	
	Capsule café métallique	27	
	Cartouches encre	4	
Laine de verre	16		
Valorisation énergétique	Encombrants	2 919	3 533
	Incinérables	0	
	Pneus	542	
	Huile de Vidange	69	
	DASRI	3	
CSDU II	Encombrants	15 161	15 220
CSDU II avec Alvéole spécifique	Amiante	59	
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DMS	433	515
	Batteries	60	
	Piles	22	
Compostage	Déchets Verts	18 541	18 541
Total		76 495	76 495

OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?



79 % des déchets issus des déchèteries sont valorisés.

Le traitement des déchets

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION

92 % des déchets collectés et traités par Grenoble Alpes Métropole sont valorisés.

FIN DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI

Les travaux du nouveau centre de tri ont démarré en juin 2021 pour se terminer en fin d'année 2023.

Le montage de la chaîne de tri a pu démarrer au printemps 2023 pour se terminer en fin d'année.

L'arrivée des premiers déchets pourra se faire en début d'année 2024 avec une phase de test et de réglages des machines.



Les indicateurs financiers

69 453 403 €
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

152 € PAR HABITANT DONT



72 €
pour la collecte

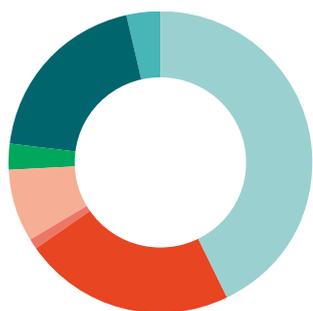


46 €
pour le traitement



34 €
pour les déchèteries (réception et traitement)

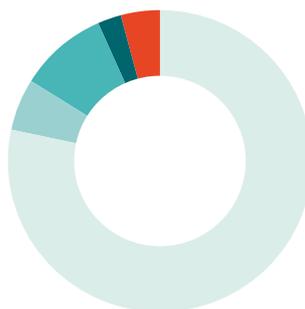
RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT DÉCHETS 2023



42,8% Collecte en porte-à-porte
22,5% Déchèteries
1,2% Collecte du verre
7,9% Extraction matériaux recyclables
2,8% Compostage
19,4% Incinération
3,4% Prévention

FINANCEMENT DU SERVICE

Le coût du service public d'enlèvement et de traitement des déchets s'élève à 69 M€, il est principalement couvert par la TEOM.



78,7% TEOM
5,5% Soutiens éco organismes
9,3% Revente matériaux et énergie
2,5% Redevance spéciale
4% Subvention partenariat et services divers

Communication et animations

UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE : L'ESCAPE GAME

La Métropole s'est dotée d'un nouvel outil de sensibilisation à la réduction des déchets : l'escape Game « Mission 5R-0D ».

En suivant un scénario digne d'un film d'espionnage, les joueurs ont 45 minutes pour révéler au monde entier comment faire disparaître les déchets.

Les énigmes abordent les thèmes du tri sélectif, du recyclage, les techniques du zéro-déchet et l'économie circulaire.

Arrivés en octobre 2023, ces nouveaux outils ont permis aux messagers du tri de sensibiliser plus de 200 personnes en seulement 3 mois.





GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

2023
**RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**



Sommaire

2. L'ÉDITO

3. LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS 2020 - 2030

- 3. Le contexte
- 4. Le Schéma Directeur Déchets

12. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 12. Le territoire et les missions
- 15. Les moyens humains
- 16. Les équipements et les moyens matériels
- 19. Une compétence certifiée ISO 9001
- 20. Les faits marquants en 2023
- 23. La synthèse des flux

26. LA PRÉVENTION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 26. L'économie circulaire
- 28. L'accompagnement au changement de pratiques
- 30. La prévention des déchets

41. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : BILAN ET PERSPECTIVES

46. LA COLLECTE

- 46. L'organisation de la collecte
- 58. L'optimisation de la collecte

63. LES DÉCHÈTERIES

68. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 70. Le centre de tri
- 74. Le centre de compostage
- 76. L'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE)
- 78. La coopération inter-territoriale
- 82. Le plan climat air énergie métropolitain

84. LA RELATION AUX USAGERS

- 84. La démarche de concertation citoyenne
- 85. L'accueil et l'information aux usagers
- 86. La communication

88. LES INDICATEURS FINANCIERS

- 88. Le budget déchets
- 88. Les ressources du service public : TEOM et recettes d'exploitation
- 89. La synthèse financière 2021 / 2022 / 2023 - fonctionnement
- 91. Les indicateurs 2023
- 94. La synthèse financière 2023 – investissements

L'édito



Évaluer une politique publique est parfois compliqué.

Dans notre domaine des déchets, tout est pesé lors des transports en camion. Nous avons défini des objectifs et chaque année nous les comparons à la réalité. 2023 est plutôt une bonne année où nous avons pu mesurer encore une baisse de 6,3% du volume global des déchets ramassés ou apportés en déchèterie par rapport à 2022.

Plus précis encore que la pesée des camions cette année nous avons réalisé une analyse fine « à la main » sur 80 catégories de déchets issus de 90 échantillons, ce qui permet d'analyser et de comprendre quels sont les déchets en baisse, stables et ceux qui continuent de croître.

Il nous reste à progresser sur la qualité du tri (verre, emballage, déchets alimentaires, déchets verts...), il y a encore trop de citoyen.ne.s qui ne s'y mettent toujours pas. Nos efforts vont donc porter sur cela : incitation, pédagogie et aussi sanction après toutes les alertes nécessaires.

2023 a été une année de concrétisation de plusieurs grands projets que nous préparions de longue date.

Le nouveau centre de tri ultra moderne est sorti de terre et achevé en début d'année 2024. Son objectif est double : augmenter le volume de ce qui peut être trié et surtout améliorer la qualité des matières qui en sortent pour un recyclage des plastiques, papiers et métaux de meilleure qualité.

La décision de rénover le vieillissant centre de compostage de Murianette en y ajoutant un méthaniseur industriel de haute performance a été actée. Un vote du projet à l'unanimité du conseil métropolitain a marqué notre engagement

environnemental couplé à une excellente transition énergétique vers du gaz vert.

Trois chantiers de construction de déchèteries nouvelle génération à Varcès, à Grenoble et à Fontaine ont été lancés. Ce sont des projets qui nécessitent un peu (beaucoup !) de temps de préparation, d'études, de dossiers administratifs et de coordination avec d'autres politiques publiques (économie, aménagements, voirie, partage d'informations avec les communes...).

2023 Année du lancement du Pôle R

L'évènement de l'année a été l'inauguration de la nouvelle plateforme de massification des objets et des matières. Si plusieurs activités sur le site de l'avenue des jeux olympiques avaient déjà débuté, la mise en route de la grande halle animée entre autres par la SCIC Fabricanova, fédération de 11 acteurs professionnels de l'économie circulaire avec la Métropole, a été fêtée début décembre.

Ce nouvel outil, véritable usine du réemploi, de la réparation et du recyclage, fait figure d'exemple en France. Le territoire dispose maintenant d'un lieu permettant de détourner des bennes de déchets tout ce qui peut avoir une seconde vie, soit en l'état de l'objet réparé, soit en pièces détachées, soit en matière première pour ensuite créer localement des filières de vente ou de recyclage.

Cette coopération entre acteurs locaux, souvent des associations d'insertion, précurseurs dans le réemploi, la réparation ou le recyclage, permet un véritable changement d'échelle de leur activité. Les années prochaines devraient confirmer la baisse massive de certains tonnages d'objets et de matière.

2023 est aussi une année de grand chamboulement national des règles de financement et de gestion des déchets. Il y a du bon, du très bon... et aussi du discutable.

Les R.E.P. (Responsabilité Élargie des Producteurs : obligation pour les fabricants de tout objet et de

tout matériau de financer ou de récupérer directement les produits usagés) sont mises en place sur de nouvelles filières. Nous connaissons le principe notamment pour les emballages et l'éco-organisme CITEO.

Le positif est que notre Métropole n'aura plus à payer pour gérer certains objets en fin de vie, les éco-organismes en feront leur affaire tout en permettant le déploiement du réemploi local.

La limite du dispositif est la complexité de l'organisation des collectes spécifiques et des règles imposées par les éco-organismes, sans parler de la quantité d'objets qui va encore transiter par nos déchèteries ou nos poubelles.

L'enjeu métropolitain est important, mais l'enjeu environnemental global également. Tout semble pensé à une échelle nationale, européenne, voire plus éloignée alors que nous essayons, ici, de limiter l'impact des transports en maintenant les objets et les matières sur notre territoire ou notre région.

2023 est enfin une année où nous commençons une réforme de la collecte des poubelles.

Nous poursuivons le décalage en journée classique de certaines tournées de ramassage par les équipages de collecte.

En complément d'une sensibilisation ciblée, nous généralisons le refus de collecte qui semble très efficace, les récalcitrants finissent par accepter de gérer leur poubelle correctement. On a observé une hausse de 5,7 points de « BON TRI » entre 2022 et 2023 sur les secteurs concernés.

Et le travail se poursuit pour réorganiser avec davantage d'efficacité l'organisation de la collecte sous toutes ses formes.

L'occasion pour moi de remercier encore et encore tous les agents sur le terrain.

Lionel COIFFARD.



Le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030

LE CONTEXTE

UN PEU D'HISTOIRE !

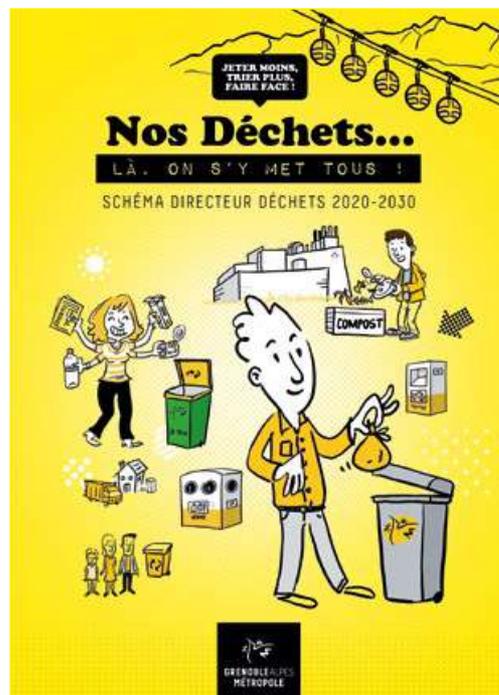
Les principes de gestion des déchets en œuvre sur le territoire de la Métropole grenobloise ont été définis à la fin des années 80 et ont amené à la constitution du modèle actuel et plus particulièrement des installations industrielles qui en résultent : centre de tri, centre de compostage, usine d'incinération, déchèteries.

Après la reprise de la compétence collecte en 2005, un premier plan d'action sur 2009 - 2012 a amorcé l'évolution et l'harmonisation de ce système déchets : changement de consignes de tri sur les ZI/ZA, rationalisation des collectes sur le secteur test de Saint-Martin-d'Hères, modernisation du centre de tri dans le cadre de la DSP 2014 - 2019, début de mise en place d'un programme de prévention des déchets.

Cette dynamique s'est amplifiée depuis 2015 avec la sélection du territoire sur l'appel à projets «zéro gaspillage, zéro déchet» et la décision d'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques.

Un budget annexe a été mis en place en 2013 permettant une traçabilité précise des coûts du service et de ses sources de financement. Son financement est assuré par le produit de la TEOM, des ventes issues de la valorisation matière ou énergétique et des redevances spéciales.

Afin de déterminer les actions à conduire dans le domaine des déchets sur les années à venir, les élus métropolitains se sont dotés d'un schéma directeur en 2017, couvrant la période 2020-2030, qui définit les grands objectifs de réduction des déchets et pose les bases de la reconstruction des outils de traitement.





LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE PILOTAGE STRATÉGIQUE POUR LA COMPÉTENCE DÉCHETS MÉTROPOLITAINE

Le Schéma Directeur Déchets approuvé en 2017 par la Métropole fixe les grandes orientations stratégiques à l'horizon 2020- 2030 et donne un cap à la Métropole pour atteindre les nouvelles exigences réglementaires (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et relever les défis environnementaux de la gestion des déchets. Co-construit dans le cadre d'une large concertation citoyenne qui s'est déroulée sur deux années, son plan d'action doit permettre d'atteindre 3 grands objectifs :

1. Diviser par 2 le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 (passer de 198 kg/an/hab en 2015 à 100 kg /an/hab d'OMR en 2030).

2. Réduire de 20 % la quantité de déchets produite par habitant.

3. Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), qui passera de 48 % (en 2015) à 67 % d'ici 2030.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre et portées par la Métropole afin d'associer les usagers au changement.

1. Un programme d'incitation à la réduction des déchets

Un ensemble d'actions est déployé auprès des habitants, commerçants, entreprises et acteurs publics visant à éviter de produire des déchets.

Elles sont détaillées dans le chapitre « La Prévention des Déchets » de ce rapport, et ont été précisées dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en 2021.

En voici quelques exemples :

- Sensibilisation (stands, intervention en milieu scolaire).
- Déploiement du compostage individuel et partagé.
- Prêts de broyeurs et ateliers jardinage zéro déchets pour réduire les déchets verts.
- Encouragement à la consigne du verre et à la vente en vrac.
- Prêts de kits de démarrage couches lavables.
- Accompagnement des communes.
- Déploiement du stop pub.

- **L'objectif est de détourner au total, 63 kg/an/hab de déchets du service public (soit 31 000 t/an d'ici 2030).**

2. Renforcer l'incitation et la performance du tri

Le développement de nouvelles collectes spécifiques (déchets alimentaires, textiles) et le renforcement de la collecte du verre ont été initiés dès 2018 et se sont poursuivis.

Conformément aux dispositions réglementaires, le tri à la source des **déchets alimentaires** a été déployé dans l'ensemble des communes. Il reste encore des quartiers, notamment intégralement collectés en points d'apport volontaire en milieu urbain ou de type centre bourg qui n'ont pas encore été dotés.

Partout où c'est possible, c'est le compostage individuel qui sera déployé ; dans les zones urbaines la collecte sera proposée.

Plus de 4 000 t ont été collectées en 2023, avec un objectif de collecte à 8 000 t.

Sur le flux textile, la collecte, actuellement organisée en déchèteries, est repensée pour offrir plus de proximité aux habitants, grâce notamment au développement de collectes saisonnières exceptionnelles.

Au regard d'un bilan très positif, la pérennisation de ces collectes est proposée en 2024.

Enfin, 25 % du verre étant encore dans la poubelle résiduelle, les dispositifs de collecte du verre sont renforcés par la mise en place de 190 bornes d'apport volontaire supplémentaires depuis 2019.

L'objectif est d'atteindre 95 % de taux de captage sur ce type de matériau éminemment recyclable.

L'amélioration de la qualité du tri est aussi un axe prioritaire. Le renforcement de l'incitation au tri fait également partie des actions à l'étude.

Le taux de refus actuel de la collecte sélective est trop élevé, il est donc essentiel de poursuivre les actions visant l'amélioration du tri de la collecte sélective des recyclables secs.

Communication renforcée, diagnostic et plan d'action ciblé, modification des modalités de collecte, contrôle renforcé sur la qualité du tri, tels sont les leviers qui sont déployés pour améliorer la performance de la valorisation matière.

Le passage de la TEOM à la tarification incitative (TEOMi) est une des solutions étudiées pour atteindre les objectifs fixés en termes de quantités évitées et recyclées en accentuant le geste de tri de l'utilisateur (donc en diminuant les quantités à incinérer). Une expérimentation a été réalisée, mais n'a pas démontré son efficacité au regard du taux très important d'habitat collectif sur la Métropole grenobloise.

Toutefois, l'incitation à l'amélioration du tri et à la prévention sont des enjeux majeurs pour Grenoble Alpes Métropole : le refus de collecte a donc été mis en place sur une zone test et fait l'objet de déploiements complémentaires. Par ailleurs il est donc actuellement envisagé de travailler à un dispositif de collecte incitative (rendre plus facile le tri) et la mise en place d'amendes administratives venant sanctionner des entorses au règlement de collecte.

3. Renforcer la performance de valorisation au sein du réseau de déchèteries

L'objectif fixé par le Schéma Directeur est de 85 % de recyclage pour les apports en déchèteries sur l'ensemble du réseau, notamment grâce à la modernisation du réseau de déchèteries métropolitaines avec l'objectif d'améliorer les équipements métropolitains, pour faciliter le geste de tri. Un Schéma Directeur spécifique déchèterie a été approuvé en 2019, il est décrit plus loin.

4. Renouveler les outils valorisation des déchets dans une logique de coopération territoriale

Les objectifs de réduction, de tri et de recyclage du Schéma Directeur impactent le dimensionnement des installations industrielles de traitement. Les tonnages de matière triée à la source vont considérablement augmenter alors que la proportion de déchets à incinérer ou enfouir devrait fortement diminuer.



Depuis 2016, la Métropole a associé l'ensemble des territoires voisins du bassin de vie Sud Isère à la démarche. Les objectifs sont multiples : partage des investissements et mutualisation des coûts d'exploitation ; partage des risques techniques et industriels ; sécurisation des exutoires.

Ces EPCI ont dû réfléchir à leur besoin afin de définir en 2018 le dimensionnement des futurs outils de traitement.

Sur l'unité de compostage de Murianette, la chaîne d'extraction de la matière organique et le compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères sont remplacés par la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires sur la Métropole. Ces déchets organiques collectés séparément à la source seront transformés à travers un processus de tri / méthanisation / compostage. Une évolution du site de Murianette a été engagée. Le marché de reconstruction du centre de compostage de Murianette a été attribué pour un montant de 32.5M€ (volet construction).

Sur le centre de tri de la collecte sélective d'Athador, le marché global de performance, en groupement de commandes composé de 7 EPCI, a été lancé en 2018 et attribué en février 2020 pour un montant de 53M€ dont 82 % à la charge de GAM. L'inauguration est prévue en juillet 2024. Ce centre de tri est plus performant et a une plus grande capacité que l'ancien (51000 t/an).

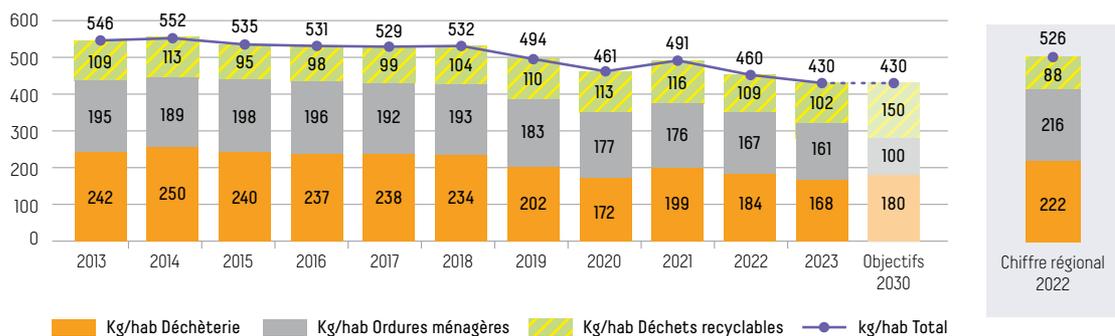
Sur l'Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique d'Athador, les capacités de traitement sont revues à la baisse.

Les tonnages prévisionnels ont été évalués pour le territoire « Sud Isère » à 165 000 tonnes en 2030. Elle sera reconstruite à la place du centre de tri actuel, une fois le nouveau centre de tri en service, ce qui évitera toute exportation sur une autre unité. Le coût de l'opération (hors taxes) prévisionnel est estimé à 312 M€ au moment de l'attribution du lot process (mai 2024), dont 63 % à la charge de Grenoble Alpes Métropole. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021 et attribué en mars 2022. Les études de conception ont démarré en mai 2022, en vue d'une mise en service fin 2029.

LES RÉSULTATS FIN 2023

Trajectoire des grands indicateurs par rapport aux objectifs du schéma directeur 2020-2030.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



GLOSSAIRE

OMR
Ordures Ménagères
Résiduelles



OMA
Ordures Ménagères
et Assimilés



DMA
Déchets Ménagers
et Assimilés



OBJECTIF DIVISER PAR 2 LE POIDS DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES D'ICI 2030 (PASSER DE 198 KG/AN/HAB EN 2015 À 100 KG /AN/HAB D'OMR EN 2030)

La baisse de la collecte des ordures ménagères résiduelles se poursuit sur 2023, confirmant les tendances de 2021 et 2022 avec 168 kg/habitant/an contre 198 en 2015. La baisse doit se poursuivre jusqu'à 2030 pour l'atteinte de l'objectif fixé à 100 kg/an/habitant.

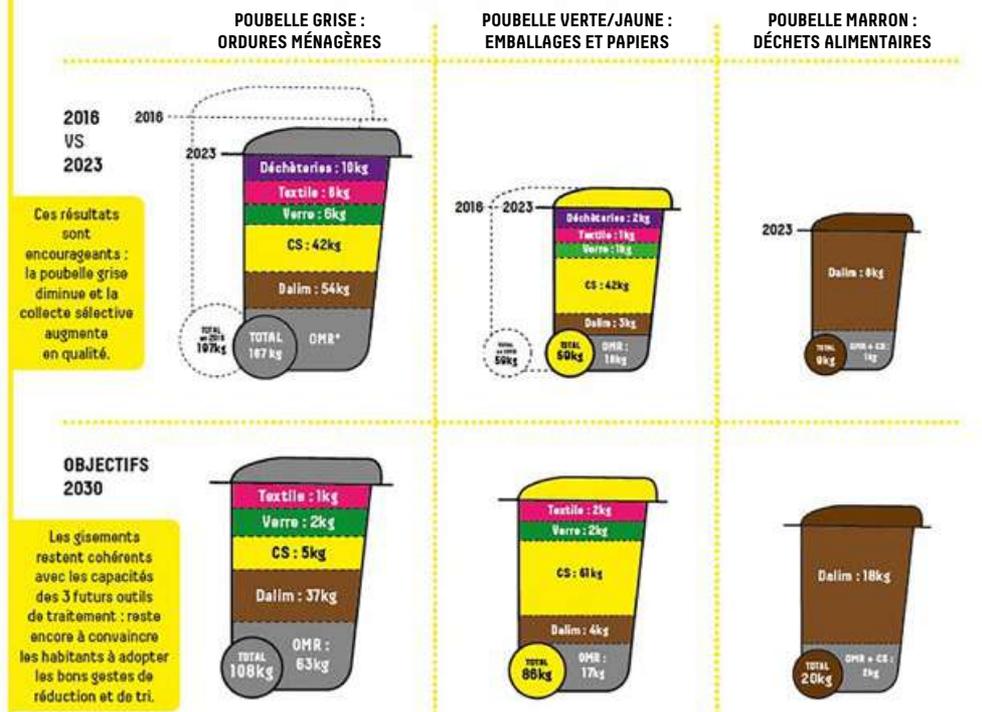
Un MODECOM, MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères, a été réalisé en mars 2023. Cette méthodologie de l'ADEME permet d'analyser le contenu de nos poubelles et de comparer les résultats et les évolutions au niveau national. C'est un outil indispensable pour évaluer si les objectifs du Schéma directeur déchets 2020-2030 (SDD) sont atteignables : réduire de 50 % la poubelle grise et augmenter de 2/3 la part de déchets recyclés.

Concrètement, une partie du contenu d'un camion poubelle est mise de côté, puis analysée finement. Le contenu de chaque flux (OMR, CS, Déchets alimentaires) est trié, déchet par déchet, en plus de 80 catégories.

Les échantillons analysés sont définis selon la typologie d'habitat (collectif, individuel...) et le mode de collecte (porte à porte ou PAV). Pour cet exercice 2023, 90 échantillons ont été analysés, 43 d'OMR, 35 de CS et 12 de déchets alimentaires soit au total 10 tonnes de déchets analysés.

LES RESULTATS DU MODECOM 2023

RÉPARTITION DES TONNAGES ENTRE 2016 ET 2030



Ce MODECOM a confirmé que les objectifs 2030 sont atteignables : la poubelle grise en 2023 ne contient en moyenne que 50 kg de déchets résiduels et l'objectif est à 100 kg/an/hab.

Elle contient en effet encore plus de 50 kg de déchets alimentaires et 40 kg d'emballages.

Un exemple avec les textiles : ils représentent 6 kg/an/hab dans le bac gris contre 1 kg pour l'objectif 2030, soit 4 kg dans les bornes textiles avec un geste de tri qui se met en place pour des nouveaux usagers et 1 kg/an/hab qui ferait l'objet de réparation.

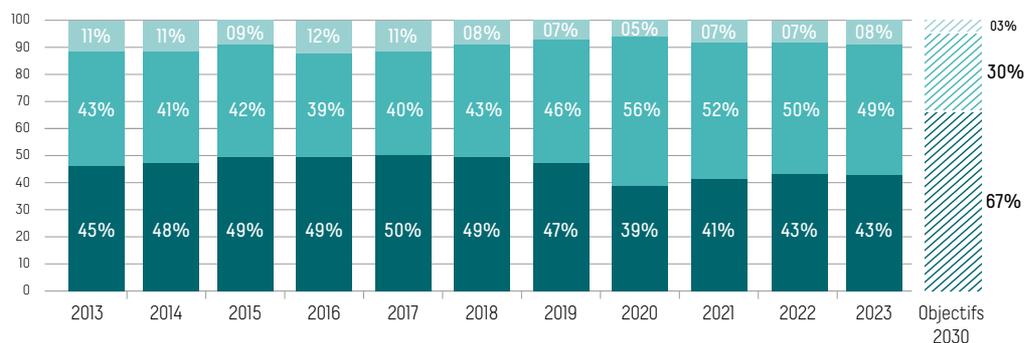
OBJECTIF : RÉDUIRE DE 20 % LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE PAR HABITANT.

L'objectif de réduction de 20 % des DMA entre 2015 et 2030 (430 kg/an/habitant) est quasiment atteint, avec 431 kg/an/habitant contre 535 kg/an/habitant en 2015, venant confirmer l'objectif majeur d'améliorer le tri réalisé par les habitants pour l'ensemble des flux, y compris en déchèterie.

OBJECTIF : AUGMENTER FORTEMENT LA PART DU RECYCLAGE (MATIÈRE ET ORGANIQUE), QUI PASSERA DE 48 % (EN 2015) À 67 % D'ICI 2030.

Un des objectifs du Schéma Directeur Déchet reste éloigné, celui de l'amélioration de la valorisation.

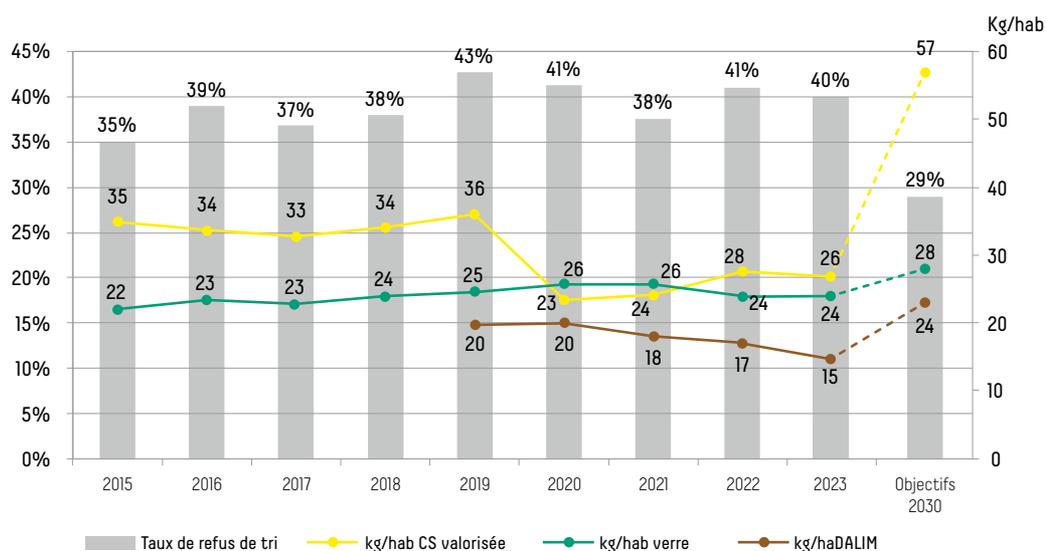
TAUX DE VALORISATION DES DMA



À l'inverse des deux précédents, les performances de valorisation des DMA stagnent : une partie des flux impactés par la réduction à la source constitue la part des déchets valorisables matière (végétaux, gravats, bois...).

La Métropole a un très bon taux de valorisation énergétique (incinération connectée au réseau de chaleur et productrice d'électricité) qui est révélateur de la non-amélioration de la qualité et quantité du tri par les usagers (focus qualité du tri ci-dessous) et des filières de recyclage qui pour certaines ne sont pas encore suffisamment structurées (surtri des encombrants par exemple qui aujourd'hui sont encore pour beaucoup d'entre eux enfouis). La mise en place en déchèterie de nouvelles filières à Responsabilité Élargies du Producteur (REP) en fin 2023 va permettre de diminuer le tonnage collecté en benne encombrant et donc de diminuer la part du stockage.

- Taux de valorisation matière DMA avec inerte
- Taux de valorisation énergétique DMA
- Taux de stockage DMA

CDT : ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI ET DE LA CS VALORISÉE**FOCUS QUALITÉ DU TRI.**

Le taux d'erreur de tri qui dépend du geste des usagers est de 37 % en 2023.

Le centre de tri a traité 1 500 tonnes en moins par rapport à 2022.

Le volume d'emballages recyclés est donc en baisse également.

Le volume du verre collecté est stable et le poids des déchets alimentaires collectés par habitant desservi est un peu en baisse.

(le calcul des kilos par an par habitant de déchets alimentaires collectés est ramené au nombre d'habitants desservis par la collecte sur une année complète)



LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES

Le Schéma Directeur Déchèteries approuvé en avril 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020 - 2030), répond à trois grands objectifs :

1. Améliorer la sécurité et la qualité du niveau de service rendu aux usagers particuliers, habitants du territoire, en passant par une optimisation du fonctionnement technique et humain et par une mise à niveau environnementale et réglementaire.
2. Favoriser le réemploi et augmenter la valorisation matière organique et énergétique des flux entrants.
3. Optimiser le fonctionnement et maîtriser les coûts.

Le territoire métropolitain est couvert par un réseau de 21 déchèteries :

- **Les déchèteries MAXI** sont les équipements principaux de secteur, susceptibles d'accueillir une fréquentation importante et proposant une large diversité de flux collectés ainsi que des horaires d'ouverture élargis. De tels équipements, nouvellement créés, ont par ailleurs vocation à accueillir de nouveaux services.
- **Les déchèteries PROXI** sont les équipements de proximité existants dont la diversité des flux collectés sera adaptée au regard notamment de l'espace disponible, de même que les horaires d'ouverture seront adaptés à la fréquentation actuelle.

Cette modernisation vise notamment à faciliter le parcours des usagers, en leur proposant un service sécurisé, plus pratique, plus rapide et plus adapté aux usages actuels.

- **Echirolles** : une nouvelle déchèterie a été livrée en janvier 2021 sur 4400 m² de surface.
- **Sassenage** : une nouvelle déchèterie de 5 500 m² chemin des Quatre Lauzes, à la limite de Noyarey, a été inaugurée en octobre 2021.

Les prochaines déchèteries renouvelées sont :

- **Varcès-Allières-et-Risset** : une nouvelle déchèterie de 5000 m² sera construite dans la zone du Pré de l'Orme ;
- **Grenoble-Jacquard** : insérée au cœur du projet urbain, la déchèterie entièrement reconstruite sera plus grande et plus adaptée aux flux de circulation.

Expérimentation et proposition de nouveaux services.

- Développement des Donneries avec un point dépose minute fixe et une structure mobile à caractère événementiel qui a pour objectif de récupérer des objets destinés au réemploi.
- Mise en place de préaux des matériaux et tables de démantèlement qui permettent aux usagers de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables, et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.
- Création d'espaces/ateliers de sensibilisation, communication sur les déchets.

Sécurisation des personnes et des biens

Le nombre de vols, dégradations, dépôts sauvages et incivilités est croissant en dehors mais également pendant les horaires d'ouverture, occasionnant des coûts conséquents pour la collectivité en dégradant l'image du service public ; mais aussi une détérioration des conditions de travail des personnels.

Pour enrayer cette tendance, la Métropole s'organise :

- Une opération de sécurisation permettant d'identifier les usagers (vidéosurveillance, contrôle d'accès, barrière anti-intrusion) est en cours de déploiement. Les déchèteries récentes de la Métropole sont équipées (Vif, Saint Martin d'Hères et de manière partielle Eybens). Déjà mis en place sur les EPCI voisins, ces dispositifs ont clairement montré leur efficacité.
- Le contrôle d'accès par badge ou lecture de plaque ou contrôle de gabarit permettra de garantir la sortie définitive des professionnels du réseau de déchèteries publiques, d'optimiser le service rendu avec l'observation des habitudes d'usage des sites par les habitants.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Le Schéma Directeur du réemploi et de la réparation approuvé en novembre 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020 - 2030), doit participer à l'objectif de détourner 20 % de la production de déchets du service public de traitement. Cet objectif représente 31 000 tonnes par an, dont 5 000 tonnes au travers d'initiatives en faveur du réemploi et de la réparation. En parallèle, le Plan de développement métropolitain de l'Économie sociale et solidaire (ESS) 2016-2020 doit permettre à l'ESS de s'adapter aux mutations, en consolidant et développant la place des acteurs, dans leur diversité d'actions, au sein de l'économie locale.

Trois orientations prioritaires ont été identifiées avec l'ambition de détourner 5 000 tonnes par an des déchets collectés par le service public :

- diversifier les lieux de collecte et les flux collectés,
- valoriser en matière un maximum de déchets,
- et développer des canaux de vente afin d'offrir davantage de débouchés et la promotion d'une consommation écoresponsable en encourageant l'achat de seconde main.

Concrètement, ces axes prioritaires ont été déclinés en cinq initiatives du Schéma Directeur réemploi réparation :

- création d'une plateforme d'économie circulaire : plateforme de sur-tri, réparation, réemploi et démantèlement, dépôt minute, matériauthèque, gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) associant la Métropole et les

acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- développement de points de vente attractifs et mutualisés,
- déploiement de recycleries mobiles notamment au sein des déchèteries mais également dans le cadre d'événements,
- création d'espaces d'échange gratuit de matériaux en déchèterie, dits « préaux des matériaux » et d'ores et déjà expérimentés au sein de 3 déchèteries,
- création de « chèques réemploi employeur » consistant à dédier une partie des bons d'achats distribués par les comités d'entreprise aux achats de seconde main et à la réparation afin de stimuler une consommation écoresponsable.

De telles initiatives représentent un investissement de l'ordre de 7 millions d'euros, principalement consacré à la création d'une plateforme d'économie circulaire et d'un pôle commercial comportant des espaces de vente spécialisés, cohérent avec la programmation pluriannuelle d'investissement envisagée dans le cadre du Schéma Directeur Déchets et du plan de développement métropolitain de l'Économie sociale et solidaire.

Par la synergie des cinq initiatives présentées, ce Schéma Directeur permettra à moyen terme la création de nouveaux emplois d'insertion, la viabilité économique des structures ESS du réemploi et le changement de comportement des usagers vers une consommation responsable.





La présentation générale du service

LE TERRITOIRE ET LES MISSIONS

455 590
HABITANTS

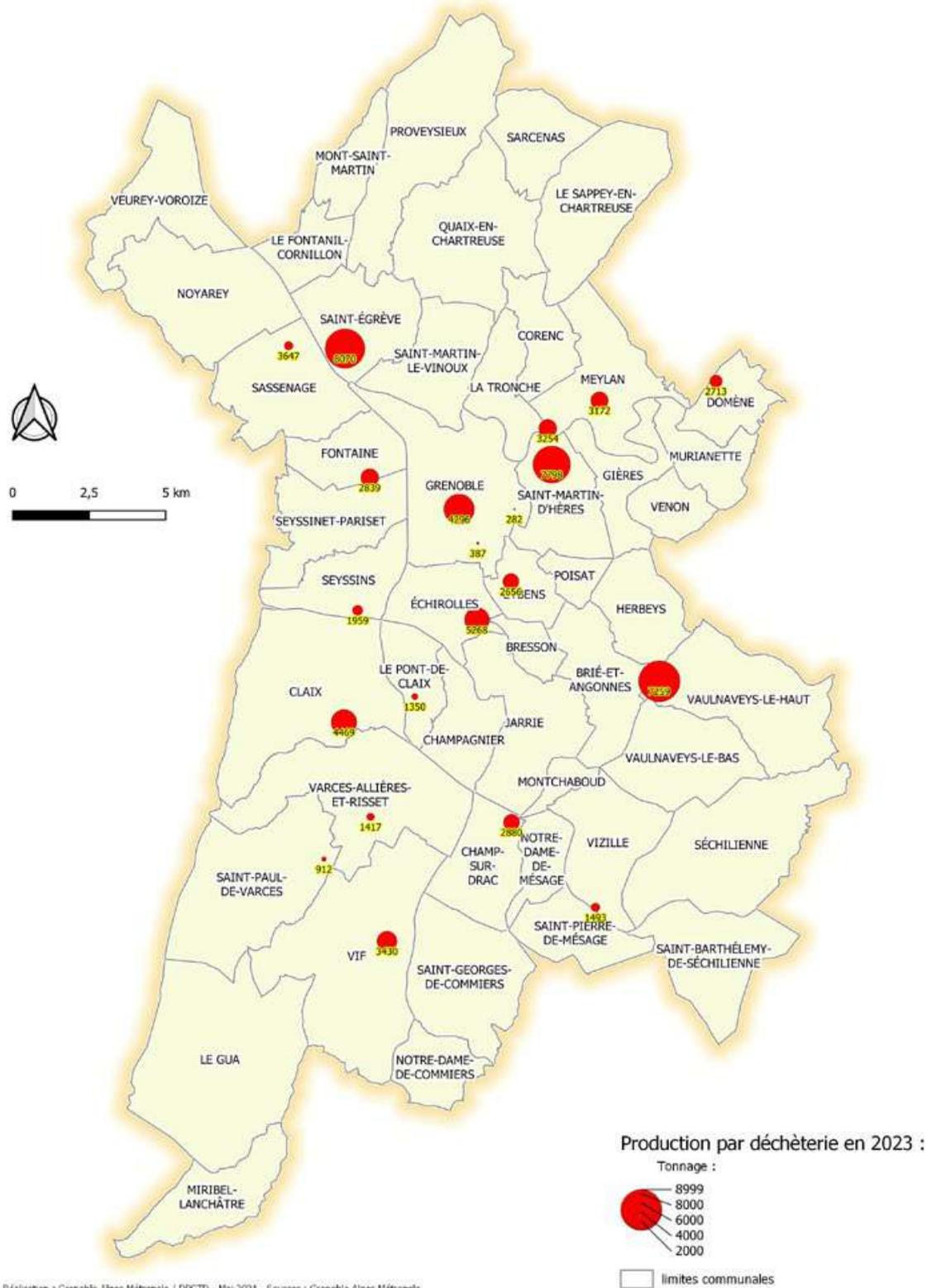
49 COMMUNES

431 KG

DE DÉCHETS
PRODUITS PAR
HABITANT ET PAR AN

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 43 % / ÉNERGÉTIQUE 49 %

LE TERRITOIRE



Réalisation : Grenoble Alpes Métropole / DPCTD - Mai 2024 - Sources : Grenoble Alpes Métropole

LES MISSIONS

Grenoble Alpes Métropole est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des 21 déchèteries réparties sur le territoire métropolitain.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.



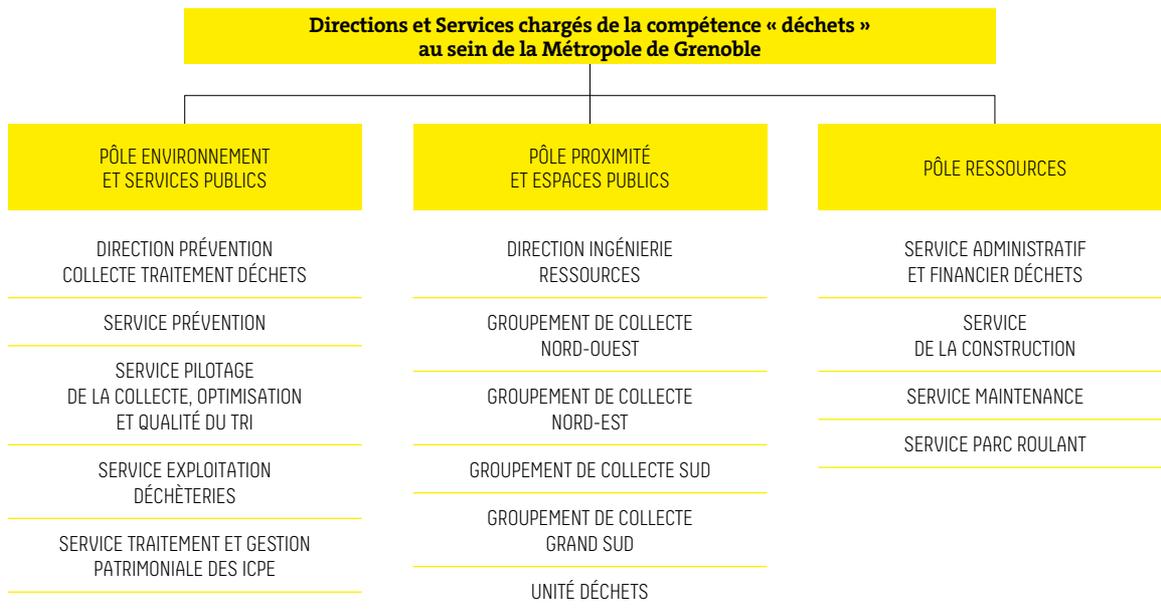
Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- Les ménages qui habitent sur le territoire des 49 communes membres de Grenoble Alpes Métropole,
- les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- et les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.



LES MOYENS HUMAINS

Au sein de la Métropole de Grenoble, les effectifs en charge de la compétence « Prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » sont de 364 ETP (hors intérim) répartis au sein de plusieurs pôles de compétence.



ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'année 2023 est une année marquée par un nombre important d'accidents du travail. Plus de la moitié des accidents du travail touche des éboueurs ou des agents d'accueil en déchèterie.

75 % des accidents du travail sont dus à des efforts de soulèvements ou des chutes. 9 % de ces accidents n'ont pas donné lieu à des arrêts de travail.

6 % sont des accidents de trajet.

Une campagne de formation «geste et posture » est prévue pour les agents

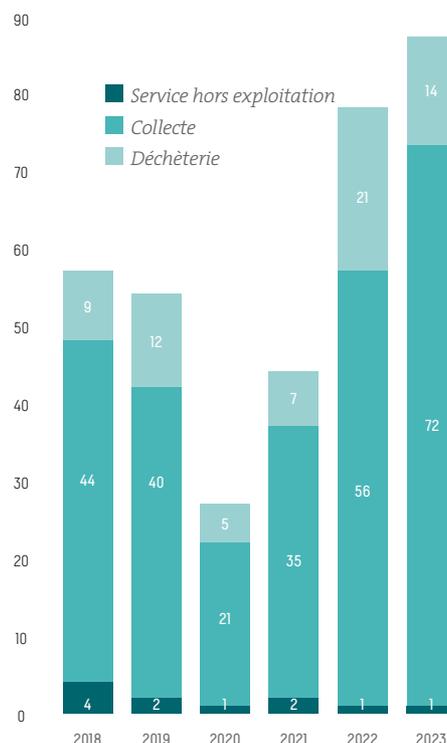
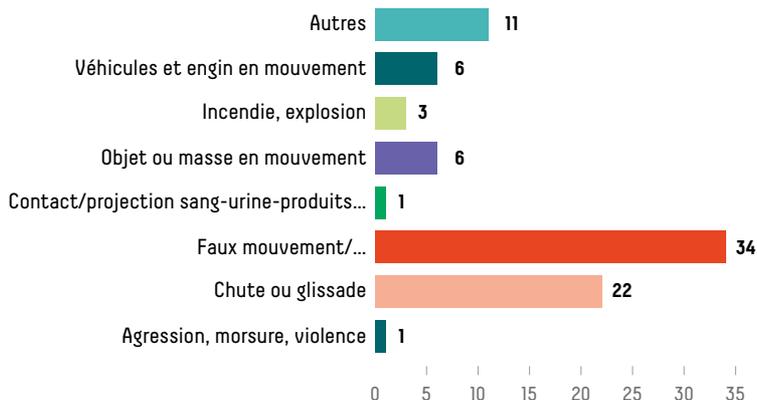
d'accueil en déchèterie en 2024 et des équipes de collecte expérimentent des exercices d'échauffement avant départ des camions.

La mise en place d'un suivi plus précis permet de comptabiliser tous les AT (titulaires, intérim, insertion job d'été) depuis 2021 ce qui explique en partie l'augmentation du nombre d'AT en collecte sur les 3 dernières années.

Un travail conjoint entre les services techniques et les services de prévention

des risques est en cours de coordination pour réduire de manière significative ces chiffres et améliorer la sécurité des agents sur le terrain.

CAUSES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



LES ÉQUIPEMENTS ET LES MOYENS MATÉRIELS

ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLE

Déchèteries : 21 sites sur terrain autonome ou intégrés dans les services techniques municipaux des communes.	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement, ou d'enfouissement correspondants.
Locaux techniques des services de collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement des personnels (150 agents) et remisage des véhicules. • Atelier mécanique (7 agents).
Centre de tri – La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Extraction mécanique des matériaux d'emballages et autres matériaux recyclables avant sur-tri manuel.
Usine d'incinération et de valorisation énergétique - La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Incinération des déchets ménagers issus du territoire, des déchets apportés par les tiers (particuliers, hospitaliers) et communes. • Non membres, des refus de compostage et du centre de tri. • Chaleur valorisée par turbinage électrique et injection sur le réseau de chaleur urbain de la Métropole. • Orientation des sous-produits vers la plateforme de maturation (mâchefers) ou le centre d'enfouissement correspondant.
Centre de compostage - Murianette	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle, pesée et réception des déchets. • Production de compost à partir des déchets alimentaires collectés en bacs marron et déchets verts préalablement broyés. • Orientation des sous-produits vers l'usine d'incinération et le centre d'enfouissement. • Quai de transfert du verre.

ÉQUIPEMENTS TIERS UTILISÉS PAR LA MÉTROPOLE

Pôle R : Donnerie Dépose minute	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des usagers, pour les dons d'objets et textiles et orientation vers des recycleries généralistes ou spécialisées du territoire.
Pôle R : Plateforme de tri pour réemploi / réparation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri pour réemploi réparation et recyclage de flux issus de collectes spécifiques.
Centres de traitement des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réception, broyage et compostage des végétaux.
Plateformes de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri et préparation des bois, papiers et cartons de déchèteries. • Tri et valorisation du verre.
Installation de Maturation et d'Élaboration - IME	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et maturation des mâchefers.
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND classe II	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des déchets ultimes provenant des refus de compostage.
ISDD classe I et mines souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des REFIOM de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

Afin de mener à bien ses différentes missions, la direction de la collecte et des déchets bénéficie d'une flotte de véhicules dont la gestion est assurée par le service "PARC ROULANT".

Type de véhicules	Quantité	Affectation	Fonction
Camions bennes à ordures ménagères (de 16 à 26 T)	74 (dont 37 bennes au gaz naturel)	Répartis dans les différents groupements de collecte	Collecte en porte-à-porte De 5 à 11 T par camion (5 à 22 m ³) maxi de déchets transportés par camion
Mini-camions bennes à ordures ménagères 7 T	2 (au gaz naturel)		Mini-camions 2 à 3 T (7 m ³) maxi de déchets transportés par camion
Camions poly-benne 26 T	7 (dont 4 au gaz naturel)	Service d'entretien des déchèteries	Passage du packmat
Camions bennes à ordures ménagères collecte haute	3 (dont 1 au gaz naturel)	Unité déchets	Collecte des points d'apport volontaire
Camions poly-benne 26 T	2 (dont 1 au gaz naturel)	Unité déchets	Collecte du verre
Engins de travaux publics (chargeuse, tractopelle)	14	Service d'exploitation des déchèteries et Centre de compostage	Chargement et manipulation des différents matériaux
Véhicules utilitaires	30 (dont 4 électriques et 12 au gaz naturel)	Répartis sur les différents sites du service	Livraison de bacs, transports de matériels...
Engins et matériels divers (berce-grue, compacteur sur berce, engins de manutentions, remorques...)	25	Répartis dans différents services (Service d'exploitation centralisée, centre de compostage, service moyens matériels...)	Fonctions très diverses : manutentions, collecte, tassage des bennes, transport des bacs, broyeurs à végétaux...
Berlines	29 (dont 4 électriques)	Répartis sur les différents sites des services (hors pool)	Déplacement des agents sur le territoire métropolitain
TOTAL	186		

LE MAGASIN

Le magasin du service « Environnement de travail » assure la gestion de l'ensemble des « consommables » pour la direction du périmètre « Déchets » ainsi que pour les autres compétences : dotation et entretien des tenues des agents (équipements de protection individuelle, vêtements, chaussures, gants...).

Il gère également les dotations en trousseaux à pharmacie pour les bâtiments et véhicules ainsi que leur réassort. Il fournit l'ensemble des bâtiments administratifs en produits d'entretien (essuie-tout, liquide vaisselle, éponges...).



UNE MOTORISATION PLUS PROPRE

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte au niveau national, et le Schéma Directeur Énergie 2030 au niveau métropolitain, fixent des objectifs ambitieux en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

De plus, les évolutions du service de collecte et les spécificités du territoire nécessitent l'adaptation de la flotte de véhicules.

Ainsi, dans ce contexte, le Service Parc Roulant fait évoluer le parc de véhicules avec le renouvellement des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) en motorisation au Gaz Naturel (GNV) qui permet de réduire fortement les émissions (95 % de monoxyde de carbone CO, 93 % de particules fines PM, 30 % des oxydes d'azote NOx par rapport au diesel) au rythme de 7 BOM/an, pour un budget annuel de 2,2 M€.

La collectivité a ainsi réceptionné **45** camions depuis 2019, soit 50 % du parc PL (88 PL).

7 nouveaux camions BOM au gaz naturel remplaceront des diesel mi-2024.

Objectif :

100 % du parc BOM en GNV.

De même, le remplacement des berlines et utilitaires se fait en priorité par des motorisations plus propres (électriques, dont 3 Peugeot e-RIFTER livraison prévue en 2024) ou au gaz naturel pour les utilitaires (3 nouveaux IVECO Daily en 2023).

L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

Début 2017, le Service Parc Roulant, basé dans la zone des Ruires à Eybens, dispose d'un atelier poids lourds et de bureaux pour l'équipe logistique. Débuté en 2023, un agrandissement et une réorganisation des postes de travail et du magasin devraient permettre de meilleures conditions pour les mécaniciens.

Les 6 mécaniciens interviennent sur les bennes à ordures et polybennes, ainsi que sur les engins de déchèteries, comme les tractopelles.

1426 interventions de maintenance EN REGIE ont été réalisées en 2023, dont :

Pour les BOM :

- 774 interventions curatives
- 101 révisions
- 314 contrôles périodiques de sécurité BOM (VGP)

Pour les polybennes :

- 58 interventions curatives
- 18 contrôles périodiques de sécurité levage (VGP)

Pour les engins (tractopelles, chariots élévateurs, chargeuses, compacteurs sur berces, hayons...) :

- 61 interventions curatives
- 100 accompagnements contrôles périodiques de sécurité levage (VGP)

Des interventions se font également par des prestataires privés via une cogestion en « fleet management » conventionné à l'UGAP.

Les interventions sur les véhicules légers et utilitaires sont gérées par le Service Parc Roulant mais exécutées de manière externalisée également via le réseau « fleet management » de l'UGAP.

Depuis le passage en Métropole, le Service Parc Roulant gère aussi les véhicules des autres compétences de la collectivité, comme la voirie, l'assainissement, l'eau potable ou les espaces naturels.



UNE COMPÉTENCE CERTIFIÉE ISO 9001

La direction Déchets s'est dotée d'une équipe qualité afin d'accompagner les cadres de la direction et les services opérationnels dans l'amélioration quotidienne de la gestion de l'exploitation du service public déchets (Système de Management qualité ISO 9001 : 2015). La Métropole a souhaité que l'utilisateur du service garde une place centrale dans la construction de la politique « déchets ».

UNE DÉMARCHE VISANT NOTAMMENT À MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DES USAGERS

Un système de management de la qualité est engagé sur l'ensemble de la compétence « Déchets » depuis 2018.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du service public de gestion des déchets.

Cette démarche est aujourd'hui fondée sur quatre axes d'amélioration qui sont définis dans la politique qualité.

1. La satisfaction des usagers en leur proposant un service public adapté à un coût optimal

- Développement de sondages et d'enquêtes pour recueillir la satisfaction des usagers.
- Déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.
- Prêts de broyeurs.
- Visites du centre de tri.
- Ouverture de la Donnerie Dépose Minute au Pôle R.
- Service de collecte des encombrants en porte à porte sur RDV.
- Augmentation du nombre de sites de compostage partagé.

2. La qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets au travers d'une organisation interne pilotée et maîtrisée avec pour volonté l'amélioration continue du service à l'utilisateur

- Maintien des délais de réponse aux utilisateurs.
- Mise en place du refus de collecte.
- Mise en place d'un groupe de remplaçants des chefs d'équipe (gain en réactivité).
- Fiabilisation des outils métier et interface usagers comme logiprox.
- Clarification des budgets et suivi des prestataires.
- Optimisation des tournées de compactage des bennes en déchèterie.

3. La mobilisation/motivation du personnel en donnant du sens aux actions engagées, en développant les compétences et en améliorant les conditions de travail

- Amélioration des conditions de travail avec la modulation du temps de travail à distance.
- Mise en place d'une journée de cohésion par service.
- Développement de la collecte en journée pour le porte à porte.
- Renforcement des équipes techniques en déchèterie.

4. La sécurité, l'hygiène et le suivi réglementaire notamment en termes de prévention des risques, de sécurité au travail et de maîtrise environnementale

- Fin des travaux du nouveau centre de tri.
- Maîtrise du suivi des vérifications périodiques des équipements.
- Poursuite des acquisitions de véhicules roulants au GNV (énergie verte).
- Maintien des audits sécurité en déchèterie avec une bonne implication des agents d'accueil.
- Animation de causeries sécurité au service traitement et de quart d'heure sécurité en collecte.
- Amélioration des tests d'évacuation incendie et mise en place de DATI (dispositif d'alarme travailleur isolé) au service traitement.
- Refonte de l'outil du bilan GES du périmètre Déchets.



La Métropole a maintenu avec succès la certification ISO 9001 en Novembre 2023, pour l'ensemble de la compétence « Déchets ».

À l'issue de cet audit conduit par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), l'auditeur a souligné que le système de management de la qualité audité atteste du professionnalisme, de la rigueur et de l'expertise des agents, qu'il permet de formaliser les bonnes pratiques en apportant structuration et organisation dans le travail au quotidien pour mieux prendre en compte la satisfaction des usagers.

Cette dynamique de management par la qualité constitue un outil essentiel dans le pilotage.

Grâce à cet esprit qualité, la Métropole a fait évoluer positivement un grand nombre de process du périmètre Déchet.

LES FAITS MARQUANTS EN 2023



COLLECTE DES DÉCHETS EN JOURNÉE SUR LE SECTEUR SUD

En avril 2023, la totalité des circuits en régie du secteur Sud est passée en collecte en journée (9h/16h). Ce changement a induit un transfert d'agents avec le secteur Nord Est.

4 raisons principales ont motivé la Métropole :

- l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des agents, confirmée par les études de l'INRS,
- en plein jour, le contrôle du tri est meilleur et la relation à l'usager facilitée,
- en démarrant la collecte à partir de 9h, le secteur sud, majoritairement urbain, évite les heures de pointe ce qui limite les conflits avec les cyclistes, les entrées des établissements scolaires et les nuisances sonores du petit matin,
- enfin, la visibilité du travail des agents par les usagers montre que les déchets ne disparaissent pas comme par magie au milieu de la nuit.

Le passage en journée a été un succès aussi bien du côté des agents que des communes.



ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MÉTHANISATION

Le 22 décembre 2023, le groupement porté par Vinci a été retenu pour concevoir, construire et exploiter en phase de démarrage la modernisation du centre de compostage de Murianette, avec ajout d'une unité de méthanisation.

En 2024, commencera la phase d'obtention des autorisations réglementaires qui sera suivie en juin 2025 par le début des travaux, d'une durée de 27 mois. Enfin, après la mise en service fin 2027, une assistance à l'exploitation pour former l'équipe aux nouveaux équipements sera mise en place pour 3 à 5 ans.

À la clef : une double valorisation des déchets alimentaires et déchets verts des déchèteries :

- valorisation agronomique, par la production de compost,
- valorisation énergétique, par la production de biométhane.

Ces investissements permettront également une réduction des nuisances, une optimisation de la maîtrise des risques et de meilleures conditions de travail pour les agents.



DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS SUR LE PÔLE R

Le lieu-totem de l'économie circulaire a démarré ses activités mi 2023 et a ouvert officiellement en décembre après deux ans de travaux.

Son inauguration a été rythmée par deux temps forts : vendredi 1^{er} décembre pour les professionnels et les entreprises, et samedi 2 décembre pour le grand public.

Sur site, la SCIC Fabricanova gère pour la Métropole :

- la Donnerie Dépose Minute,
- le tri pour réemploi et recyclage.

La SCIC comptait fin 2023 12 associés dont 3 nouveaux avec l'arrivée de SOLEEO, La Recyclerie Sportive et les Ateliers Marianne.

Envie Rhône Alpes a ouvert un atelier de réparation d'électroménager.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA DÉCHÈTERIE DE GRENOBLE JACQUARD

La déchèterie Jacquard, située au cœur du quartier de la Capuche à Grenoble, au sein de la ZAC Flaubert, est un équipement central et particulier du fait de son implantation au cœur de la ville.

Dans le cadre de la dynamique de modernisation et de sécurisation des déchèteries, les plans du projet de la nouvelle déchèterie ont été présentés lors d'une réunion publique en octobre 2022 et les travaux ont pu débuter à l'automne 2023.

Les bâtiments existants ont été déconstruits avec une phase de dépollution de sol. Après le terrassement, la phase de construction peut démarrer.

Les travaux sont réalisés en étroite partenariat avec la Ville de Grenoble, co-maître d'ouvrage.



ACTIONS SUR LA QUALITÉ DU TRI

Le refus de collecte des poubelles vertes mal triées a démarré fin 2022 pour se déployer progressivement sur 11 communes en 2023.

À l'échelle de la Métropole, le taux d'erreurs de tri reste élevé en 2023 (37 %) et ne diminue pas par rapport à 2022. Sur le périmètre des communes concernées par les actions qualité du tri, dont le refus de collecte, les erreurs de tri diminuent de 5,7 points par rapport à 2022.

Le refus de collecte des poubelles de tri polluées permet de rendre visibles les erreurs de tri, dans l'objectif d'encourager les habitants à trier tous les emballages en les jetant en vrac sans sac.

Suite à ces premiers résultats très encourageants, les actions qualité du tri et le déploiement du refus se poursuivront en 2024.



DÉMÉNAGEMENT DU MAGASIN : LIEU DE STOCKAGE DES BACS ET COMPOSTEURS

Pour rappel, les bacs et composteurs sont mis à disposition gratuitement par la Métropole. Il suffit de les commander en ligne sur le site (mesdechets.grenoblealpesmetropole.fr) et d'aller les récupérer au point de stockage situé jusqu'en début d'année 2023 à Echirolles.

L'ancien entrepôt qui devait être démoli pour laisser la place à de nouvelles constructions a déménagé en cours d'année.

Depuis le lundi 21 août 2023, les usagers sont invités, après commande en ligne, à venir récupérer leur matériel sur le nouveau site situé au 6 rue Amable Matussière à Grenoble.

Ce nouveau site est plus adapté avec un local spécifique dédié à l'accueil des usagers.



FIN DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI

Les travaux du nouveau centre de tri ont démarré en juin 2021 pour se terminer en fin d'année 2023.

La construction a été réalisée en plusieurs phases : le bâtiment central composé du hall de réception des déchets et de l'espace qui abrite la chaîne de tri puis le bâtiment administratif et enfin le parc de stockage des matières triées ainsi que les voiries.

Le montage de la chaîne de tri a pu démarrer au printemps 2023 pour se terminer en fin d'année.

L'arrivée des premiers déchets pourra se faire en début d'année 2024 avec une phase de test et de réglages des machines.



CARACTÉRISATIONS DE NOS POUBELLES

Un MODECOM, pour MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (méthodologie de l'ADEME pour analyser le contenu de nos poubelles) a été réalisé en mars.

Le contenu de chaque flux est trié, déchet par déchet, en plus de 80 catégories.

Pour cet exercice, 90 échantillons ont été analysés : 43 d'ordures ménagères, 35 de collecte sélective et 12 de déchets alimentaires soit au total 10 tonnes de déchets passées à la loupe !

C'est un outil indispensable pour évaluer si les objectifs du Schéma directeur déchets 2020-2030 sont atteignables ; Ce MODECOM a confirmé qu'ils le sont, si on trie mieux :

la poubelle grise en 2023 ne contient en moyenne que 50 kg de déchets résiduels, tout le reste est valorisable (54 kg de déchets alimentaires et 42 kg d'emballages).

Autre résultat inattendu en période d'inflation : 22 kg/an/ hab de gaspillage alimentaire (bac gris et marron) avec 9 kg de denrées encore emballées.



DE NOUVELLES FILIÈRES R.E.P JEUX/JOUETS/ JARDINAGE/BRICOLAGE EN DÉCHÈTERIE

La loi AGECE a prévu la mise en place de deux nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur sur les articles de :

- sports/loisirs
- jeux/jouets et jardinage/bricolage

Ce nouveau tri en déchèterie vise à développer :

- le réemploi et la réparation, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),
- le recyclage des objets qui ne pourraient être réemployés.

Dans 10 des 21 déchèteries de la Métropole des caisses spécifiques ont été mises à disposition des habitants en novembre 2023 afin de collecter séparément ces flux. Ces caisses sont apportées par la SCIC Fabricanova au Pôle R. Les articles en bon état sont redistribués aux différentes recycleries du territoire et les autres font l'objet d'un tri par matière.



FIN DU DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le déploiement du tri des déchets alimentaires s'est déroulé par phases successives depuis 2018, pour se terminer en 2023 sur le secteur Grand Sud.

Durant l'année 2023, dix nouvelles communes du Grand Sud ont pu être équipées d'une solution de tri des déchets alimentaires adapté à leur habitat.

Ainsi 5 270 composteurs supplémentaires ont été remis aux usagers ce qui porte près de 25 000 composteurs distribués depuis la gratuité du matériel.

Concernant la collecte en porte-à-porte, 14 000 habitants supplémentaires peuvent utiliser le bac marron en 2023 soit un total de 294 000 habitants sur la Métropole.

Si le déploiement systématique massif touche à sa fin, certains quartiers ne sont pas encore dotés : une nouvelle méthode doit être mise en place dans ces quartiers.



SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DE LA CHARGE DES BOM

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Grenoble Alpes Métropole.

Les agents de la collecte sont soumis à plusieurs risques professionnels et notamment les troubles musculo squelettiques et les risques d'accident de la route.

Pour un meilleur pilotage des tournées, la collectivité a mis en place des indicateurs de charge des camions poubelle. Ces données sont transmises automatiquement, chaque semaine, aux chefs d'équipe et aux responsables de secteur, afin de s'assurer que les bennes à ordures ménagères ne sont pas en surcharge et ainsi ajuster les circuits de collecte sur chacun des secteurs, si nécessaire.

Ces données sont utilisées dans le but d'améliorer le service public dans le cadre du respect des règles d'hygiène et de sécurité.



NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est réalisée essentiellement en régie (par les agents de Grenoble Alpes Métropole). La collectivité fait cependant aussi appel à des prestataires pour une petite partie de la collecte.

Depuis avril 2023 EcoDéchets est le nouveau prestataire de collecte des déchets en porte à porte.

Ce prestataire collecte les déchets recyclables et les ordures ménagères sur une partie des communes de Gières, Noyarey, Seyssins, Eybens, Poisat et Vizille.

En dehors d'un circuit réalisé en régie, il collecte aussi tous les déchets alimentaires (bac marron) du territoire métropolitain.

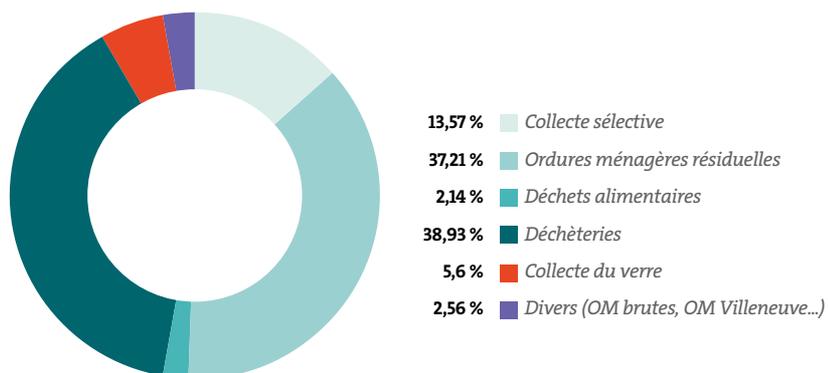
EcoDéchets, installé à Fontaine, dispose d'une flotte de 12 camions et 30 agents pour mener ses missions sur Grenoble Alpes Métropole.

LA SYNTHÈSE DES FLUX

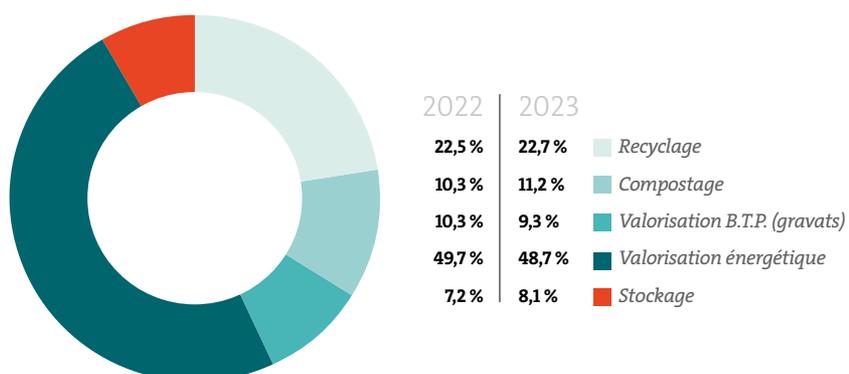
LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2021		2022		2023		Variation 2022/2023	
	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire de la Métro	222 249	491	208 934	460	196 516	431	-12 418	-5,9 %
Collecte sélective	30 446	67	28 210	62	26 670	59	-1 540	-5,5 %
Déchets alimentaires	3 295		4 215		4 205		-10	-0,2 %
Ordures ménagères résiduelles	79 477	176	76 034	167	73 125	161	-2 909	-3,8 %
Déchèteries	90 219	199	83 672	184	76 495	168	-7 177	-8,6 %
Collecte de verre	11 633	26	10 843	24	10 996	24	153	1,4 %
Divers (OM brutes, DIB...)	7 179	16	5 960	13	5 025	11	-935	-15,7 %

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION



LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES FLUX DE DÉCHETS DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE SÉLECTIVE
Emballages + Papiers en porte-à-porte / **25 306 tonnes**
Emballages en apport volontaire / **64 tonnes**

JOURNAUX / MAGAZINES
en apport volontaire / **2 tonnes**

25 372 t > 55,69 kg/hab.

COLLECTE DU VERRE

10 996 t > 24,14 kg/hab.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

4 205 t > 15 kg/hab.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

73 125 t > 160,51 kg/hab.



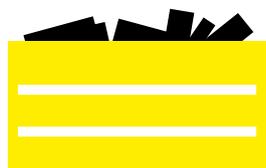
AUTRES COLLECTES

PAPIERS CARTONS / des ZI/ZA, et cartons des commerçants

1 298 tonnes

DIVERS À INCINÉRER / déchets propreté urbaine, déchets industriels banals, ordures ménagères brutes

5 025 tonnes



COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

76 495 t > 167,9 kg/hab.

ENCOMBRANTS / INCINÉRABLES

2 919 tonnes

DÉCHETS VERTS

18 541 tonnes

BOIS / 5 428 tonnes
MÉTAUX / 2 018 tonnes
PAPIERS CARTONS / 1 859 tonnes
DEEE¹ / 1 947 tonnes
MOBILIERS / 6 668 tonnes
ENCOMBRANTS / 1 036 tonnes
AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES / 1 408 tonnes

20 364 tonnes

D.D.S.2, PILES ET BATTERIES, PNEUS, HUILE DE VIDANGE

1 129 tonnes

GRAVATS

18 322 tonnes

ENCOMBRANTS / AMIANTE ET DÉCHETS DE VOIRIES

15 220 tonnes

¹ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

² Déchets Diffus Spécifiques

La prévention et l'économie circulaire



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

En 2023, Grenoble Alpes Métropole a présenté à nouveau sa candidature à la labellisation au référentiel Économie Circulaire pour les territoires engagés et a obtenu la **3^{ème} étoile**. Le référentiel d'actions est un outil complet et opérationnel, permettant d'évaluer la politique d'économie circulaire de la collectivité.

Grenoble Alpes Métropole a pu valoriser son projet de transition écologique en s'engageant dans un processus de labellisation des politiques **Climat-Air-Énergie et/ou Économie Circulaire**. Le Label Économie Circulaire comporte 500 points répartis sur 5 axes. Les niveaux de labels sont basés sur des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité).

DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR RÉEMPLOI / RÉPARATION / RÉUTILISATION

75 % des actions du SD2R sont mises en place avec le démarrage des activités sur le Pôle R

La structuration de la filière réemploi/réparation/réutilisation s'est poursuivie avec le démarrage des activités sur le Pôle R en fin d'année :

- Ouverture de la Donnerie Dépose Minute,
- Tri pour réemploi de différentes collectes,
- Réparation de l'électroménager d'Envie Rhône Alpes.

La SCIC Fabricanova comptait fin 2023 3 nouveaux associés avec l'arrivée de SOLEEO, La Recyclerie Sportive et les Ateliers Marianne.



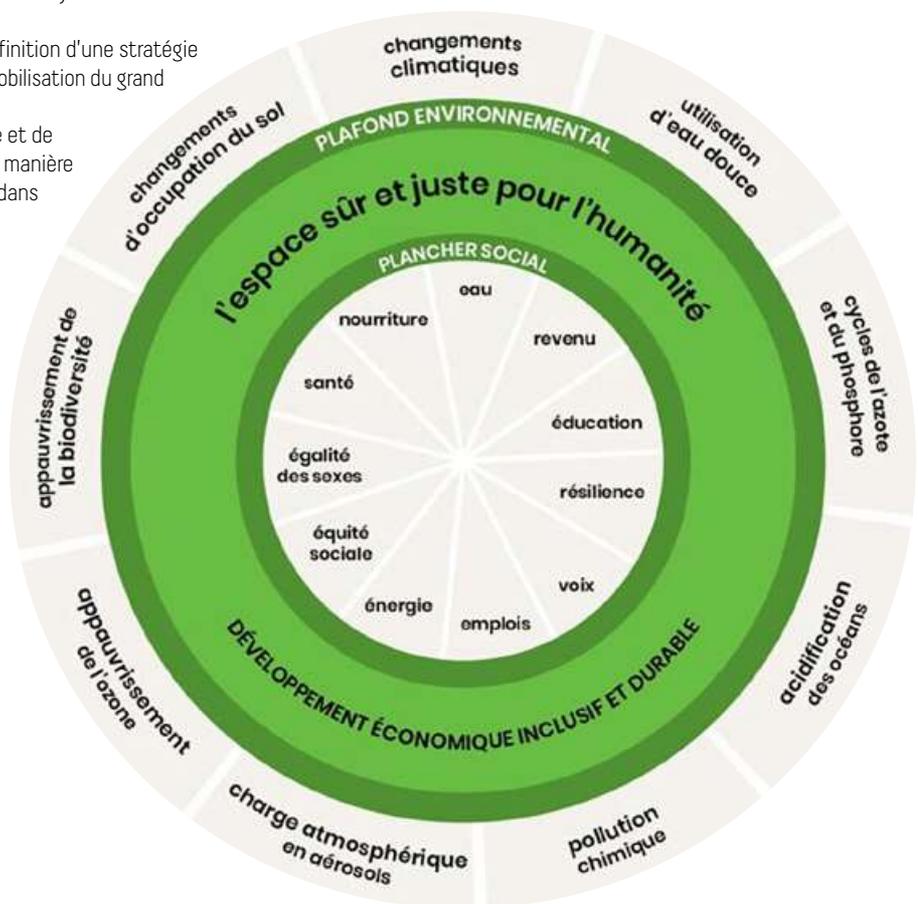
APPEL À PROJETS « RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, la Métropole de Grenoble a souhaité faire appel au territoire pour faire émerger des solutions et services innovants. **Cette 2^{ème} édition d'une enveloppe de 100 000€ a été ouverte aux TPE/PME** afin d'élargir le tissu d'acteurs pouvant répondre. **13 nouveaux projets ont ainsi été aidés** comme la création d'une ressourcerie spécialisée enfance, la sensibilisation des commerçants à la réduction des emballages, le développement d'un service proposant des cloisons modulables réutilisables, la création d'un laboratoire de la réutilisation et du réemploi de matériaux ou encore des ateliers de couture de protections périodiques à destination des personnes en situation de précarité.

Un Donut Deal (Doughnut Economics Action Lab) a été signé en juin en présence de Kate Raworth, économiste créatrice de la théorie du DONUT. Ceci fait partie du mouvement mondial émergent pour repenser les activités économiques du 21^{ème} siècle pour qu'elles soient régénératives et distributives et ainsi répondre aux besoins de toutes les personnes dans les limites de l'habitabilité de la planète.

Pour la SCIC Fabricanova, l'enjeu est la participation, l'inclusion des habitants au projet avec 4 dimensions à prendre en compte :

- Dimension économique en tant que consommateur-acteur (modèle économique, dons et achat de 2nde main),
- Dimension sociale en tant qu'habitants notamment QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) avec création d'emplois d'insertion,
- Dimension de visibilité : définition d'une stratégie de communication et de mobilisation du grand public,
- Dimension de gouvernance et de participation citoyenne de manière durable : place de l'utilisateur dans la SCIC.



LA FILIÈRE RÉEMPLOI DU BÂTIMENT SE STRUCTURE SUR LE TERRITOIRE

Depuis 2021, 6 acteurs (NA Architecture, Eco'Mat38, Aplomb, Cabestan, l'ENSAG et la Métropole) sont associés pour structurer la filière réemploi du bâtiment autour d'un projet de ressourcerie de matériaux de construction. Une étude de faisabilité soutenue par VALDELIA (un des éco-organisme de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs déchets du bâtiment) a conclu à la pertinence d'un scénario multisite : un site dédié à la vente et un site dédié au reconditionnement. Le magasin (site de vente) va s'installer sur le site de l'ancien IUFM à titre provisoire pour 4 ans. Ecomat 38 a bénéficié en 2023 d'un site de stockage sur un terrain acheté par la Métropole dans le cadre des travaux du site ATHANOR.

En parallèle, la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) accompagne les matériau-thèques professionnelles dont Ecomat38 afin de créer un réseau (le réseau MATAURA) qui puisse constituer une offre de 2^{ème} main suffisante pour répondre à des demandes de professionnels.

La Métropole a réuni en décembre l'ensemble des acteurs (communes, EPFL, UGA...) afin de partager les expérimentations et travaux des acteurs du territoire, comme le guide de la construction durable de la Métropole, les expérimentations de la ville de Grenoble, un retour d'expérience sur les magasins éphémères sur chantier et l'implantation d'une ressourcerie d'éléments de construction.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Vers une restauration scolaire plus durable

Courant 2022, un programme d'accompagnement transversal a été lancé afin d'améliorer les pratiques de restauration scolaires des communes volontaires. La coopération entre les services Prévention des Déchets et Agriculture, Forêt, Biodiversité Montagne a permis l'élaboration d'un projet alliant réduction des déchets et amélioration de la qualité de l'alimentation. **Deux volets d'accompagnement individuel sont proposés aux communes sur une année scolaire :**

- Un volet global relatif à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'amélioration de la qualité de l'alimentation,
- Un volet relatif à la substitution des barquettes en plastique par des contenants réutilisables.

Du diagnostic au plan d'action, l'objectif est d'impulser et de créer les conditions de réussite pour une transformation durable de la restauration scolaire municipale.

Depuis 2022, 11 communes sont ainsi accompagnées, représentant plus de 6 800 convives sur 37 restaurants scolaires (soit 64 % des repas des écoles primaires du territoire).

En parallèle de nombreuses formations collectives sont également proposées pour les services communaux de restauration dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAIT) dont la Métropole fait partie avec ses territoires voisins.



Troc desserts et table de tri à la cantine de Varcès.



« 1, 2, tri écoles ! »

Le dispositif d'accompagnement des établissements scolaires à la mise en place du tri « 1, 2, tri écoles ! » se poursuit également depuis son lancement fin 2018, avec 86 établissements accompagnés représentant plus de 12 600 enfants. En lien avec le programme d'accompagnement pour une restauration plus durable, le tri dans les cantines est également déployé.

LA DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA MÉTROPOLE

Grenoble Alpes Métropole s'est fixé comme objectif de devenir une administration exemplaire en matière d'impact climatique et environnemental. C'est ainsi qu'un plan d'administration exemplaire a été élaboré en 2020. Le premier volet de ce plan concerne la réduction et le tri des déchets et regroupe de nombreuses actions qui sont déclinées sur 3 ans. On peut notamment citer la fin de l'utilisation du plastique à usage unique (gobelets, bouteilles, prestation traiteur, capsules café...); le déploiement de points de tri centralisés sur tous les sites administratifs en remplacement des poubelles individuelles de bureau ou bien encore l'installation de 10 nouveaux composteurs au pied de différents sites administratifs et techniques de la Métropole.

Ce plan est également intégré au Plan Climat Air Énergie Métropolitain (adopté en février 2020) au sein de l'axe 5 : « Une Métropole exemplaire ».

RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE

11 communes volontaires ont engagé **37** établissements dans l'amélioration de leurs pratiques

« 1, 2, TRI ÉCOLES ! »
Depuis fin 2018...

15 communes engagées dans « 1, 2, tri écoles ! »

86 établissements (depuis le lancement fin 2018)

12 644 enfants concernés

LES ANIMATIONS AUPRÈS DES USAGERS

Les projets portés par la direction de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets demandent à être accompagnés sur le terrain par des actions de sensibilisation en complément des communications papier et web qui sont proposées.

Une équipe interne de 7 messagers du tri – animateur, encadrée par un chef d'équipe, est dédiée à cette sensibilisation depuis 2009. Elle intervient pour un tiers du temps auprès des publics scolaires. L'autre partie de l'activité est répartie entre de l'accompagnement de projets (1,2, tri écoles, déploiement du tri des déchets alimentaires, compostage partagé...), et des animations sur le thème de la prévention des déchets, les visites du centre de tri d'Athanor ou des stands lors d'événements.

La société Voix Publique a été mandatée par la Métropole pour exercer des missions complémentaires de sensibilisation et d'animation. Leur équipe est intervenue en particulier dans le cadre du déploiement du tri des déchets alimentaires avec l'animation de stands de sensibilisation (fixe ou mobile) et l'accompagnement des professionnels des métiers de bouche (présentation du dispositif, livraison du matériel de précollecte et information aux équipes). L'équipe a également contribué aux distributions de composteurs en porte-à-porte. Le détail de leur action est présenté dans le chapitre déchets alimentaires.



UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITES DU CENTRE DE TRI EN 2024

Un nouveau centre du tri ouvrira ses portes en 2024 pour assurer le tri des déchets en remplacement de l'ancien. 115 visites et deux journées portes-ouvertes ont permis en 2023 à près de 2 500 habitants de visiter le centre de tri des déchets qui était en fonctionnement depuis 1992.



PARTICIPATION AU DÉFI DES ÉCOLES À ÉNERGIES POSITIVES

Chaque année un défi est proposé par le service Environnement de la Métropole aux écoles du territoire pour sensibiliser les enfants au réchauffement climatique et au développement durable.

Les messagers du tri animent dans ce cadre des interventions sur le tri et la prévention des déchets tout au long

de l'année. Ils participent également à l'événement du Grand final qui réunit l'ensemble des partenaires et classes participantes autour d'un grand jeu.

ACCOMPAGNEMENT AU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2023, l'équipe des messagers du tri a continué l'accompagnement des cantines scolaires dans le déploiement du tri des déchets alimentaires avec plus de 3700 convives sensibilisés à l'occasion de 50 interventions. En 2024, les messagers du tri vont continuer d'accompagner les communes (formation des agents des cantines) dans cette démarche.



ACCOMPAGNEMENT DU PLAN D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE (PAE)

Construit avec l'ensemble des services concernés, et approuvé au mois de janvier 2021, il décline des orientations

et un programme d'actions concret et priorisé.

En 2023, les messagers du tri ont accompagné ce projet en continuant le déploiement des bacs de collecte des piles, l'installation de points de tri centralisés dans tous les bâtiments métropolitains et l'installation des nouveaux composteurs sur chaque site administratif pour les agents.

SENSIBILISATION LORS D'ÉVÉNEMENTS

Les messagers du tri en 2023 ont également participé aux événements organisés dans la Métropole pour sensibiliser le grand public. Ils ont tenu 75 stands – Printemps des marchés, déchèteries mobiles, foires etc. – et ont pu rencontrer plus de 5500 habitants.

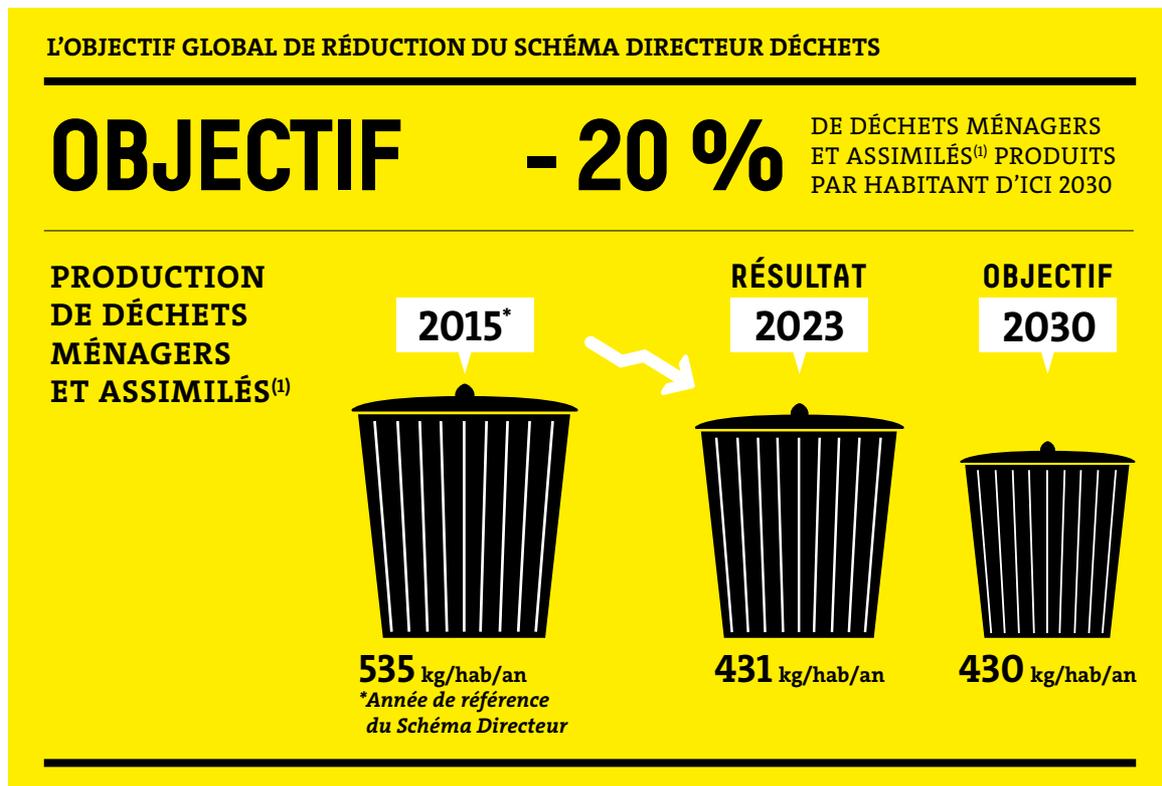


LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉFINITION « La prévention désigne l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et permettant de réduire :

1. la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits,
2. les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou la teneur en substances nocives des matières et produits. »

Source : Directive 2008/98/CE du 19/11/2008.



(1) Déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèteries.

Le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets :

- réduction par deux des quantités d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- réduction de 20 % de la quantité totale de déchets produits.

Les détails de réduction attendue à l'horizon 2030 pour chaque flux sont précisés ci-dessous.

Actions	Objectifs de réduction
Poursuivre la promotion du compostage de proximité	- 1 360 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Développer le broyage des déchets verts	- 5 000 tonnes/an apportées en déchèteries
Changer d'échelle sur le réemploi et la réparation	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles - 2 500 tonnes/an apportées en déchèterie
Mettre en place une collecte séparée des textiles, linges et chaussures au-delà des conteneurs installés en déchèteries	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Limiter le gaspillage alimentaire	- 3 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Promouvoir l'éco-consommation	- 15 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Promouvoir la consigne du verre	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Développer l'utilisation des couches lavables pour les enfants	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles

Au-delà des objectifs chiffrés, c'est une véritable démarche d'accompagnement territorial qui est mise en place : des actions en faveur de différents publics sont proposées à destination des usagers, des communes, des établissements scolaires ou des organisateurs d'évènements.

Les résultats attendus sont à moyen terme, la réduction des déchets liée au changement de comportements se déclenchant de manière progressive sur un terme relativement long pour les usagers.

UN TROISIÈME PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le PLPDMA n°3 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été soumis à la consultation du public en décembre 2021 puis adopté par le conseil métropolitain en mars 2022. **L'objectif est de diminuer de 8 % les DMA entre 2021 et 2026.**

Ce PLPDMA fixe un objectif ambitieux mais réaliste en cohérence avec le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030. **Les actions programmées pour y parvenir s'inscrivent dans un contexte favorable à plusieurs titres :**

- les projets connexes portés dans le cadre du Schéma Directeur Déchets (tri à la source des déchets alimentaires, test de la tarification incitative) contribuent à faire baisser les quantités de déchets produits,
- la mise en œuvre des mesures prévues dans la loi AGEC, bien que moins ambitieuses que celles prévues par la convention citoyenne, constitue un évident atout pour le déploiement du PLPDMA,
- la mise en place des nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) au niveau national permettra de faciliter la mise en place de dynamiques territoriales autour de la réparation et du réemploi,
- enfin, la visibilité offerte par le label Grenoble Capitale Verte a constitué une belle opportunité pour accélérer le démarrage du plan en 2022, en facilitant notamment l'appropriation par la société civile des enjeux de sobriété et en mobilisant les acteurs économiques, associatifs et publics du territoire.

Les 5 axes thématiques qui structurent le nouveau programme de prévention de Grenoble Alpes Métropole sont les suivants :

1. Généraliser la pratique du compostage de proximité et intensifier la réduction des déchets verts,
2. Accompagner le changement d'échelle pour le réemploi et la réparation,
3. Développer les alternatives aux papiers, emballages et objets à usage unique,
4. Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
5. Engager une dynamique avec tous les acteurs du territoire.

Le plan d'action est décliné en 21 actions et 65 sous actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions qui peuvent être consultées sur grenoblealpesmetropole.fr.

Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et construite avec les partenaires et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE DU PLPDM : LE MOIS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

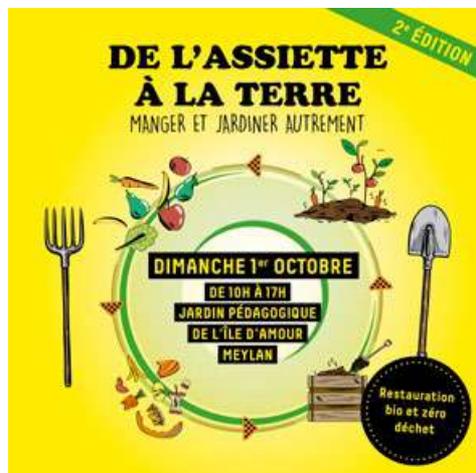
Initié dans le cadre de Grenoble Capitale Verte en 2022, l'objectif du mois de la réduction des déchets était de lancer une dynamique collective en mobilisant les acteurs du territoire, les entreprises, les habitants... pour massifier et pérenniser le changement de comportement.

Une programmation en ligne de cette deuxième édition a permis de recenser et promouvoir près de 150 événements ou actions proposées sur le territoire sur la thématique de la réduction des déchets.



Plusieurs événements phares ont été portés par la Métropole :

- « De l'assiette à la terre » : journée grand public visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets organiques (jardinage zéro déchet, alimentation etc.). Cette 2^{ème} édition a réuni 400 participants au jardin pédagogique de l'Île d'Amour.
- Inauguration du Pôle R pour le grand public avec animations, ateliers pratiques, musique et défilé de mode upcyclée par les élèves du Lycée Argouges.



Quelques exemples d'animations portées par les acteurs du territoire :

- Des ateliers pour faire soi-même des décorations en récup, des produits ménagers, cuisiner sans gaspiller,
- Des ateliers couture (upcycling, réparation, customisation)
- Des défilés de mode upcyclée,
- Des spectacles, expositions, projections rencontre...
- Des Repair Cafés et ateliers de réparation
- Des portes ouvertes dans des structures locales

DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI

Le déploiement des actions du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation se poursuit en 2023, en partenariat avec les acteurs locaux. Le dispositif des donneries évolue, avec le lancement d'un nouveau service en octobre 2023. La fin de l'année est également marquée par une campagne de communication grand public sur la réparation ainsi que l'inauguration du Pôle R.

LA DONNERIE DÉPOSE MINUTE

La Donnerie Dépose Minute est une nouvelle solution qui permet aux métropolitains de déposer les objets, en bon état ou facilement réparables, dont ils n'ont plus l'usage. Grâce à ce service métropolitain exploité par la coopérative Fabricanova sur le site du Pôle R, le don devient simple, rapide et pratique. Localisée en un point central de la Métropole avec facilité de stationnement, la Donnerie Dépose Minute dispose d'un espace pour accueillir les usagers et leurs dons.

Sur place, une fenêtre permet d'observer en situation réelle la chaîne de préparation au réemploi des objets. Une fois triés puis reconditionnés, ces objets seront proposés à la vente dans les boutiques solidaires des acteurs du collectif FABRICANOVA. Mobilier, jouets, vélos, livres, vaisselle, matériel de puériculture, électroménager... Autant d'objets qui vont pouvoir trouver une seconde vie dans des points de vente solidaires du territoire.

Le but de la donnerie est d'encourager à donner plutôt que de jeter, mais également d'inciter au changement de comportements : réparer avant de jeter, acheter des produits réparés ou de seconde main plutôt que neufs, faire connaître les points de vente et de réparation du territoire. Ce service contribue également à créer des emplois dans les métiers de l'économie circulaire et favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

En décembre 2023, après 2 mois d'ouverture, près de 4 tonnes d'objets ont été déposées.

En complément de la Donnerie Dépose Minute, 5 donneries « ponctuelles » ont été organisées en 2023 en milieu rural dans le cadre du dispositif des déchèteries mobiles.



LES COLLECTES DE VÉLOS

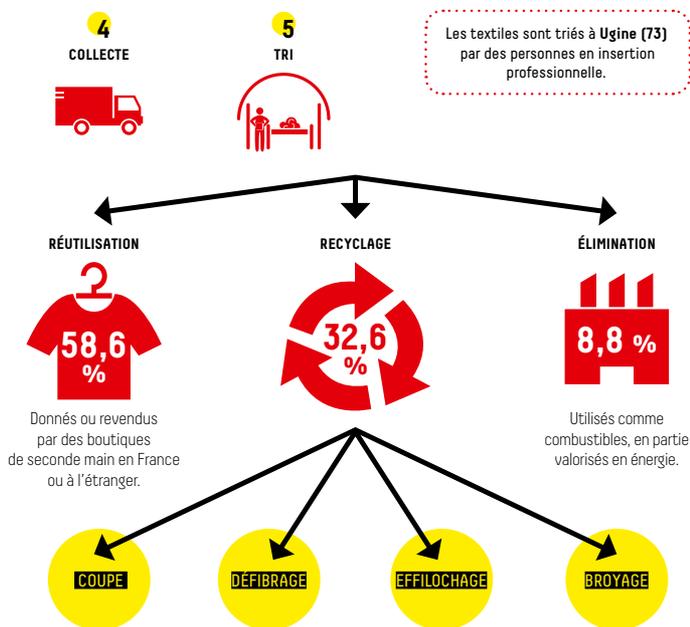
En novembre 2023, 5 déchèteries métropolitaines ont accueilli des opérations de collecte de vélos, menées en partenariat avec l'association Cycles&Go. Près de 50 vélos ont été collectés à cette occasion représentant près de 600 kg de déchets évités.

DERNIÈRE OPÉRATION ÉPHÉMÈRE DE COLLECTE DES TEXTILES

La Métropole a renouvelé en 2023 ce format de collecte en point d'apport volontaire sur l'espace public.

Une campagne de 6 semaines a ainsi été organisée au printemps 2023 en partenariat avec plus de 40 communes. Il s'agit de la dernière opération sur ce format éphémère.

L'année 2024 sera celle du lancement d'un nouveau dispositif de collecte en conteneurs déployés de façon permanente, suite à l'expérimentation réussie menée depuis l'été 2020 sur 4 communes du territoire.



Source : EcoTLC 2018

Que deviennent ces tonnages collectés ?

- **Coupe** : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons d'essuyage à usage industriel et ménager.
- **Défibrage** : lorsque les fibres des textiles sont longues, elles peuvent être refilées et servir à la fabrication de nouveaux textiles.
- **Effilochage** : lorsque les fibres des textiles sont de taille moyenne, elles ne peuvent pas être utilisées à l'identique et sont recyclées pour faire des géotextiles, du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
- **Broyage** : coupés en lanières ou broyés, les textiles et les chaussures peuvent entrer dans la fabrication de différents produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins !

PRINTEMPS 2023	84 TONNES COLLECTÉES
43 communes	
92 points d'apport volontaire	
84 tonnes collectées	

La communication faite lors de ces campagnes éphémères vise également la promotion de l'ensemble des points de collecte permanents disponibles pour les usagers sur le territoire métropolitain (déchèteries, associations, conteneurs pérennes, commerces...)

LE SERVICE DE COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX : UNE SOLUTION EN RÉPONSE AUX BESOINS DES USAGERS À FAIBLE MOBILITÉ

Gratuit et accessible à tous les métropolitains, ce service lancé en 2022 permet de trouver la meilleure solution pour se débarrasser d'objets volumineux :

- En étant redirigé vers un point de dépôt en magasin (reprise gratuite pour de nombreux objets y compris sans obligation d'achat),
- Dépôt en déchèterie aux horaires d'ouverture,
- Services proposés par les associations du territoire,
- En prenant rendez-vous avec un opérateur qui viendra les collecter sur RDV devant chez soi : ce service métropolitain s'appelle la collecte préservante des encombrants.



C'est Fabricanova, collectif local d'acteurs du réemploi de l'Économie Sociale et Solidaire, qui est en charge de collecter et trier les objets en vue de leur donner une seconde vie s'agissant de la collecte préservante des encombrants.

Début 2024, les objets collectés seront orientés sur la plateforme métropolitaine dédiée au réemploi et à la réparation située à Grenoble, le Pôle R, lieu totem de l'économie circulaire.



EN 2023, CE SERVICE COMPTABILISE

+ de 1500

rendez-vous effectivement réalisés

± 2500 m³

collectés, soit une moyenne de 1,7 m³ par collecte

± 5000

objets collectés (dont 60 % de mobilier, 20 % d'équipements électriques ou électroniques)

- 10 % des objets collectés ont pu trouver une seconde vie en boutique solidaire.
- Les objets en trop mauvais état sont apportés en déchèterie : 93 % d'entre eux sont recyclés, les autres sont incinérés.

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

En 2023 près de 18 500 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les déchèteries métropolitaines. Dans le cadre de son Schéma Directeur Déchets, Grenoble Alpes Métropole s'est engagée à réduire de 5000 tonnes les déchets verts collectés chaque année en déchèterie d'ici 2030.



Les objectifs de cette politique sont multiples :

- Sensibiliser les particuliers à la valorisation et la gestion locale des déchets verts,
- Optimiser les coûts d'exploitation des déchets verts,
- Réduire l'impact environnemental de la gestion globale de ces déchets, notamment en termes de pollution atmosphérique en accompagnant l'interdiction du brûlage des déchets verts et en réduisant leur transport en déchèterie.

Ainsi, le service prévention des déchets continue à dérouler son plan d'action validé en 2019, visant à développer le broyage des végétaux par les particuliers.



MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

Un service de mise à disposition de broyeurs à végétaux auprès des habitants est en place pour les communes volontaires. La Métropole achète les broyeurs et finance des entretiens réguliers pour garantir la sécurité du matériel. Les communes assurent la mise à disposition auprès des particuliers et le petit entretien du matériel. Ce service de proximité offert aux habitants permet également une sensibilisation des usagers à la valorisation et la gestion locale des déchets verts (utilisation du broyat produit, alternative à l'interdiction de brûlage, etc.). Depuis 2022, la mise en place d'une plateforme de réservation en ligne des broyeurs vient faciliter la gestion de ce dispositif pour les communes.

En 2023, six nouvelles communes ont rejoint le dispositif. Ce dispositif compte désormais 26 communes membres et permet donc de s'adresser à 44 % des habitats individuels sur le territoire.

OPÉRATIONS DE BROYAGE ÉVÉNEMENTIEL

Lors de ces opérations, les usagers sont invités à venir faire broyer leurs végétaux et à repartir avec leur broyat, tout en étant sensibilisés à son utilisation et à d'autres techniques de jardinage zéro déchet. Ces opérations sont donc l'occasion de proposer un service de broyage aux habitants des communes qui n'adhèrent pas au dispositif de prêt de broyeur, tout en offrant un nouvel espace de sensibilisation à la réduction des déchets verts.

En 2023, 6 opérations de broyage ont été organisées sur 5 communes, permettant de détourner 10 tonnes de déchets verts des déchèteries.



**PRÊT
DE BROYEUR**

26
communes
partenaires

11
broyeurs mis
à disposition

430 t
de déchets verts
détournés

**BROYAGE
ÉVÉNEMENTIEL**

6 opérations
sur l'espace public

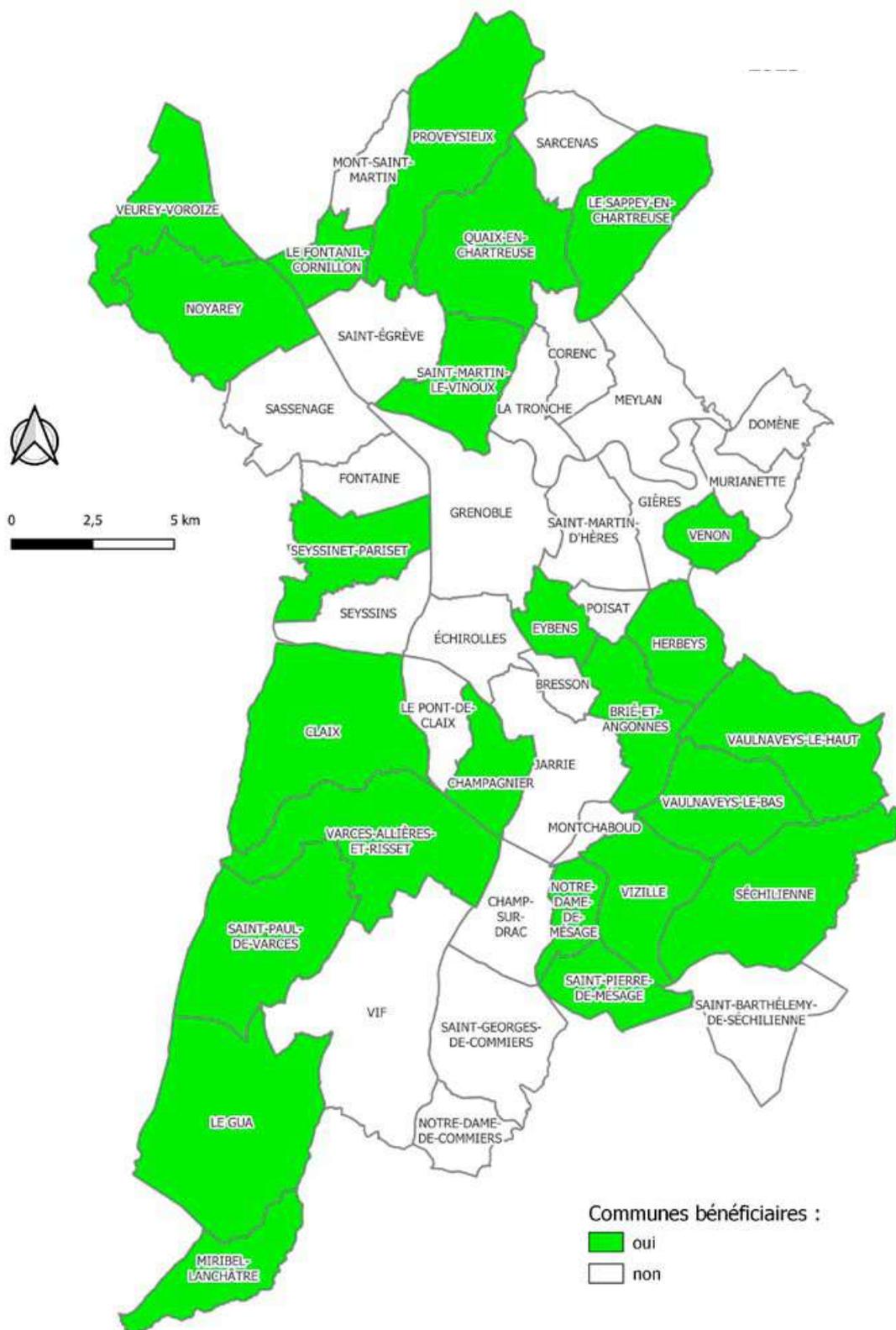
10 tonnes
broyées

**STANDS DE SENSIBILISATION
AU JARDINAGE ZÉRO DÉCHET**

12 stands déchets
verts en déchèteries

1 267
personnes rencontrées

GROUPEMENT DE COMMUNES BROYEURS 2023



PROMOTION DE LA CONSOMMATION "ZÉRO DÉCHET"

SOUTENIR LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES EN VERRE

Dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2020-2030 et son Programme Local de Prévention, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à promouvoir la consigne du verre pour réemploi, avec un évitement attendu de 700 tonnes par an entre 2015 et 2026 correspondant à 1 400 000 bouteilles consignées par an.

Alpes Consigne, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée en avril 2021 et dont le siège et le site de massification sont installés dans les locaux du Pôle R, organise et porte la filière complète de collecte et de lavage de contenants en verre en vue de leur réutilisation sur trois départements : Isère, Savoie et Haute Savoie. Étant la seule structure ayant engagé cette activité sur le territoire métropolitain, Alpes Consigne est un acteur incontournable pour la mise en place de la consigne du verre à destination des particuliers.

Ainsi, afin de soutenir le réemploi des emballages en verre et participer à la structuration de la logistique sur son territoire, **Grenoble-Alpes Métropole est devenue sociétaire de la SCIC Alpes Consigne en juin 2023.**

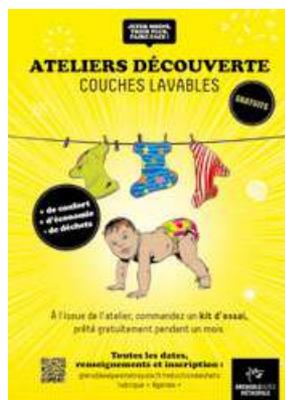
FORMER ET SENSIBILISER

Depuis quelques années, la Métropole a renforcé la formation destinée aux professionnels, ou tout autre acteur relais, souhaitant animer des ateliers pratiques en faveur de la réduction des déchets : "Consommation zéro déchet" auprès du grand public, au sein de structures publiques, sociales, associatives ou d'entreprises.

Les formations proposées permettent aux participants d'appréhender une thématique donnée et, par la suite, d'animer eux-mêmes un atelier auprès de leur public.

Ces formations, d'une demi-journée chacune, sont organisées et animées par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour le compte de la Métropole. Au total 21 personnes ont été formées en 2023.

Les participants se sont engagés à animer au minimum deux ateliers au cours de l'année qui suit la formation, ceci afin d'essaimer sur le territoire métropolitain des savoir-faire pratiques en faveur de la réduction des déchets.



DÉVELOPPER L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES POUR LES JEUNES ENFANTS

Le SDD prévoit l'évitement de 1 000 tonnes par an de couches jetables grâce à la promotion de l'utilisation des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance.

Pour ce faire, la Métropole accompagne, depuis mai 2018, l'utilisation de couches lavables auprès des :

- Particuliers : ateliers, stands, kits prêtés...
- Professionnels : ateliers/formations et kit d'essai mis à disposition dans les maternités, ateliers et kit de démonstration à la PMI...
- Structures collectives de type crèches : accompagnement vers l'utilisation des couches lavables.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES BILAN 2023	NOMBRE D'ATELIERS / STANDS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ateliers auprès des particuliers	15	189
<i>dont prêts de kits suite aux ateliers</i>		83
Ateliers auprès des professionnels	16	166
Stands	3	320
TOTAL	34	675

En 2023, l'accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants a constitué un axe de travail prioritaire. La réalisation d'ateliers auprès du personnel de 16 crèches (municipales, privées ou associatives) a permis de faciliter l'accueil des enfants dont les parents souhaitent utiliser des couches lavables. Ces ateliers constituent des temps d'échanges avec les équipes, à l'issue desquels leur est remis un guide d'utilisation des couches lavables. Cet axe de travail auprès des professionnels sera maintenu et renforcé en 2024 avec l'objectif d'accompagner quelques crèches vers l'utilisation de couches lavables pour l'ensemble des bébés accueillis.

LE OUI PUB POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE DE PAPIER

La Métropole a été sélectionnée en 2022 avec 13 autres collectivités pour expérimenter, sur une période de 3 ans (2022 – 2025), le dispositif « Oui Pub » visant à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés (IPNA) sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Concrètement, conformément au décret paru le 2 mai 2022, la distribution d'IPNA est interdite depuis le 1^{er} septembre 2022 dans les boîtes aux lettres ne présentant pas de consentement express et visible.

Après une première année de mise en place du dispositif, l'expérimentation s'est donc poursuivie en 2023, avec le suivi de plusieurs indicateurs (environnementaux, économiques, sociaux et comportementaux) dont les résultats seront compilés et analysés en fin d'expérimentation.



Zoom sur l'indicateur « part des imprimés publicitaires »

La dernière campagne de MODECOM (méthode nationale de caractérisation des déchets) menée par la Métropole en 2023, permet d'identifier l'évolution de la part des imprimés publicitaires dans les ordures ménagères entre 2016 et 2023.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la part des imprimés publicitaires est passée de 4,4 % à seulement 0,4 % soit une baisse globale des quantités d'imprimés publicitaires de 91 % entre 2016 et 2023.

		2016	2023	VARIATION
Part des Imprimés Publicitaires	dans OMR*	2,8 %	0,2 %	-94 %
	dans CS**	11,4 %	1,3 %	-88 %
	TOTAL	4,4 %	0,4 %	-91 %
Gisement en kg/an/hab	dans OMR	5,62	0,29	-5,33
	dans CS	6,66	0,79	-5,87
	TOTAL	12,28	1,08	-11,20
Gisement en tonne	dans OMR	2 529,66	131,82	-2 397,84
	dans CS	3 000,93	359,09	-2 641,84
	TOTAL	5 530,59	486,53	-5 044,05

*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ** Collecte Sélective

La part des imprimés publicitaires permet d'obtenir les gisements théoriques (en kg par an par habitant et en tonnage) dans les ordures ménagères résiduelles et dans la collecte sélective. Les résultats ainsi obtenus permettent d'observer que l'objectif du programme local de prévention, qui prévoit une diminution de 1 700 tonnes de papier entre 2015 et 2026 grâce au dispositif « Oui Pub », semble d'ores et déjà atteint. Ces résultats resteront à confirmer avec l'analyse des tonnages de papiers réellement collectés et traités à Athanor à l'issue de l'expérimentation.

Le tri des déchets alimentaires : bilan et perspectives



À compter du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires, comme le prévoit la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).

Les déchets alimentaires représentent en moyenne 30 % de la poubelle des ménages métropolitains, un gisement qu'il est important de valoriser.

La Métropole avait pris de l'avance en proposant dès 2018 aux usagers deux dispositifs complémentaires adaptés à la typologie d'habitat, allant du composteur à la collecte en bac marron. L'objectif est de produire du compost pour un retour au sol des matières organiques et enrichir les sols grâce à la boucle « aliments-terre ».

Pour finir de proposer une solution à tous les usagers, les quartiers dont la collecte est organisée par points d'apport volontaire commenceront à être équipés d'abribacs à partir de 2024.

DEUX CAMPAGNES DE DÉPLOIEMENT EN 2023 POUR FINIR DE MAILLER LE TERRITOIRE

Après une opération pilote en 2018, les campagnes de déploiement à grande échelle se sont enchaînées chaque année depuis 2019, pour se terminer en 2023. La promotion de la gestion de proximité se fait au printemps tandis que la mise en place de la collecte en porte-à-porte est privilégiée à l'automne. Ce calendrier permet de profiter des périodes les plus propices aux deux pratiques pour sensibiliser les habitants et prendre de bonnes habitudes.

En 2023, le déploiement du tri des déchets alimentaires s'est poursuivi sur le territoire métropolitain, sur le secteur Grand Sud.

En avril et mai, une campagne de distribution de composteurs s'est déroulée dans plusieurs communes : Bresson, Brié-et-Angonnes, Jarrie, Le Gua et Saint-Georges de Commiers. Les habitats collectifs de ces communes ont été rencontrés à l'automne.

Entre octobre et décembre, tous les habitants des communes de Champ-sur-Drac, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif et Vizille ont été équipés en bacs marron ou composteurs, selon le schéma de déploiement. La mise en place de la collecte dans le centre-ville de Vizille doit se faire sous un format nouveau à compter de 2024 ; dans l'attente 3 sites de compostage partagé sur l'espace public ont vu le jour.

Durant l'année 2023, 5 270 composteurs ont été remis aux usagers (dont 3 590 distribués en porte-à-porte). Cela porte à presque 25 000 le nombre de composteurs distribués depuis la gratuité du matériel. La remise du 20 000^{ème} composteur a fait l'objet d'une mise en lumière lors d'un point presse sur la commune du Gua en mai 2023.

La collecte en porte-à-porte concerne 14 000 habitants supplémentaires, pour un total de 294 000 habitants desservis.

Les déchets alimentaires sont acheminés au centre de compostage de Murianette pour être transformés en compost ensuite épandus comme fertilisant sur des terres agricoles de la vallée du Grésivaudan.



20 000^{ème} composteur remis au Gua en mai 2023

294 000
habitants desservis
par la collecte

4 205
tonnes collectées*

*NB : ce tonnage correspond à l'activité du service collecte de la Métropole. Il ne correspond pas exactement au chiffre figurant dans le schéma général des flux, certains apporteurs de déchets alimentaires gérant eux-mêmes le transport jusqu'au centre de compostage.

15 KG / an / hab*
*habitant desservi par la collecte (hors zones déployées à l'automne)

À l'issue des 10 phases de déploiement, les habitants de 48 communes ont été dotés de solution de tri. Le Fontanil-Cornillon fera l'objet d'un déploiement spécifique ultérieur avec une solution d'apport volontaire, tout comme les quartiers n'ayant pu être équipés par des bacs supplémentaires (collecte tous flux en PAV en milieu urbain/ centre-bourgs).

Le déploiement s'est fait selon trois modalités en fonction la typologie des communes (voir carte plus loin).

Fin 2023, ce sont environ **345 000 métropolitains** qui ont été équipés d'une solution de tri à la source, soit avec une solution de compostage, soit en collecte grâce au nouveau bac marron.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Comme pour les années précédentes, la mise en œuvre du tri des déchets alimentaires s'est appuyée sur divers dispositifs de sensibilisation, communication et distribution de matériel, dans l'objectif de toucher le plus grand nombre d'habitants.

Afin d'annoncer l'arrivée de ce nouveau geste de tri, en amont des phases de déploiement, la Métropole a organisé des stands de « sensibilisation percutante » : des messagers de Voix Publique, agence mandatée par la Métropole, sont allés à la rencontre des habitants, en déambulation ou lors des marchés forains pour les sensibiliser à l'arrivée du tri des déchets alimentaires dans leur commune. Une réunion publique a été organisée avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut.

Ensuite, durant plusieurs semaines, au printemps et à l'automne, ces messagers du tri ont également assuré la distribution en porte-à-porte du matériel auprès de tous les foyers concernés. Cette rencontre en face-à-face permet un contact privilégié avec les usagers, en donnant du sens au geste de tri et des consignes précises pour l'utilisation du matériel.

- Près des deux-tiers des habitants en maison sont rencontrés par un messager qui leur remet, s'ils n'en ont pas déjà un, un composteur et les consignes d'utilisation. En cas d'absence un avis de passage est laissé invitant l'usager à passer commande au numéro vert. Dans les communes mixtes, les messagers proposent en priorité un composteur et à défaut un bac marron, le camion de collecte passant à proximité.
- En immeuble, les messagers remettent un bio-seau, avec un rouleau de sacs biodégradables et un document rappelant les consignes de tri, les jours de collecte et les lieux de distribution des sacs. Pour les personnes absentes malgré deux passages, le kit est laissé sur le pas de la porte avec les instructions. Une poubelle marron dédiée aux déchets alimentaires est installée dans les locaux poubelles. Ces sacs sont mis gratuitement à disposition auprès de commerçants volontaires et établissements publics. 280 points de retrait sont disponibles sur la Métropole.



Distribution de matériels de tri et sensibilisation en porte à porte

53 ateliers et formations compostage et jardinage zéro déchet

460 participants formés aux pratiques du compostage

301 sites de compostage partagé ou autonome

5 270 composteurs distribués en 2023

1 600 TONNES DE DÉCHETS ÉVITÉS en 2023 grâce aux composteurs / lombricomposteurs / composteurs partagés mis à disposition

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

Le lombricompostage et le compostage partagé pour les personnes habitant en appartement :

En appartement, le **lombricompostage** est une solution adaptée en complément de la collecte. La Métropole agit dans ce sens en développant :

- des ateliers lombricompostage pour bien démarrer (gratuits sur inscription) ;
- la mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur ;
- des rencontres et des échanges entre pratiquants à l'occasion de lombricafés tous les mois.

Une autre solution pour les résidents en appartement, consiste à mettre en place un **site de compostage partagé**, géré localement par un collectif d'habitants bénévoles. Ces sites composés de 3 composteurs minimum sont déployés en pied d'immeuble, en quartier ou en jardins partagés. La Métropole accompagne de tels projets par :

- des formations « Devenir référent de site de compostage partagé » ;
- deux cycles par an de formations à destination des jardins partagés ;
- des rencontres de référents pour échanger sur ces pratiques ;
- un accompagnement au démarrage, pour l'implantation et le montage du site et une formation lors de l'inauguration.

31 nouveaux sites de compostage partagé ont ainsi été installés courant 2023 dont 3 sites de quartier sur la commune de Vizille ce qui porte à plus de 300 sites actifs au total sur le territoire métropolitain.



Rencontre des référents de site de compostage partagé.
01/10/2023 à Meylan

L'animation du réseau des référents de site :

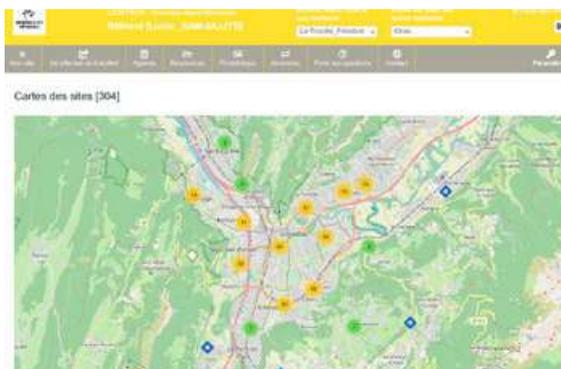
Pour garantir une bonne gestion des sites de compostage partagé, des habitants volontaires désignés référents de site sont formés et soutenus techniquement si besoin.

Ils assurent les tâches de contrôle du processus de compostage (brassage, apport en broyat et transfert en maturation) et animent la vie du site.

En octobre 2023, une rencontre festive a été organisée dans le cadre de l'évènement « De l'assiette à la terre » pour mettre à l'honneur les référents de site et les remercier pour leur investissement. Témoignages, remise de cadeaux, conférence et ateliers de fabrication de tamis ont agrémenté la journée d'une trentaine de référents qui se sont ajoutés aux 400 participants de ce rendez-vous au jardin pédagogique de l'île d'Amour.

Par ailleurs, des plateformes en ligne fédèrent l'ensemble des référents :

- le site **compostage-et-broyat.fr**, piloté depuis 2019 par le réseau compost citoyen AURA, permet de faciliter l'accès à la ressource en broyat de végétaux par la mise en relation avec les professionnels des espaces verts.
- Plateforme **logi-prox** : installé courant 2023, cet outil en ligne de gestion des sites de compostage collectif permet de répondre à l'obligation réglementaire de suivi d'activité du compostage partagé. Il favorise également les échanges entre les acteurs de la gestion de proximité : référents de site, gestionnaires (syndic, association, entreprises...), services communaux et l'équipe prévention des déchets de la Métropole.



LOGI-PROX – vue de la cartographie des sites de compostage partagé

EXEMPLE DE MÉTHODOLOGIE DU DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE D'HERBEYS



Abribacs à Seyssins pour la collecte des déchets alimentaires en point apport volontaire

Le test de la collecte en abribacs se poursuit

10 « abribacs » dédiés au tri des déchets alimentaires sont en place depuis novembre 2020 dans l'éco-quartier de Prénouvel à Seyssins et Murianette, afin de tester différents modèles. Les habitants peuvent y déposer leurs sacs biodégradables. Un abribac supplémentaire a été installé dans le quartier des Gaveaux à Seyssins, nouvellement desservi en points d'apport volontaire semi-enterrés. Les installations se poursuivront en 2024 dans les quartiers desservis en points d'apport volontaire ou ne pouvant accueillir de bacs marron, afin de fournir une solution de tri à tous les habitants.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Concernés par l'obligation réglementaire de tri à la source à partir du 1^{er} janvier 2024, les usagers professionnels producteurs de déchets alimentaires continuent à bénéficier d'un accompagnement dédié. Les professionnels « métiers de bouche » situés dans le secteur Grand Sud ont reçu à l'automne la visite d'un messenger du tri pour leur présenter le dispositif de collecte et évaluer le besoin en matériel. Des bacs roulants verrouillés dédiés leur sont proposés ainsi que des housses biodégradables. Ils sont ensuite intégrés à la collecte hebdomadaire. En dehors de ces campagnes de rendez-vous, la Métropole équipe également les professionnels qui en font la demande, avec une hausse constatée en fin d'année.

La collecte est effectuée auprès de 725 professionnels des métiers de bouche et 135 établissements publics ou privés ayant de la restauration collective (EHPAD, crèches, restaurants universitaires, restaurants d'entreprises...).

ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

L'accompagnement des restaurants scolaires à la mise en place du tri s'est poursuivi en 2023, notamment pour plusieurs communes du Grand Sud et 5 collèges et lycées. Une expérimentation a démarré dans 5 groupes scolaires et un site pédagogique de la Ville de Grenoble, dans l'optique de généraliser la collecte à l'ensemble de la commune. Les cantines sont accompagnées par un messenger du tri dans cette démarche (rencontre avec le personnel pour présenter le tri, diagnostic poussé pour évaluer la production et les besoins en termes d'équipements), qui réalise ensuite la sensibilisation du personnel et des convives.

En complément, la Métropole accompagne la mise en place de sites de compostage en milieu scolaire dans le cadre de projets pédagogiques, quand il existe un jardin au sein de l'établissement.

860
professionnels
desservis par la collecte

138 restaurants
scolaires trient les
déchets alimentaires

DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LA MÉTROPOLE



Réalisation : Grenoble Alpes Métropole / DCTD - Décembre 2023 - Sources : Grenoble Alpes Métropole



La collecte

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES SECTEURS D'EXPLOITATION

88 % des tonnages sont collectés par des agents métropolitains organisés en 4 secteurs, selon une logique de proximité géographique (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et Grand Sud). Les 12 % restant sont collectés par des prestataires.

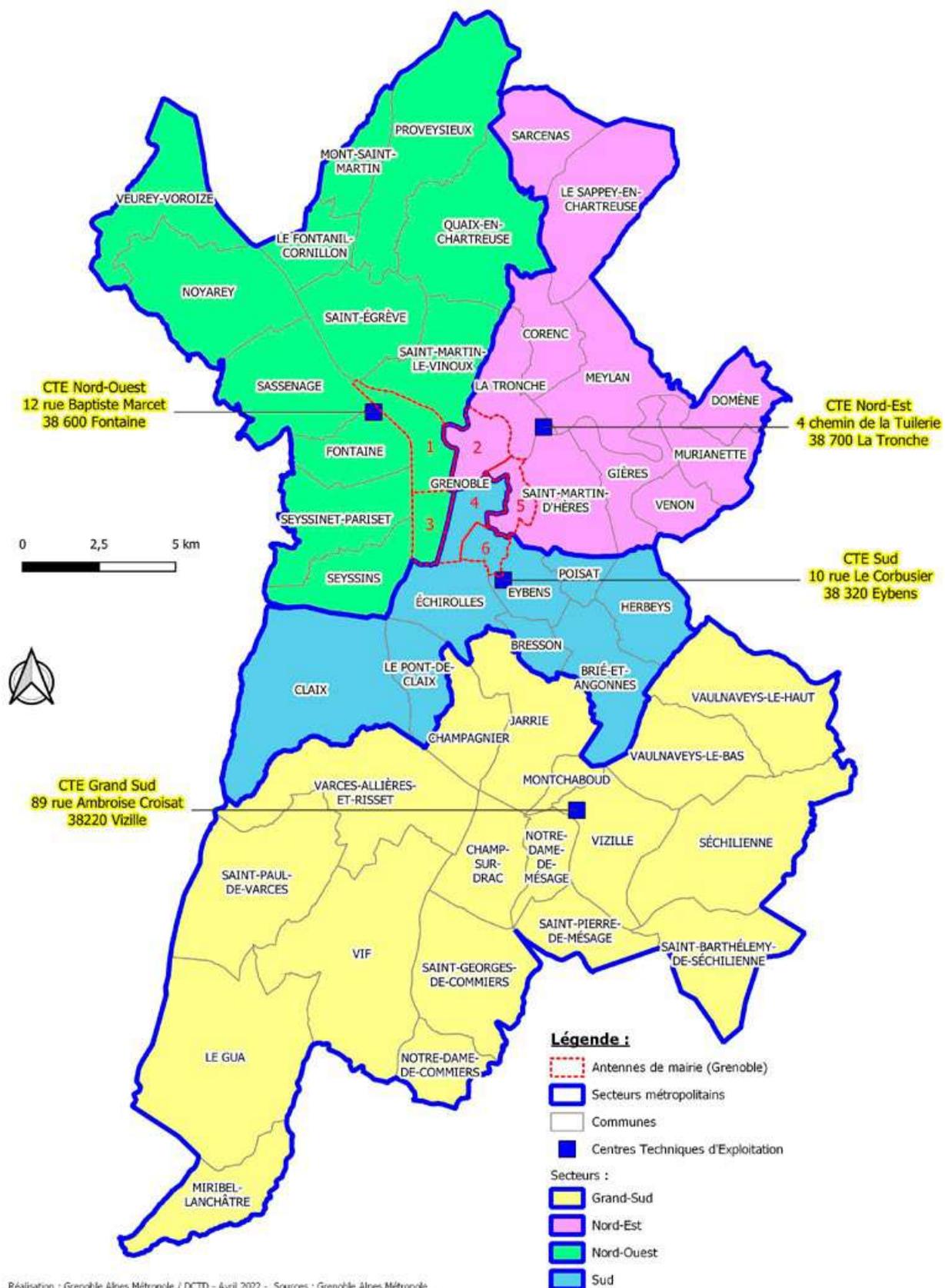
107 348 TONNES

de déchets collectés
(hors verre) soit

236 KG/AN/HABITANT



LES 4 SECTEURS D'EXPLOITATION DE LA COLLECTE



LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS (Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) / Déchets recyclables / Déchets alimentaires / Verre)

Depuis 7 ans, l'organisation du tri a connu une évolution majeure avec l'extension des consignes à l'ensemble des emballages en matière plastique. Depuis 2019, la collecte des déchets alimentaires est progressivement déployée sur l'ensemble du territoire de la Métropole (zones les plus urbaines). Les usagers concernés disposent d'un kit de tri de déchets alimentaires (sacs biodégradables et bioseaux) et de bacs marron.

Selon les secteurs, l'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : déchets restants après tri des ménages*
- Déchets recyclables : papiers, cartons, tous les emballages en matière plastique (flaconnages, pots, barquettes, films, sachets), briques alimentaires et emballages métalliques
- Déchets alimentaires : préparation de repas, restes de repas, produits périmés sans emballage, thé et marc de café,
- Verre

* hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchèteries).

HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis mars 2018, un plan d'harmonisation des consignes de tri a été expérimenté pour permettre de collecter dans le même conteneur les papiers et les emballages dans les colonnes d'apport volontaire. La valorisation est assurée puisque la chaîne de tri permet le tri de ces matières.

Les objectifs sont multiples :

- harmoniser les consignes sur l'ensemble du territoire,
- faciliter le geste de tri et améliorer sa qualité,
- optimiser la collecte,
- limiter les débordements et l'occupation du domaine public.

Après une expérimentation en 2018 sur Champ-sur-Drac et un déploiement entre 2020 et 2022 sur des communes du secteur grand-sud, le déploiement s'est poursuivi en 2023 sur toutes les communes collectées en PAV du territoire métropolitain.

Cette opération a aussi été l'occasion de remplacer les conteneurs par du matériel neuf.

LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

L'organisation de la collecte pour les déchets recyclables (hors verre) et les ordures ménagères résiduelles diffère selon les communes : en porte-à-porte, en apport volontaire ou en système mixte. La collecte du verre est exclusivement réalisée par apport volontaire.

Mode de collecte	Part de la population concernée		Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires	Déchets Recyclables
Porte-à-porte	89 %			153 400 foyers 	
Porte-à-porte (OMR) et point d'apport volontaire (Recyclables)	8 %			2 600 foyers 	
Point d'apport volontaire	3,3 %	2,8 %		400 foyers 	
		0,5 %			



La collecte qui se fait en régie

(c'est-à-dire par le personnel de Grenoble Alpes Métropole) concerne :

- Pour 95 % de la collecte en porte-à-porte (les bacs roulants)
- Pour 5 % de la collecte des conteneurs d'apport volontaire

Le complément est confié à des prestataires.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

La fréquence de collecte représente le nombre de ramassage des bacs (pour la collecte sélective, pour la collecte des déchets alimentaires et celle des déchets résiduels) en un même lieu pendant une semaine. Elle varie d'un secteur à un autre (cf. carte page suivante) essentiellement pour des raisons de densité de population, de capacité de stockage dans les habitations et pour s'adapter aux besoins réels en fonction des flux.

Depuis fin 2018, les principes sont les suivants :

- En zone d'habitat individuel et d'activité : 1 ramassage par semaine pour les déchets recyclables et 1 ramassage par semaine pour les déchets résiduels ;
- En zone urbaine ou d'habitat collectif : 2 ramassages par semaine pour les déchets recyclables et 2 ramassages par semaine pour les déchets résiduels ;
- En zone d'hypercentre de Grenoble : 2 ramassages de déchets recyclables et 3 de déchets résiduels.
- La collecte des bacs marron pour les déchets alimentaires se fait partout où elle est déployée une fois par semaine pour les ménages et les professionnels. Une deuxième collecte hebdomadaire (payante celle-là) peut être demandée par les professionnels.

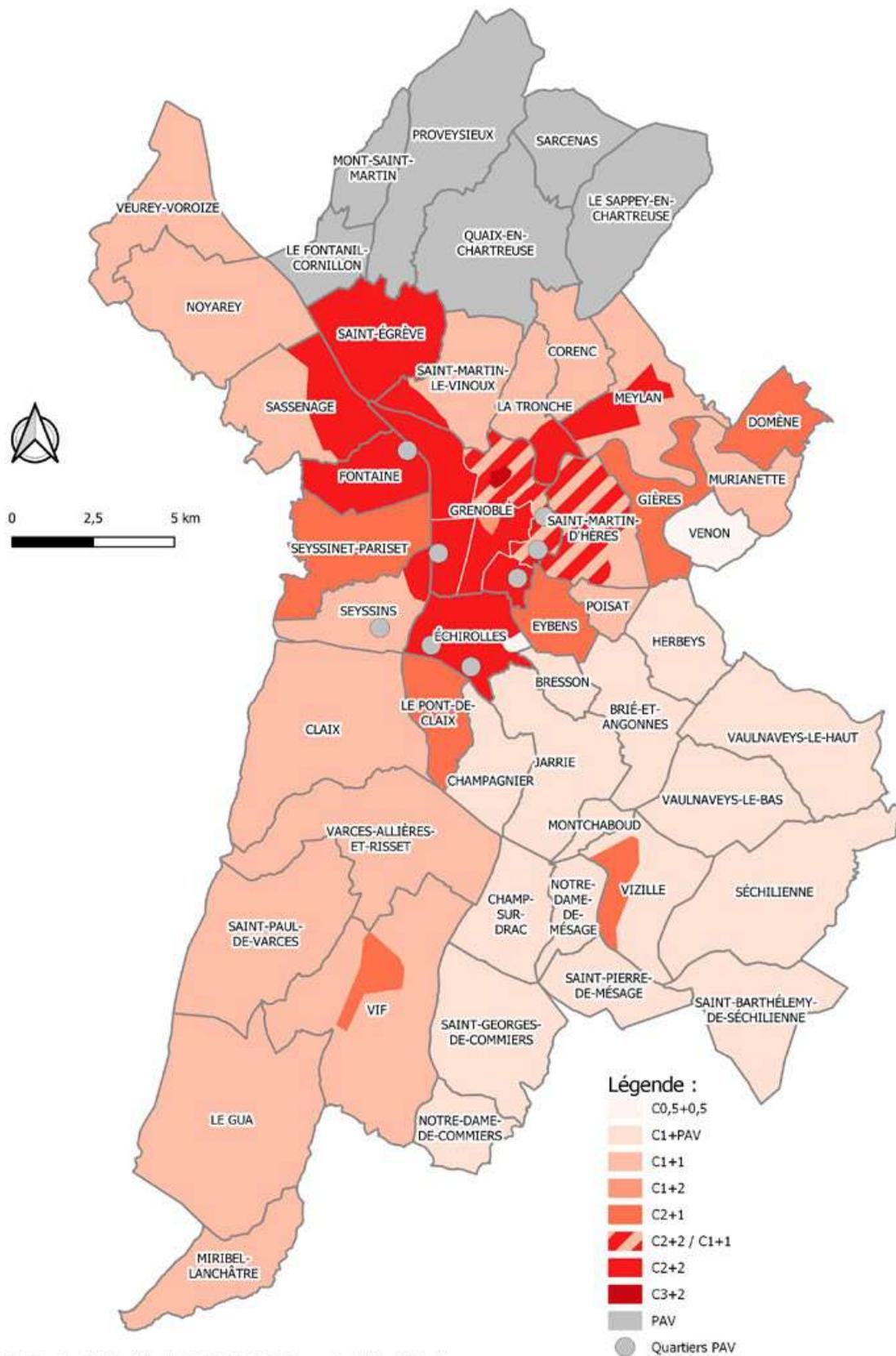
En accord avec les objectifs du Schéma Directeur une commune et deux quartiers préfigurent les fréquences cibles :

- La commune de Venon : collecte une semaine sur deux : pour les déchets recyclables et les déchets résiduels couplés à la mise en place de composteurs individuels. Une collecte supplémentaire pour les OM des logettes se fait sur la période estivale : de juin à fin août.
- Le quartier de la Capuche sur Grenoble dispose d'une collecte de déchets alimentaires en porte à porte, en remplacement d'une collecte de déchets résiduels, qui restent collectés une fois par semaine, les déchets recyclables (poubelle de tri) sont collectés 2 fois par semaine.

- Le quartier pavillonnaire et les copropriétés du quartier de La Commanderie sur Echirrolles disposent d'une collecte par semaine des déchets alimentaires et une collecte tous les 15 jours, en alternance, une semaine la collecte des bacs de tri, une semaine celle des ordures ménagères.

Par ailleurs, suite à la première expérimentation de collecte en journée (9h à 16h) en secteur de montagne, puis sur un périmètre urbain, ce changement d'horaires se poursuit au cas par cas et concerne déjà le secteur Sud en totalité depuis avril 2023.

FRÉQUENCES ET MODES DE COLLECTE 2023



LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

Les zones industrielles et zones d'activités

Une collecte sélective des papiers et cartons est mise en place sur les zones industrielles (ZI) et zones d'activités (ZA) du territoire de la Métropole.

Depuis 2016, les principales ZI et ZA du territoire sont équipées de bacs bleus dédiés aux papiers et cartons, en remplacement des bacs verts. En 2023, 1138 tonnes ont été collectées en bacs bleus dans les ZIZA.

L'évolution de cette collecte de déchets fibreux sera étudiée en 2024.



Collecte des cartons en centre-ville

En raison des difficultés de stockage spécifique en centre-ville, les emballages en carton peuvent bénéficier d'une collecte sélective dédiée aux professionnels exerçant sur cette zone.

Ce service, réalisé en partenariat avec une structure d'insertion par l'emploi, revêt deux formes :

- service sur mesure, à titre payant, dans le dispositif de la redevance spéciale : 109 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2023.
- service de collecte par apport volontaire à 4 points itinérants sur l'hypercentre de Grenoble : 49 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2023.



Collecte des sapins de Noël en janvier 2023

Pour la 7^e année, la Métropole a organisé une collecte des sapins de Noël après les fêtes de fin d'année. Durant 4 semaines, du 2 au 27 janvier, les usagers ont été invités à déposer leur sapin dans une aire dédiée, située sur l'espace public.

Un total de 57 points de collecte temporaires étaient répartis sur les 17 communes participantes :

Bresson, Claix, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Meylan, Poisat, Pont de Claix, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Vizille et Saint Paul de Varces.

13 073 sapins ont été collectés, représentant une diminution de 10 % sur l'opération précédente (14 656 sapins).

Cette collecte a permis d'éviter les dépôts sauvages sur l'espace public, de limiter le dépôt en déchèterie, le risque de bourrage des véhicules de collecte des ordures ménagères et a permis *in fine* une valorisation organique sous forme de broyat et de compost.

32 tonnes de broyat ont ainsi été compostées.



**13 073
SAPINS
COLLECTÉS**



La politique d'insertion

Grenoble Alpes Métropole s'est engagée à ce que la commande publique contribue à la cohésion sociale sur son territoire.

Par le biais de ces marchés :

- Atelier SIIS a entretenu et nettoyé 90 colonnes bois et 490 colonnes plastiques à verre et/ou de tri pour plus de 732 heures d'insertion,
- dans le cadre des donneries, Fabricanova, en partenariat avec Qualirec, Ulisse et Pro'pulse, a collecté 17 tonnes d'objets réemployables, pour un total de 1129 heures d'insertion en 2023,
- FABRICANOVA en partenariat avec La régie de quartier de Grenoble, Emmaüs, Ulisse et Qualirec ont collecté 2500 m³ d'objets volumineux auprès des 49 communes pour un total de 1 833 heures d'insertion,
- Tri Vallées a collecté 84 tonnes de textile en bornes sur l'espace public représentant 1020 heures d'insertion,
- Ulisse Grenoble Solidarité a récupéré 158 tonnes de cartons pour un total de 2800 heures d'insertion.

Par ailleurs, Grenoble Alpes Métropole dispose d'un marché d'insertion pour la mise à disposition de personnels de remplacement affectés à la collecte en porte-à-porte.

Un groupement de 3 structures est attributaire de ce marché : La Fourmi, Ulisse Services et Atelier Services.

49 818 heures d'insertion réalisées sur l'année par ces 3 structures.

En moyenne mensuelle 29 agents en contrat d'insertion sont employés comme remplaçants en collecte.

La collecte du verre

Collecté en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire de Grenoble Alpes Métropole, 2 modes de gestion sont mis en place :

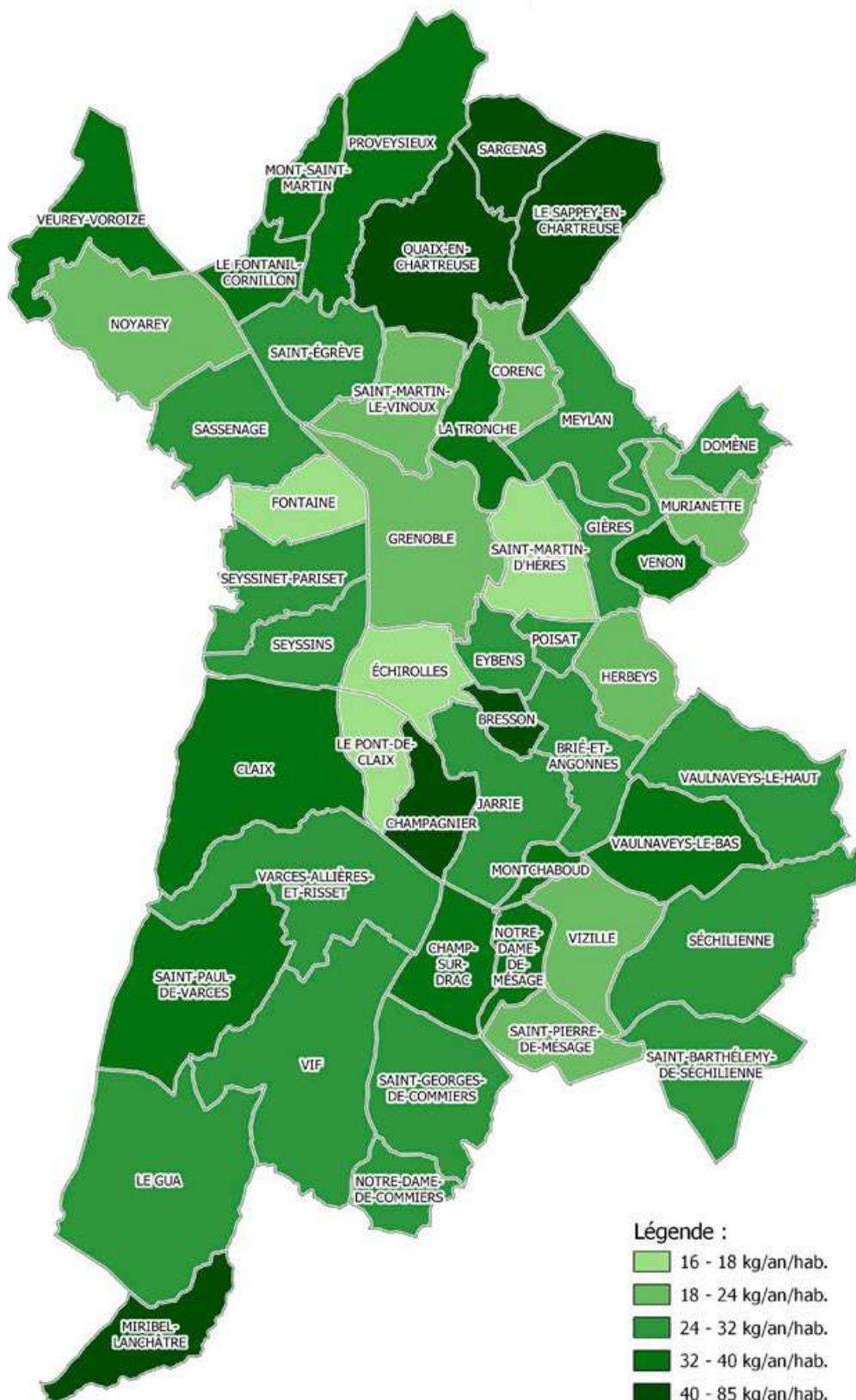
- une collecte et un stockage assurés en régie par la Métropole pour les colonnes à verre situées sur les communes de Grenoble, Bresson, Champagnier, Jarrrie, Brié & Angonnes, Herbeys, Vaulnaveys le Haut, Vaulnaveys le Bas (4070 tonnes) ;
- une collecte et un stockage délégués à la société Lély Environnement pour l'ensemble des autres communes membres (6642 tonnes).

Soit un total de 10712 tonnes collectées en 2023. Les tonnages collectés sont ensuite transportés pour être livrés dans l'une des verreries françaises du groupe OI Manufacturing France : Béziers (34), Lavilledieu (07), et servir à la fabrication d'autres contenants en verre.

La collecte du verre représente en moyenne 24,14 kg/an/habitant (pour un gisement estimé à 32 kg/an/habitant), avec de grandes disparités de résultats selon les communes (voir carte page suivante).



PRODUCTION DE VERRE 2023



Réalisation : Grenoble Alpes Métropole / DPCTD - Mai 2024 - Sources : Grenoble Alpes Métropole

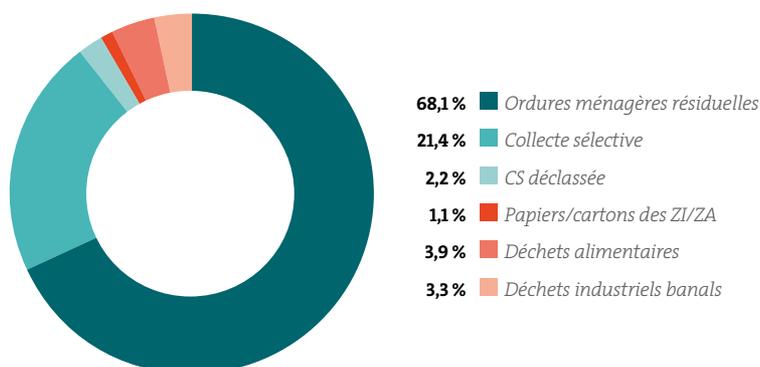
INDICATEURS TECHNIQUES 2023

LES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages 2023 sont en diminution par rapport à 2022.

Les actions liées à la prévention des déchets et la mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des gros producteurs de déchets ont permis de diminuer les tonnages collectés ces dernières années.

2023	Ordures ménagères résiduelles	Déchets industriels banals	Collecte sélective	CS déclassée	Papiers cartons des zi/za	Déchets alimentaires	Total 2023	Total 2022	Delta
SECTEUR NORD OUEST	17 945	1676	6 484	508	526	0	27 139	28 432	-4,5 %
SECTEUR SUD	17 337	723	5 265	1174	243	123	24 865	24 858	0,0 %
SECTEUR NORD EST	19 985	1148	6 812	658	364	0	28 967	29 537	-1,9 %
SECTEUR GRAND SUD	8 329	0	1 162	0	0	0	9 491	11 872	-20,1 %
PAV régie	3 103	0	1 206	7	0	0	4 316	5 013	-13,9 %
Total régie	66 699	3 547	20 929	2 347	1 133	123	94 778	95 817	-1,1 %
Total prestation	6 424	0	2 091	0	0	4 055	12 570	12 444	1,0 %
dont PAV prestation	1 836	0	436	0	0	0	2 272	1 737	30,8 %
Total général	73 123	3 547	23 020	2 347	1 133	4 178	107 348	111 971	-4,1 %



SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS – 2023

NB : les tonnages présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à l'activité du service collecte. Le total ne correspond pas exactement aux chiffres figurant dans le schéma général des flux des déchets. En effet, certaines livraisons de collecte font l'objet de déclassement ou de modification de destination dus à l'organisation du traitement. Ces informations font l'objet d'arrêts de compte de manière décalée.

PARC DE COLONNES DE TRI

1 268 COLONNES
À VERRE (1 067 aériennes /
188 enterrées / 13 semi-enterrées)

569 COLONNES DE TRI
542 EMBALLAGES ET PAPIERS EN MÉLANGE
et 27 PAPIERS DÉCHÈTERIES
(298 aériennes / 248 enterrées /
23 semi-enterrées)

327 COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(276 enterrées / 47 semi-enterrées / 4 aériennes)

La Métropole entretient le parc de mobiliers destiné à la collecte, ainsi en 2023 :

- 3476 bacs roulants ont été nettoyés deux fois dans l'année (bacs disposés dans les logettes publiques),
- 490 colonnes aériennes à verre et/ou de tri ont été lavées et détaquées. 90 colonnes aériennes en bois ont reçu un traitement de lasure. Dans le cadre du changement de consignes sur une partie du territoire (rassemblement des papiers/cartons et des emballages dans un même conteneur), les colonnes en bois ont été harmonisées avec le reste du parc.
- 527 colonnes enterrées et semi-enterrées ont été lavées intérieurement (OMR & CS campagne Printemps) et 513 colonnes enterrées et semi-enterrées ont été lavées intérieurement (OMR & Verre) à raison de deux fois dans l'année pour les colonnes recevant des ordures ménagères résiduelles. 369 avaloirs de colonnes enterrées lavés au nettoyeur haute pression.



LE SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

En 2023, les dossiers (PC, DP...) sont presque tous réceptionnés par voie dématérialisée. Une plateforme de dématérialisation des documents d'urbanisme ainsi que l'envoi des avis métropolitains est en cours de réalisation en lien avec les communes.

Elle sera pleinement effective fin 2024.

L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les déchets permet de sécuriser les équipes de collecte et d'assurer une qualité de service optimale aux usagers de la Métropole.

Il est constaté une augmentation des demandes : 783 dossiers ont été traités en 2023 contre 633 en 2022.

GESTION PUBLIQUE DES BACS ROULANTS ET DES COMPOSTEURS

Depuis 2017, la Métropole propose la mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des bacs nécessaires à la collecte en porte-à-porte par le service public. Les composteurs sont également mis à disposition gratuitement depuis 2018. Les bacs et composteurs sont confiés aux utilisateurs, qui sont tenus d'en assurer le nettoyage.

Les usagers du service public (particuliers, gestionnaires d'immeubles, entreprises, administrations...) commandent les bacs en ligne, via une page dédiée sur le site internet de la Métropole.

Une fois leur commande validée, les utilisateurs retirent leur bac ou composteur au magasin : sur rendez-vous pour les professionnels et sur présentation dans les plages d'ouverture pour les particuliers. 10 638 bacs et 971 composteurs ont été remis par le magasin en 2023.

Une livraison à titre payant peut être proposée, 523 bacs et composteurs ont été livrés à domicile en 2023.

3 597 bacs ont été démantelés et recyclés en 2023.

Depuis 2018, chaque bac de collecte sortant du magasin est identifié par une puce UHF et attribué à une adresse d'utilisation. La puce UHF se présente sous la forme d'une étiquette autocollante renfermant une antenne passive (aucune émission d'onde).

Une opération massive d'identification des bacs présents sur le terrain (puçage et affectation à une adresse de production) a été menée entre 2018 et 2020.

À fin 2023, 162 360 bacs étaient ainsi identifiés, un chiffre en hausse de 4 % par rapport à 2022. On estime qu'environ 12 % de bacs ne sont pas répertoriés sur le territoire.

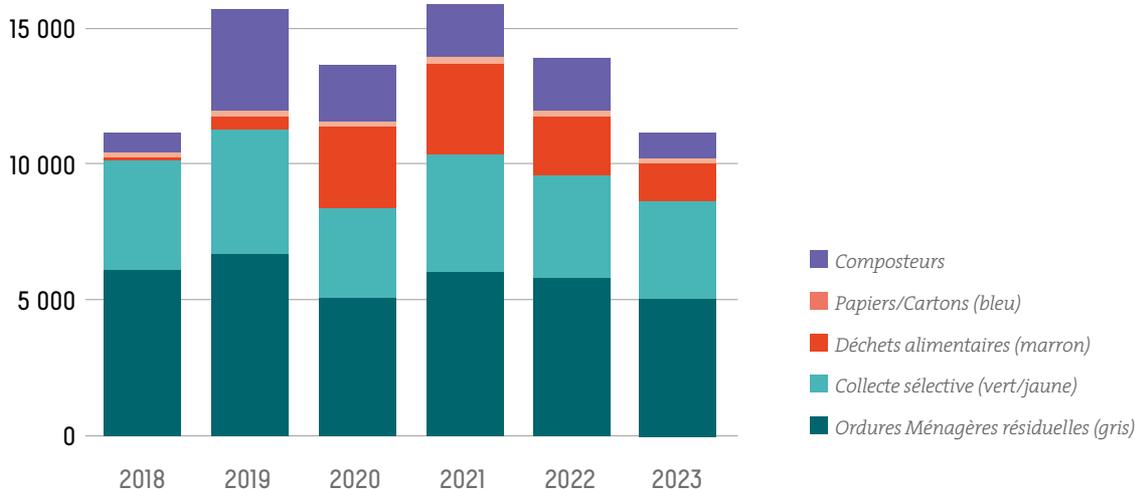
L'identification électronique des bacs permet de :

- Mieux gérer le parc de bacs : le maintenir en bon état et mettre à disposition le nombre de bacs adapté à chaque adresse.
- Faciliter le contrôle du contenu des bacs (qualité du tri et quantité collectée) : évaluer l'atteinte des objectifs du Schéma Directeur Déchets.
- Améliorer le service public : optimiser les tournées de collecte par une meilleure connaissance des volumes collectés.
- Comptabiliser le nombre de fois où le bac est collecté et permettre la facturation de la redevance spéciale au réel.

À FIN 2023
162 360
BACS PUCÉS



NOMBRE DE BACS ET COMPOSTEURS SORTIS DU MAGASIN PAR ANNÉE ET PAR FLUX



L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

La mise en œuvre du Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 a nécessité un **profond remaniement des modalités de collecte** sur le périmètre de la Métropole.

Les grandes étapes ont été :

- 2017 : mise en place de la gestion publique des bacs,
- 2018 : harmonisation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles en zone urbaine et périurbaine,
- 2019 : démarrage du puçage des bacs, de l'équipement des véhicules de collecte en antenne de lecture et du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires,
- 2020 : mise en place d'une tarification incitative pour la redevance spéciale, et mise en œuvre d'actions expérimentales pour améliorer la qualité du tri,
- 2021 : calcul de la Redevance Spéciale sur la quantité de déchets réellement collectés, mise en place d'une cellule « amélioration de la qualité du tri » et accompagnement des adresses présentant régulièrement des erreurs de tri pour aider les usagers à améliorer leur geste de tri,

- 2022 : déploiement de la phase d'accompagnement à l'amélioration du geste de tri sur 11 communes et la réalisation des premiers refus de collecte de bacs mal triés et poursuite de la mise en place du Système d'Information Déchets.

Les actions au cours de l'année 2023 ont été :

- Finalisation du déploiement de la collecte des déchets alimentaires,
- La poursuite de la mise en place du Système d'Information Déchets,
- Fin du déploiement de la phase d'accompagnement à l'amélioration du geste de tri sur 11 communes et réalisation des premiers refus de collecte de bacs mal triés en habitat collectif.

NOUVELLES TARIFICATIONS

La tarification spécifique et différenciée en fonction des flux est un des leviers de la réduction et de la gestion responsable des déchets.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

244
REDEVABLES

1 162 POINTS
DE COLLECTE

UNE RECETTE DE
1 921 000 €

Une partie de la redevance facturée en 2023 fera l'objet d'un paiement en 2024 et n'est pas comptabilisée ici

REDEVANCE SPÉCIALE

Par délibération du 08/07/2011, Grenoble Alpes Métropole a décidé de déployer progressivement la redevance spéciale sur tout son territoire. Ce dispositif concerne les professionnels, les administrations et établissements communaux qui utilisent le service public de collecte et de traitement des déchets. De nouveaux tarifs plus incitatifs et intégrant la fraction alimentaire ont été adoptés et appliqués en 2020. Depuis juillet 2021, la facturation ne se fait plus sur la base d'une estimation des volumes produits mais sur la comptabilisation des bacs réellement collectés.

TARIFICATION INCITATIVE TEOMi

En 2020, l'ensemble des équipements permettant de comptabiliser les volumes

réellement collectés ont été mis en place :

- Puçage des bacs et fiabilisation du fichier,
- Équipement des camions d'antennes de lecture.

Une première phase de test réalisée en 2021 a été poursuivie en 2022 sur un périmètre de 36 000 habitants, avec d'autres modalités de communication : une information sur les tarifs estimatifs en début d'année et une information individualisée avec calcul d'une taxe fictive à l'automne (toujours sans impact réel sur la taxe payée).

Ce test avait pour objectifs d'observer les impacts de cette communication sur les quantités de déchets collectés, et de voir si une incitation financière permet de réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées.

Les analyses effectuées permettent de confirmer l'efficacité de la tarification incitative en habitat individuel mais pas en habitat collectif (qui représente 77 % du parc de logements de la Métropole). De ce fait, la décision de mise en œuvre de la TEOM incitative sur une première zone géographique n'a pas été prise et la Métropole a décidé de se donner l'année 2023 pour travailler sur des solutions alternatives au projet initial, aboutissant à une réorientation du projet vers la mise en place de dispositifs de collecte incitatifs (faciliter l'accès au tri, voire rendre le non-tri contraignant).



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI

Un plan d'action opérationnel a démarré en septembre 2021 pour améliorer la qualité du tri sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Le taux d'erreur dans les poubelles de tri (vertes couvercle jaune) reste élevé sur les communes de la Métropole puisqu'il atteignait 37 % en moyenne sur l'année 2023. La tendance est toutefois à l'amélioration avec une réduction des erreurs de 2 points par rapport à 2020.

Les erreurs de tri dégradent les efforts de bons trieurs, et sont à l'origine de nombreuses pannes des installations du centre de tri et des camions de collecte. De plus, elles sont à l'origine de blessures pour les éboueurs et le personnel du centre de tri. L'objectif du plan d'action est de mobiliser tous les acteurs (les habitants, les bailleurs, les sociétés de nettoyage, les communes, la Métropole, le centre de tri ...) pour réduire les erreurs de tri qui nuisent à l'environnement et qui renchérissent le coût de gestion des déchets financé collectivement par tous.

Fini les erreurs de tri !

Le projet est déployé par zone (une zone correspond à une dizaine de communes), avec d'abord une phase d'accompagnement puis ensuite une phase de mise en application du refus de collecte des bacs mal triés.

La phase d'accompagnement :
Identifier les adresses où les erreurs de tri sont fréquentes, informer les gestionnaires d'immeubles et les habitants, sensibiliser et proposer des outils de communication et des solutions techniques pour améliorer le tri.

La phase de refus :
Après l'accompagnement, le refus est mis en application. Les bacs verts pollués sont signalés par un autocollant et ne sont pas ramassés par les équipages de collecte. C'est au propriétaire du bac (particulier ou bailleurs) de gérer le re-tri ou l'évacuation de la poubelle.



EN 2023

Une nouvelle phase d'accompagnement a débuté au printemps pour les communes suivantes Varcès, Veurey, Noyarey, Eybens, Echirolles, Saint Martin d'Hères, La tronche, Murianette.

L'application du refus s'est-elle poursuivie en deux temps avec une phase en juin et une phase en octobre

sur les communes qui avaient déjà été accompagnées en 2022 : Grenoble Petite Capuche, Echirolles Commanderie et Frange verte, Domène, St Paul de Varcès, Vaulnaveys Le Haut, Poisat, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Meylan, Claix, St Martin le Vinoux.

La réussite de ce projet réside dans l'implication des agents d'exploitation qui contrôlent la qualité du tri, signalent les erreurs de tri, collent les autocollants d'information puis refusent les bacs.

LE PROJET EN CHIFFRES*



* (source : Taux d'erreurs de tri annuel non lissé calculé sur le respect des consignes de tri)

Des outils personnalisés et gratuits

Une boîte à outils numérique est mise à disposition des bailleurs pour les aider à mieux communiquer auprès des habitants sur le tri et les erreurs à éviter (flyers, courriers, affiches, etc.).

La boîte à outils évolue en permanence pour répondre au mieux aux besoins. En 2023, l'autocollant « sac barré » a complété le kit de communication existant pour

limiter la présence de sacs-poubelles dans les bacs de tri, les papiers et emballages devant être jetés en vrac pour pouvoir être recyclés.

Et parce que chaque adresse est différente, un diagnostic personnalisé du local poubelles peut être réalisé. En 2023, une quarantaine de copropriétés ont été concernées soit 7 500 habitants sensibilisés. À l'issue du diagnostic des

panneaux de consignes de tri sont remis et des préconisations formulées.

Des temps de sensibilisation en porte à porte ou en pied d'immeuble ont également été proposés après un diagnostic. Les messagers du tri sont venus à la rencontre des habitants pour répondre à toutes leurs questions sur le tri et pour les informer des conséquences du mauvais tri.



Partenariat et coopération

Un travail partenarial avec les gestionnaires d'immeubles a été initié dès le démarrage du projet pour co-construire avec eux les actions pour améliorer la qualité du tri.

Le partenariat avec les bailleurs sociaux, les syndicats et les sociétés de nettoyage s'est poursuivi après l'application des premiers refus de collecte des poubelles de tri polluées. L'objectif était de les accompagner au mieux dans le refus de collecte par :

- Des expérimentations de sensibilisation,
- La création de nouveaux supports de communication selon leurs besoins,
- L'organisation d'ateliers de travail traitant de la relation entre les acteurs de la gestion des déchets et le rôle de chacun.

Des supports et outils spécifiquement dédiés aux gestionnaires d'immeubles continuent d'être mis en place.

En mars et en octobre 2023, une newsletter déchets dématérialisée (et semestrielle) a été diffusée pour suivre toute l'actualité des déchets. En complément, plus d'une trentaine de professionnels (bailleurs sociaux, les syndicats, et les sociétés de nettoyage) ont participé dans l'année à une visite pédagogique du centre de tri.

SYSTÈME D'INFORMATION DÉCHETS

La réduction des déchets est un axe majeur du schéma directeur déchets. Mesurer et piloter cette réduction exige de disposer d'outils numériques fiables.

UNE STRATÉGIE CLAIRE POUR LE SID SUR 5 ANS

Depuis 2018, le Système d'Information Déchets (SID) est l'ensemble des logiciels et matériels informatiques qui permettent à la Direction des déchets (services Optimisation et Exploitation) d'assurer un suivi et un pilotage optimisé de son activité.

L'année 2023 a été l'occasion de :

- Démarrer le déploiement de la feuille de route SI déchets 2023-2027. Cette feuille de route vise à piloter la stratégie du système d'information déchets au service des agents. C'est pourquoi elle a été découpée en 4 phases : diagnostic, stratégie, transformation et évaluation.

En 2023, les phases de diagnostic et de stratégie ont été menées à leur terme.

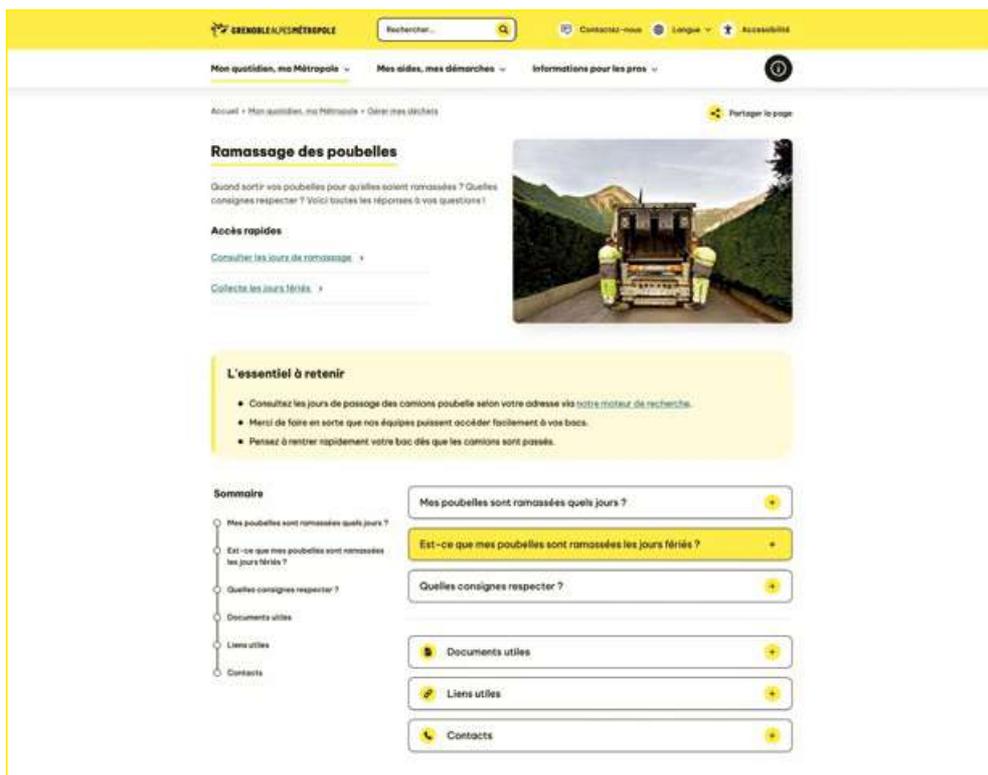
Le diagnostic a montré qu'il était nécessaire que les agents soient mieux impliqués dans le choix des outils. Il a confirmé aussi le besoin d'amélioration de la qualité des données et des référentiels ainsi que la nécessité de rationaliser le nombre d'outils.

Depuis juin 2023, nous en sommes à la 3^{ème} phase : la transformation.

L'année 2024 permettra de poursuivre la transformation du SI déchets.

LE MOTEUR DE RECHERCHE

Depuis mai 2019, le moteur de recherche des jours de collecte est en ligne sur le site de la Métropole et régulièrement mis à jour. Il est accessible 24h/24 et 7j/7 et permet à l'usager de savoir flux par flux, le jour de ramassage de ses bacs.





Les déchèteries

Les déchèteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), huiles...) qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Le réseau des déchèteries de la Métropole vise à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte.

LE RÉSEAU

Le nombre de déchèteries de Grenoble Alpes Métropole est de 21 sites au service des usagers. Toutes les déchèteries sont accessibles à l'ensemble des particuliers de l'agglomération. Elles sont regroupées et gérées au sein du Service Exploitation des Déchèteries.

21 DÉCHÈTERIES

39 %

du tonnage total est collecté en déchèteries

168 KG

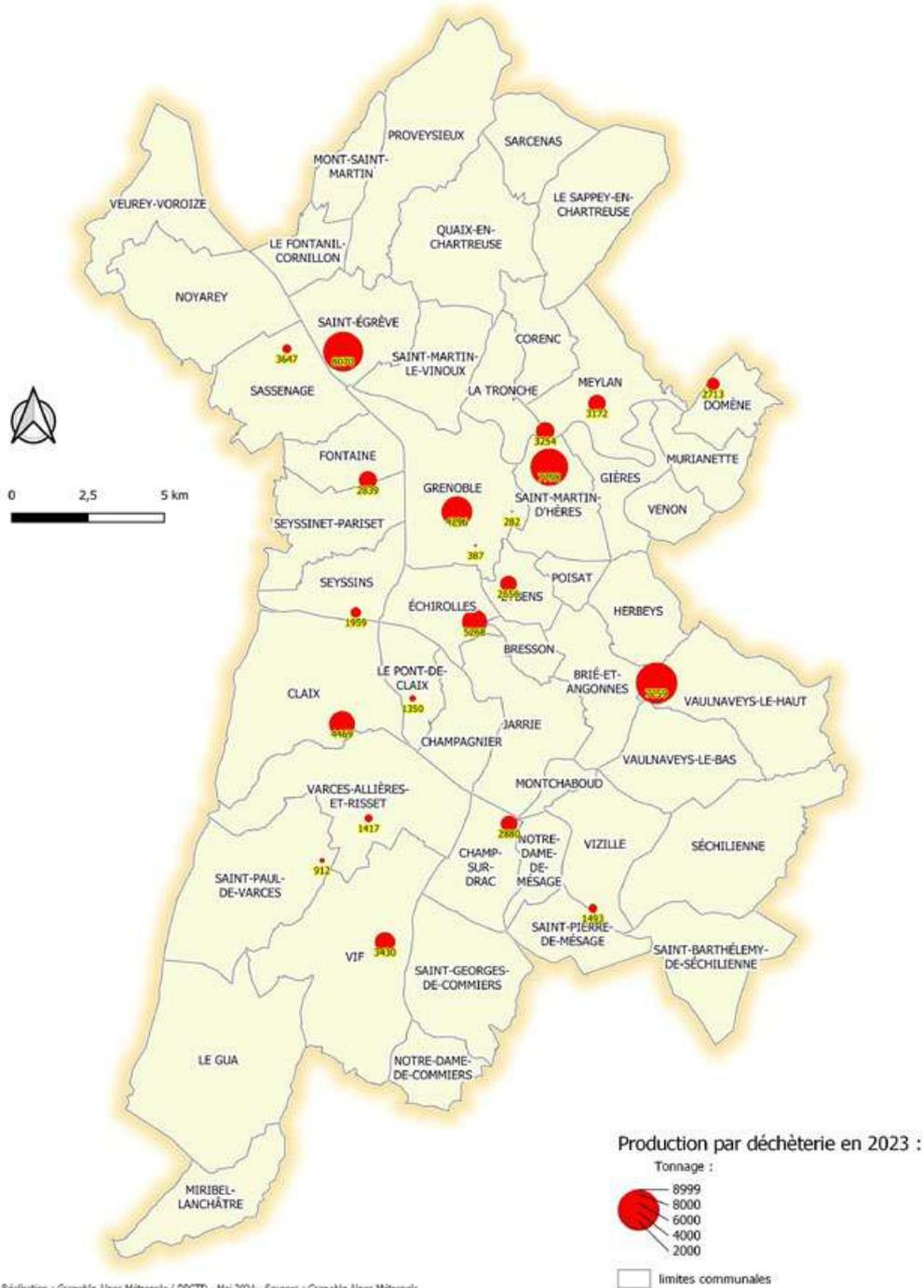
/AN/HABITANT COLLECTÉS

79 % DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES sont valorisés (matière et énergie)

Comme évoqué en début de rapport, le Schéma Directeur Déchèteries approuvé en avril 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020-2030) a fixé des objectifs ambitieux pour améliorer la qualité du service des déchèteries, favoriser la valorisation des tonnages collectés et maîtriser les coûts.

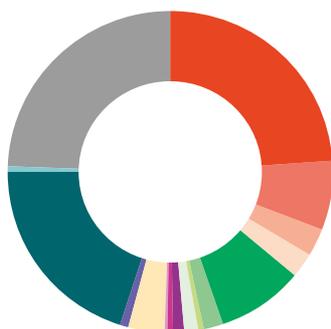
- Il est à noter que 39 % du tonnage des déchets ménagers et assimilés (porte-à-porte, verre et déchèteries) est collecté en déchèteries, ce qui représente un résultat très au-dessus de la moyenne des collectivités de taille identique, qui généralement se situent entre 15 et 20 %. Ce résultat est probablement permis par un réseau dense de déchèteries.
- 6 des 21 déchèteries (St Egrève, St Martin d'Hères, Vaulnaveys le Haut, Échirolles, Claix et Grenoble-Jacquard) représentent 53 % des tonnages collectés en déchèteries.
- La quantité de déchets collectés en déchèteries représente 168 kg par habitant en 2023.

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES ET TONNAGES 2023



TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR TYPE DE TRAITEMENT

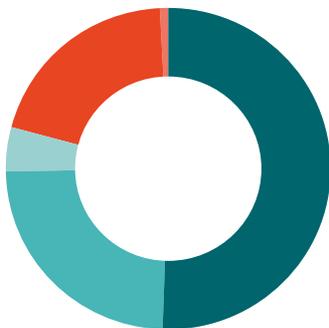
	Valeurs en Tonnes		2021	2022	2023	2023	Variation
Valorisation matière	Gravats	■	22 081	21 517	18 322	38 686	-15 %
	Bois	■	6 194	5 560	5 428		-2 %
	Métaux	■	2 918	2 260	2 018		-11 %
	DEEE	■	2 430	2 287	1 947		-15 %
	Mobilier	■	7 032	6 725	6 668		-1 %
	Cartons	■	1 406	1 500	1 468		-2 %
	Papiers	■	302	292	391		34 %
	Encombrants	■	1 253	1 166	1 036		-11 %
	Plâtre	■	684	777	898		16 %
	Textile	■	341	324	375		16 %
	Huile de Friture	■	28	26	28		8 %
	Polystyrène	■	47	58	60		3 %
	Capsule café métallique	■	35	30	27		-10 %
	Cartouches encre	■	4	4	4		0 %
	Laine de verre	■	5	16	16		0 %
Valorisation énergétique	Encombrants	■	9 258	7 517	2 919	3 533	-61 %
	Incinérables	■	39	0	0		
	Pneus	■	579	535	542		1 %
	Huile de Vidange	■	113	72	69		-4 %
	DASRI	■	4	3	3		0 %
CSDU II	Encombrants	■	14 576	14 437	15 161	15 220	5 %
CSDU II avec Alvéole spécifique	Amiante	■	62	57	59		4 %
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DMS	■	433	390	433	515	11 %
	Batteries	■	62	64	60		-6 %
	Piles	■	23	23	22		-4 %
Compostage	Déchets Verts	■	20 310	18 033	18 541	18 541	3 %
Total			90 219	83 672	76 495	76 495	-9 %



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHET 2023*

L'année 2023 est marquée par une diminution des tonnages collectés de -9 %, soit 7 171 tonnes en moins par rapport à 2022. Cette différence est surtout visible sur les flux suivants : encombrants, gravats, métaux, et DEEE.

* Se rapporter aux codes couleurs du tableau ci-dessus.



79 % des déchets issus des déchèteries font l’objet d’une valorisation. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE TRAITEMENT

- 50,57 % ■ Valorisation matière
- 24,24 % ■ Compostage
- 4,62 % ■ Valorisation énergétique
- 19,90 % ■ CSDU II
- 0,67 % ■ Traitement Physico-Chimique puis Incinération

LE DEVENIR DES DÉCHETS

L’évacuation et le traitement des déchets de déchèteries sont effectués directement en régie ou par des prestataires.

TYPE DE TRAITEMENT	TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2022	DEVENIR
RÉUTILISATION	Objets divers (jouets, mobiliers, DEEE...)	?	Réemploi
VALORISATION	Gravats	18 322	Granulats de voirie
	Cartons- Papiers	5 428	Cartons et papiers recyclés
	Métaux	2 018	Métaux recyclés
	Bois et bois panneaux	1 947	Valorisation en panneau de particules
	Polystyrène	6 668	Réutilisation pour faire du béton allégé
	D3E	1 468	Valorisation matière après traitement des flux toxiques
	DEA	391	Réutilisation ou recyclage des différents matériaux (> 80 % après démantèlement)
	Encombrants	1 036	Valorisation matière après tri
	Textile	898	Réemploi et recyclage
	Plâtre	375	Nouvelles plaques de plâtre
	Huile de friture	28	Réutilisation en biocarburant et Biodiesel
	Capsules à café métalliques	60	Recyclage du métal Compostage du marc de café
	Cartouche d’encre	27	Réemploi ou valorisation énergétique
COMPOSTAGE	Déchets verts	18 541	Compost
INCINÉRATION	DASRI	3	Production d’énergie
	Pneus	542	
	Huile de vidange	69	
	Incinérables *	0	
	Encombrants	2 919	Valorisation énergétique après broyage
TRAITEMENT PHYSICO- CHIMIQUE PUIS INCINÉRATION	DDS	433	Extraction matière et/ou valorisation énergétique des résiduels
	Piles	22	
	Batteries	60	
CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES	Encombrants / Balayeuse	15 161	Stockage en alvéoles
	Amiante	59	Stockage en alvéoles sécurisées



LES DÉCHETS MUNICIPAUX

En 2023, les services techniques des communes ont pu mettre en place progressivement un meilleur tri de l'ensemble des déchets issus des compétences communales y compris ceux collectés en dépôts sauvages : aménagement d'un espace de tri au sein de leur centre technique, collectes spécifiques plus nombreuses au sein des bâtiments...

Un fonds de concours mis en place en 2023 a bénéficié à 21 communes pour un montant total de 675 155 € pour qu'elles puissent s'équiper.

Un guide a été co-construit avec les services techniques des communes afin de les aider à optimiser la gestion de leurs différents flux de déchets.

TPOLOGIE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

TYPE D'INVESTISSEMENT	PLATEFORME DE DÉCHÈTERIE (9 communes)	ACQUISITION DE VÉHICULES / REMORQUES	CORBEILLES	BROYEURS (6 communes)
Budget alloué	243 959 €	268 628 €	26 010 €	100 416 €

Mais jusqu'en septembre quelques-unes ont eu encore recours à des bennes mises en place par les prestataires des déchèteries, avec refacturation par la Métropole du tonnage traité. 8179 tonnes sont donc encore comprises dans les tonnages affichés en déchèterie.

LES PRÉAUX DES MATÉRIAUX

Les préaux des matériaux positionnés sur les 3 déchèteries de Vif, Saint Martin d'Hères et Champ sur Drac, ont continué de fonctionner sur 2023, avec une présence, 2 jours par semaine, d'un valoriste. Au-delà de la gestion de cet espace, il est chargé d'accompagner les habitants à s'approprier cette zone de gratuité.

Ces préaux sont un lieu de pose et de reprise des matériaux de bricolage par les usagers (planches, baguettes, éléments de plomberie, carrelage...).

Des outils sont à disposition pour le démantèlement.



Préau des matériaux (Saint Martin d'Hères)

LES DÉCHÈTERIES FLEXI

En complément des 21 déchèteries présentes sur le territoire, la Métropole expérimente depuis plusieurs années un service de proximité via les déchèteries mobiles et éphémères, soit en milieu rural soit en milieu urbain en partenariat avec des bailleurs ou des associations.

En 2023, 15 déchèteries Flexi ont pu se tenir (6 en milieu rural et 9 en milieu urbain). Ainsi, presque 88 tonnes de déchets (dont plus de 3,5 tonnes de déchets dangereux), ont pu être collectées et orientées vers les filières de recyclage ou de traitement adéquates.



Déchèterie flexi au Sappey en Chartreuse

POUR L'ANNÉE 2023,

88

TONNES ONT AINSI ÉTÉ COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIES FLEXI

Le traitement des déchets

92 % des déchets traités par Grenoble Alpes Métropole sont valorisés.

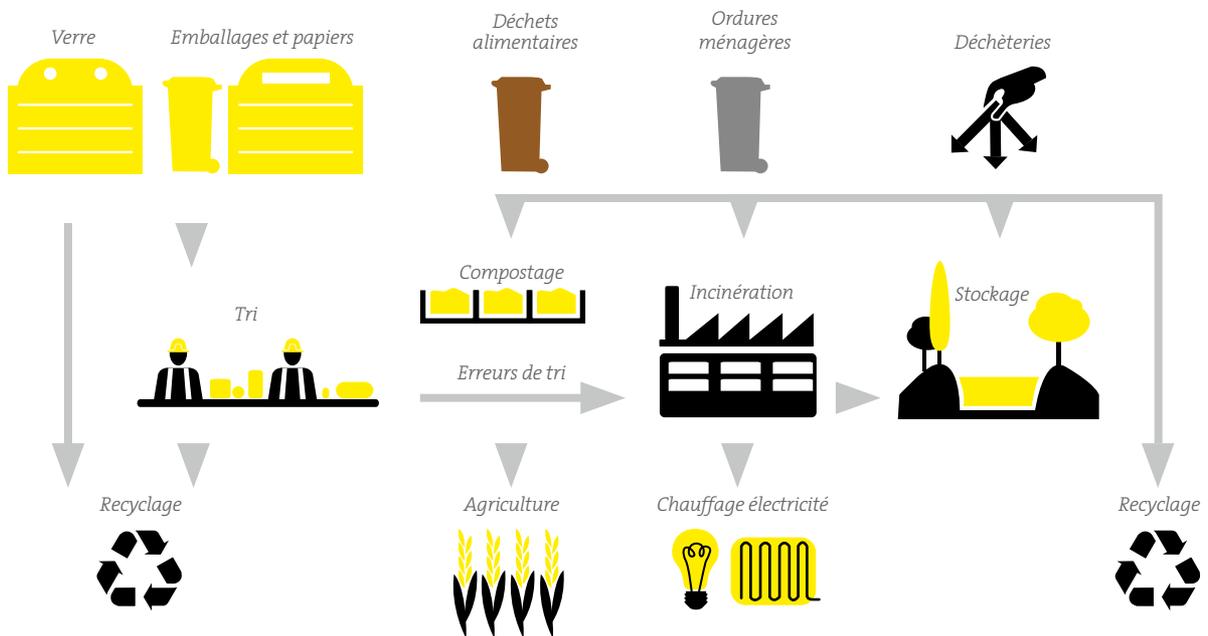
13 500 TONNES DE MATÉRIAUX RECYCLABLES EXTRAITS DE LA COLLECTE

4 200 tonnes de matière compostée soit 15 kg/an/habitant desservi

 **309 GWH*** D'ÉNERGIE

162 000 TONNES DE DÉCHETS INCINÉRÉS

*1 GWh = 1 000 000 kWh. À titre de comparaison, un « équivalent-logement » est une unité de quantité d'énergie qui correspond à la consommation d'un logement de 70 m² pour couvrir ses besoins en énergie thermique, soit environ 0,012 GWh par an. La production annuelle d'énergie de l'usine d'incinération représente ainsi 30 000 équivalents logements.



Après leur collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, les déchets font l'objet d'un traitement. L'objectif est de privilégier le recyclage des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets alimentaires triés par les habitants et collectés séparément.

Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou compostés (dans la poubelle grise ou extraits des

autres bacs et considérés comme des erreurs de tri), font l'objet d'une valorisation énergétique.

Pour ce faire, Grenoble Alpes Métropole est dotée d'une chaîne de traitement globale qui comprend :

- un centre de tri de la collecte sélective ;
- un centre de compostage des déchets alimentaires ;

- une usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).

Lorsqu'aucune valorisation n'est envisageable, les déchets sont éliminés dans une installation de stockage. C'est le cas par exemple des refus inertes extraits au centre de compostage ou des cendres de l'UIVE.

LE CENTRE DE TRI

Une fois les déchets recyclables triés chez l'habitant, ils sont collectés pour être acheminés au centre de tri d'Athador situé sur la commune de La Tronche.

Le centre de tri permet la séparation par nature de tous les papiers et les emballages en métal, carton et plastique (bouteilles, pots, barquettes et films) en lien avec la simplification des consignes de tri communiquées aux habitants. Le tri est majoritairement opéré par des machines spécialisées (basées sur des méthodes de séparation granulométrique, balistique, optique, magnétique), mais l'intervention manuelle de trieurs reste encore utile pour affiner celui-ci.

Le centre de tri traite la collecte sélective de tout le groupement Sud Isère*, ainsi que du SIBRECSA**.

La ligne de traitement de la collecte sélective permet l'extraction des matériaux recyclables avant leur expédition vers les filières de recyclage. À l'issue de ce tri, les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation sont acheminés vers l'usine d'incinération voisine pour produire du chauffage et de l'électricité.



UN NOUVEAU CENTRE DE TRI

Construit en 1992, le centre de tri d'Athador n'était plus adapté aux volumes réceptionnés ni aux enjeux actuels de valorisation des déchets. La construction du nouveau centre de tri, débutée en 2021 sur l'ancien parking relais de La Tronche, s'est achevée en 2023 pour un budget de 53 M€. Le projet est financé par 7 collectivités sud iséroises*, à hauteur de leurs besoins respectifs. Elles se sont regroupées en 2018 pour s'engager dans une solution mutualisée de gestion des déchets plus adaptée et ont confié à la société Tiru appartenant au groupe PAPREC, le marché de construction et d'exploitation de ce nouveau site jusqu'en 2028.

* Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et les communautés de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, du Trièves, de la Matheysine, de l'Oisans et du Grésivaudan.

** Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie.

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE TRI EN 2023

Après 2 années perturbées par la réalisation d'importants travaux de mise en conformité des équipements et par des difficultés rencontrées par l'exploitant, le centre de tri avait retrouvé en 2022 un fonctionnement à sa pleine capacité, sans pour autant retrouver le niveau antérieur à 2020.

On observe en 2023 un tonnage de collecte sélective réceptionné et trié en légère baisse, ce qui confirme les effets de la moindre production de déchets par les ménages.



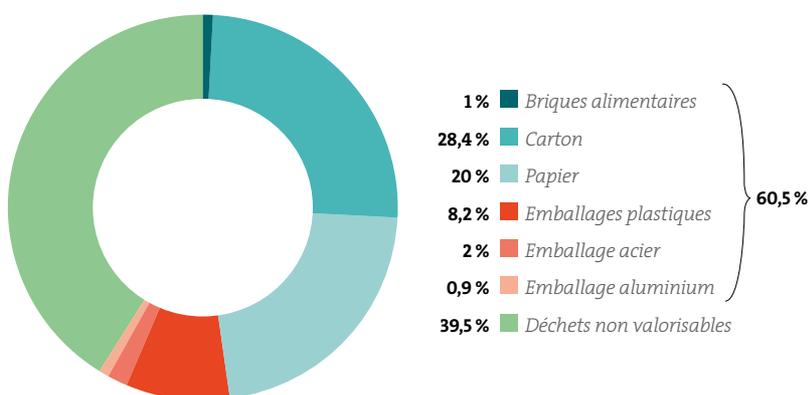
Entrées (en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Collecte sélective	23 461	26 314	24 712	-6,1 %

LA QUALITÉ DU TRI

Afin d'évaluer la qualité du tri réalisé par les habitants, des échantillons de collecte sélective issus de différents secteurs du territoire sont prélevés quotidiennement (plus de 300 échantillons par an) puis caractérisés selon une méthode normalisée. Les résultats expriment la quantité de déchets recyclables par rapport aux erreurs de tri. Cette méthode permet également d'évaluer les différentes expérimentations mises en œuvre par la collectivité : tests de dispositifs techniques ou outils de communication. Cette mesure permet enfin d'évaluer les performances du centre de tri.

La figure ci-dessous met en évidence que la part des déchets effectivement recyclables dans la collecte sélective réceptionnée au centre de tri représente 60 % de son contenu en 2023, ce qui marque une légère amélioration par rapport à 2022.

Dans un contexte de forte volatilité des prix, la qualité des matières triées doit être irréprochable pour limiter les risques de refus par les filières de recyclage. C'est pourquoi les efforts de la part des habitants doivent être maintenus car le taux de déchets non valorisables dans la collecte sélective de la Métropole reste relativement élevé par rapport aux résultats des autres grandes agglomérations.

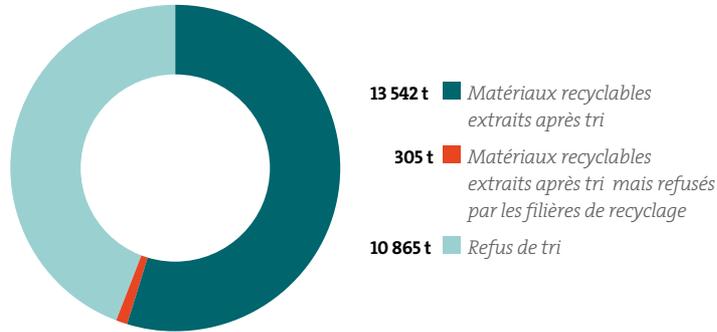


COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La figure ci-dessus illustre la composition de la collecte sélective qui reflète également la qualité du tri effectué par les habitants (voir détail par commune dans le chapitre Optimisation de la collecte).

L'écart entre les erreurs de tri et les déchets non valorisables s'explique par la présence d'emballages dans la collecte qui ne disposent pas encore de filières de recyclage.

LES MATÉRIAUX EXTRAITS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

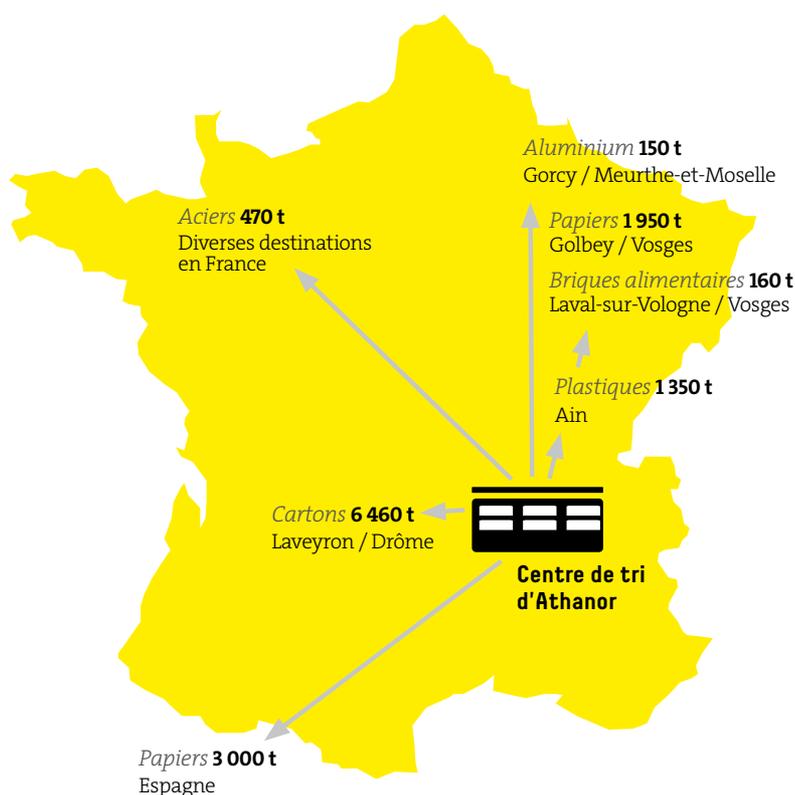


RÉPARTITION DES TONNAGES EXTRAITS APRÈS TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2023, le centre de tri a permis l'extraction de près de 13 500 tonnes de matériaux recyclables, en baisse de 4 % par rapport à 2022.



PRINCIPALES DESTINATIONS ET TONNAGES DES MATÉRIAUX EXTRAITS AU CENTRE DE TRI



Matériaux	Repreneurs	Lieux de recyclage	Tonnages	Prix de reprise moyen € HT / tonne	Recettes totales € HT	Seconde vie des déchets / équivalence en produits recyclés
Papiers Journaux	NorskeSkog	Golbey (88)	1 950 t	110 €	220 000 €	43 000 000 de boîtes à chaussures
Autres papiers	EPR	Espagne	3 000 t	28 €	80 000 €	
Cartons	SAICA	Laveyron (26)	6 460 t	60 €	390 000 €	
Aciers	ARCELOR MITTAL	France	470 t	200 €	90 000 €	6 000 lave-vaisselles ou 5 km de rail de train
Aluminium	Affimet	France	150 t	150 €	20 000 €	45 000 vélos ou 90 000 trottinettes
Briques alimentaires	Revipac	Laval sur Vologne (88)	160 t	13 €	2 100 €	280 000 rouleaux d'essuie-tout
Plastiques	Valorplast	France	1 280 t	350 €	450 000 €	600 000 couettes ou 1 400 000 arrosoirs et 5 300 000 films de packs de bouteilles d'eau

Les contrats de reprise, signés fin 2017 dans le cadre d'une démarche de consultation collective de la CSA3D* sur la reprise des matériaux issus du tri pour la période 2018-2022, ont été prolongés d'un an en 2023.

Cette année a été marquée par une forte baisse des prix unitaires dans le contexte national d'instabilité.

La hausse des coûts de production des industriels du recyclage, liée à l'inflation, et une baisse de la consommation, ont induit une baisse des prix de reprise.

Enfin, la Métropole a poursuivi son travail sur l'amélioration de la qualité de l'air dans l'agglomération avec la mise en place progressive, sur la durée du contrat, de véhicules au gaz naturel pour le transport des papiers jusqu'au recycleur final. En 2023, 65 % des tonnes de papiers triées au centre de tri étaient désormais transportées ainsi.

*CSA3D : Rendez-vous en page 79 pour plus d'informations.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

Le centre de compostage de Grenoble Alpes Métropole, implanté à Murianette, a été construit en 1993, initialement pour traiter la fraction organique issue du tri mécanique des ordures ménagères à Athanor. Il réceptionne depuis 2020 les déchets alimentaires triés à la source par les habitants (294 000 habitants desservis) et collectés en bacs marron ainsi qu'une partie des déchets verts de la Métropole préalablement broyés.



Le centre de compostage est géré **directement par la Métropole**, en régie.

Le procédé de compostage de l'installation repose sur 3 phases :

- **la fermentation** : la montée en température permet la biodégradation de la matière organique et la destruction des bactéries pathogènes ;
- **la maturation**, durant laquelle la matière organique se stabilise et se transforme en humus ;
- **l'affinage** par criblage (élimination des éléments non organiques résiduels au moyen d'équipements mécaniques spécifiques).

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE COMPOSTAGE EN 2023

Bilan matière (en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Entrées en provenance de la collecte sélective DALIM	3 295	4 215	4 242	0,6 %
Entrées en provenance des déchèteries (déchets verts)	2 321	1 558	1 593	2,2 %
Total matière traitée (DALIM / déchets verts)	5 616	5 773	5 835	1,1 %
Refus destinés à l'usine d'incinération	1 126	668	549	-17,8 %
Refus inertes destinés à l'élimination en installation de stockage	127	108	111	2,8 %
Total des refus extraits	1 253	776	660	-14,9 %
Perte sur stock (perte en eau)	3 059	3 553	3 645	2,6 %
Compost produit	1 304	1 444	1 530	6 %



Bientôt la méthanisation.

En 2023, le projet de modernisation du centre de compostage de Murianette, avec l'ajout d'une unité de méthanisation, a franchi une grande étape.

Le marché global de performance a été attribué au groupement Vinci/Spie Batignolles/HZI avec un vote à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 22 décembre 2023.

Une remise à niveau technique de l'installation, doublée de l'implantation d'un digesteur spécifique destiné à la production de biométhane, permettra une double valorisation des déchets alimentaires :

- Valorisation agronomique, avec la production d'un compost de qualité ;
- Valorisation énergétique, avec l'injection du biogaz produit par fermentation des biodéchets directement dans le réseau GrDF.

QUALITÉ DU COMPOST

Le centre de compostage élabore un compost qui est valorisé en agriculture.

Cette valorisation est encadrée par la norme NFU 44-051, qui régit les amendements organiques. Cette norme impose le respect de critères de qualité et d'innocuité relatifs à la valeur agronomique du compost, ainsi qu'à la présence d'éléments indésirables (tels que le verre ou les plastiques) ou toxiques (comme certains métaux).

Des analyses réalisées trimestriellement sur le produit fini permettent de contrôler la conformité vis-à-vis de cette norme. Le compostage des biodéchets triés à la source a permis d'améliorer encore la qualité du compost avec une augmentation de la proportion de matière organique (richesse en azote notamment), ainsi qu'un apport enrichi en phosphore et en potassium, tout en restant dans l'équilibre agronomique nécessaire pour un amendement qualitatif des sols agricoles. Le taux d'indésirables

dans le produit fini (verre, plastiques) a également drastiquement diminué.

Le compost est confié aux agriculteurs qui l'épandent sur les grandes cultures céréalières de la vallée du Grésivaudan.

Il est aussi distribué gratuitement.

Toujours dans le cadre de la norme NFU 44-051, les utilisateurs de ce produit disposent d'une fiche informative qui reprend les principales caractéristiques agronomiques et en indique les préconisations d'emploi.



Stock de compost normé NFU 44-051.



Un compost de qualité.



LA MÉTHANISATION EN CHIFFRES CLEFS :

Début des travaux : été 2025

Mise en service : fin d'année 2027

CAPACITÉ :

10 à 12 000

tonnes de déchets alimentaires par an

8 000 à 10 000

tonnes de déchets végétaux issus des déchèteries par an

PRODUCTION DE COMPOST VALORISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

7 000 TONNES / AN

PRODUCTION DE BIOMÉTHANE :

7 GWH / AN

SUBVENTIONS ATTENDUES DE PARTENAIRES FINANCIERS (ADEME, RÉGION, EUROPE) :

12 à 16 MILLIONS D'EUROS

INVESTISSEMENTS PRÉVUS:

32 MILLIONS D'EUROS

Enfin, la certification relative à la qualité du compost délivrée par le Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO) a été renouvelée en 2023.

Cette certification atteste que Grenoble Alpes Métropole, pour le centre de compostage de Murianette :

- maîtrise son procédé de compostage pour respecter les critères de qualité du référentiel élaboré par le Réseau Qualité Compost au-delà des exigences réglementaires et qui garantissent à l'utilisateur final un compost de qualité ;
- s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour renforcer d'autres aspects de l'exploitation tels que la maîtrise des odeurs ou les actions locales de communication et le développement des débouchés.

Cette certification a été obtenue grâce à la mobilisation de toute l'équipe d'exploitation du centre de compostage qui continuera à se mobiliser dans cette démarche d'amélioration de la qualité.

L'USINE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UIVE)

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) d'Athador traite des déchets non dangereux et transforme l'énergie issue de leur combustion sous forme de chaleur et d'électricité.

La chaleur produite alimente le réseau de chauffage urbain de la Métropole.

L'installation accueille les ordures ménagères résiduelles des 7 territoires du Sud Isère et également les refus du centre de tri voisin et du centre de compostage de Murianette, les déchets incinérables et une partie des déchets encombrants collectés en déchèteries.

Elle incinère par ailleurs les déchets de clients industriels et des déchets hospitaliers.

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique d'Athador est exploitée par la Société d'Économie Mixte Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} mai 2020.



BILAN D'ACTIVITÉ DE L'USINE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2023

La synthèse des quantités de déchets incinérés et de sous-produits générés par l'activité est présentée ci-dessous. En 2023, comme précisé dans les faits marquants en début de rapport, l'usine a connu des aléas d'exploitation et notamment un début d'incendie le 1^{er} juin ayant conduit à l'arrêt d'un des 3 fours d'incinération pendant plus de 4 mois. Cet événement est à l'origine d'une baisse de la quantité des déchets incinérés en 2023 d'environ 20 000 tonnes par rapport à la capacité nominale de l'usine.

(en tonnes)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
TOTAL entrées	186 431	185 014	162 482	-12,2 %
Mâchefers	35 205	34 740	29 403	-15,4 %
% mâchefers / total incinéré	18,9 %	18,8 %	18,1 %	
Matériaux extraits des mâchefers	1 961	1 307	1 255	-4 %
Ferreux	1 531	1 010	949	
Non ferreux	430	297	306	
REFIOM*	6 867	6 209	4 757	-23,4 %
% REFIOM / total incinéré	3,7 %	3,4 %	2,9 %	

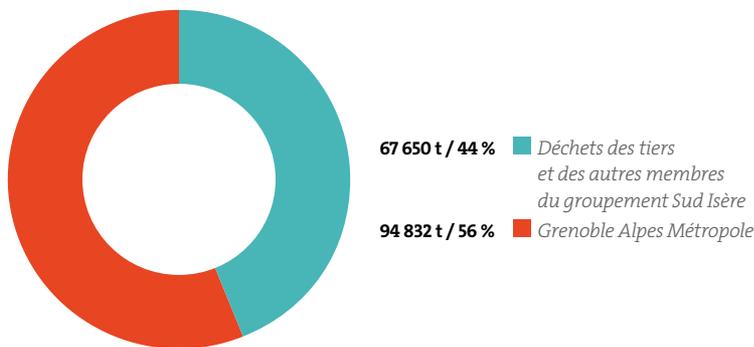
* REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

UNE NOUVELLE UIVE

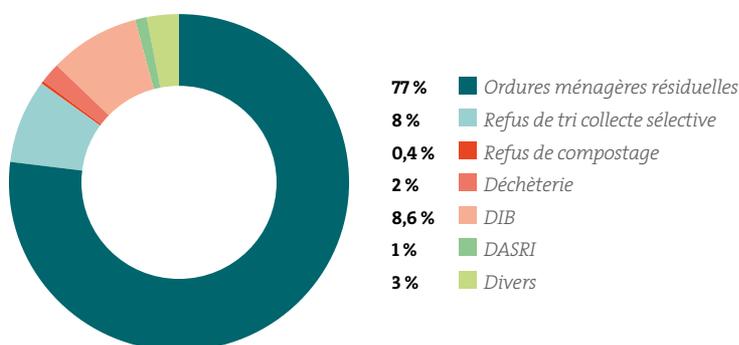
Un projet est en cours pour la construction d'une nouvelle UIVE plus performante, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Directeur Déchets 2020 - 2030 (réduction des quantités de déchets produits et augmentation de la part des déchets triés et recyclés).

Cette nouvelle usine sera construite à l'emplacement de l'ancien centre de tri et devrait entrer en service en fin d'année 2029. En cohérence avec l'augmentation de la capacité de traitement du nouveau centre de tri, le nouvel incinérateur aura une capacité réduite : de 185 000 tonnes/an auparavant, il passera à 165 000 tonnes/an. Les performances des équipements permettront néanmoins de maintenir la production d'énergie à son niveau actuel, voire de l'augmenter, et ce malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés.

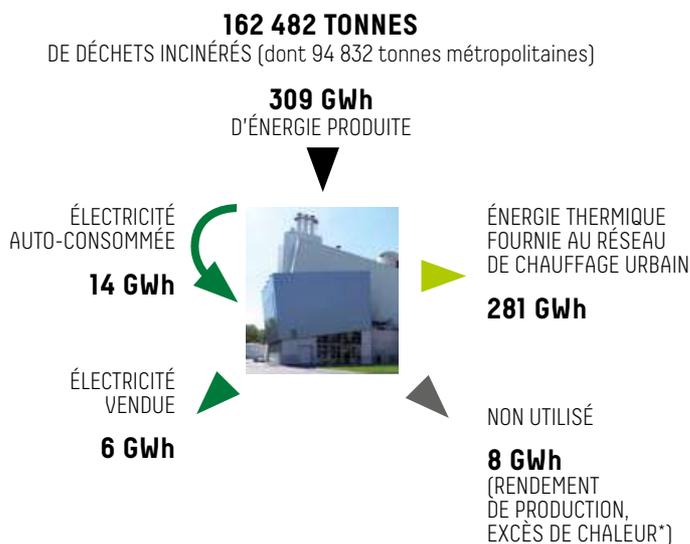
Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires européennes, les performances environnementales de la nouvelle UIVE seront renforcées, notamment concernant les rejets atmosphériques. Des systèmes de désodorisation et de traitement acoustique seront également mis en place pour maîtriser les nuisances dans son environnement proche.



RÉPARTITION DES TONNAGES INCINÉRÉS PAR PROVENANCE



RÉPARTITION DES TONNAGES INCINÉRÉS PAR TYPE DE DÉCHETS



* L'excès de chaleur représente l'énergie dissipée au niveau des systèmes aérorefrigérants de l'installation quand la demande en énergie du réseau est limitée ou irrégulière (l'été notamment, les matinées froides et les journées chaudes en intersaison).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La chaleur produite par l'usine d'incinération grâce à la combustion des déchets fournit environ 30 000 équivalents logements au réseau de chauffage urbain de l'agglomération grenobloise (soit 15 % de l'énergie en hiver et la totalité des besoins en intersaison et en été).

L'énergie issue des déchets permet également la production d'électricité.

Les pannes successives des deux groupes turbo-alternateurs survenues fin 2022 ont nécessité des travaux de réparation et la production d'électricité n'a pu reprendre partiellement qu'en février 2023 et de façon optimale en juillet 2023.

En effet, ce sont ces équipements qui permettent la production d'électricité à partir de la vapeur issue de la combustion des déchets.

Il en a résulté une baisse de la production d'électricité (20 GWh en 2023 quand la moyenne annuelle est généralement de 33 GWh). 70 % de celle-ci a été utilisée en interne pour le fonctionnement de l'usine d'incinération et le reste a été revendu sur le réseau.

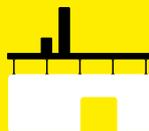
LA COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

LES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS ET CLIENTS TIERS REPRÉSENTENT EN 2023 :

35 % DES TONNAGES

TRIÉS AU CENTRE DE TRI DONT

- 28 % DES MEMBRES PARTENAIRES DU GROUPEMENT SUD ISÈRE
- 7 % AUTRES



42 % des tonnages incinérés à l'UIVE dont

- 27 % des membres partenaires du groupement Sud Isère
- 15 % autres

En cohérence avec le plan régional de prévention et gestion des déchets approuvé en décembre 2019 par le Conseil régional, le centre de tri et l'usine d'incinération accueillent les déchets issus des communes de la Métropole mais également des déchets issus des collectes sélectives et des déchets résiduels des collectivités extérieures, des déchets industriels banals produits par des clients professionnels et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

La réglementation autorise l'usine d'incinération à recevoir des déchets de départements limitrophes, ce qui est le cas pour les déchets hospitaliers qu'elle traite. La gestion de ces déchets s'inscrit dans le cadre d'un plan coordonné par le préfet de région.

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : COOPÉRATION DES COLLECTIVITÉS DU SUD ISÈRE POUR LA RECONSTRUCTION DES OUTILS DE TRAITEMENT

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur Déchets, Grenoble Alpes Métropole a travaillé avec les collectivités partenaires du grand bassin de vie Sud Isère (Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les Communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine) à construire ensemble et mutualiser les futurs outils industriels de traitement et de valorisation des déchets.

Deux conventions de groupement de commandes signées en 2018 ont permis, en 2020, l'attribution :

- à Dalkia Wastenergy (devenu Tiru en 2021) d'un marché global de performance pour l'exploitation et la reconstruction du nouveau centre de tri dont le dimensionnement est adapté aux objectifs,

- à la CCIAG d'un marché d'exploitation de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

Ces conventions prennent en compte, de façon précise, la réalité des tonnages de déchets de l'ensemble des collectivités engagées dans cette mutualisation, avec un centre de tri de plus grande capacité, dont la construction s'est achevée en 2023 et une future unité d'incinération et de valorisation énergétique plus petite. Le marché de maîtrise d'œuvre de reconstruction de cette dernière a été lancé en 2021 et la consultation pour le process industriel s'est déroulée durant toute l'année 2023.

Chaque collectivité finance une partie de l'investissement au regard de ses besoins et de la capacité qu'elle se réserve sur chacun des 2 outils.

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

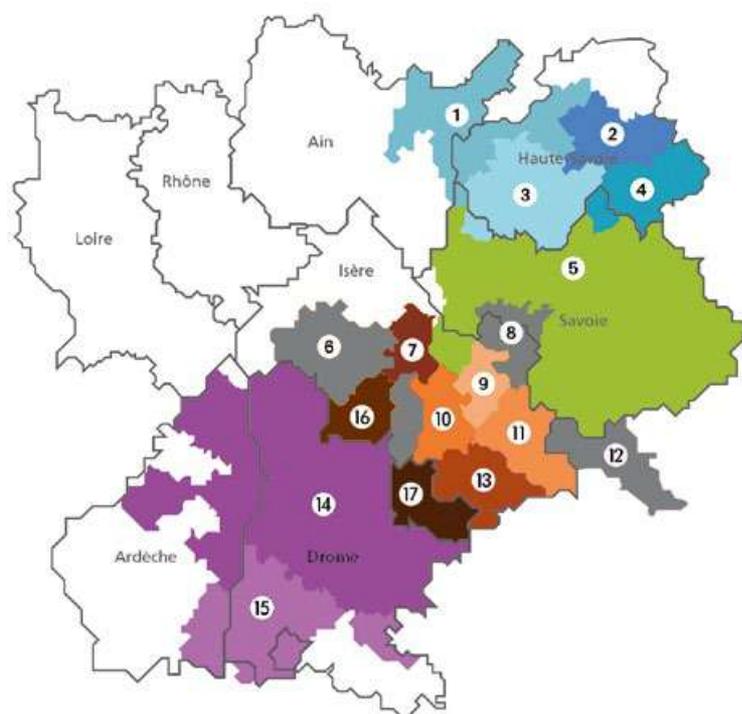
La CSA3D est constituée de 17 établissements publics de coopération intercommunale en charge de la gestion des déchets.

Présidée depuis 2021 par le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) pour une période de 3 ans, elle rassemble plus de 1 440 communes et une population de 2,9 millions d'habitants.

Les collectivités membres sont engagées dans une démarche partenariale sur trois principaux sujets :

- Constituer un réseau d'échanges sur des thématiques communes (recyclage et valorisation, traitement des déchets...),
- Mutualiser les installations et les compétences,
- Développer une stratégie commune en matière de gestion des déchets, notamment dans le domaine du traitement des déchets.

COLLECTIVITÉS MEMBRES DE LA CSA3D



1	SIDEFAGE
2	SIVOM Région de Cluses
3	SILA
4	SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5	Savoie Déchets
6	SICTOM des Pays de la Bièvre
7	CA du Pays Voironnais
8	SIBRECSA
9	CC Pays du Grésivaudan
10	Grenoble Alpes Métropole
11	CA de l'Oisans
12	CC du Briançonnais
13	CC de la Matheysine
14	SYTRAD
15	SYPP
16	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
17	CC du Trièves

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Après consultation et enquête publique, le PRPGD a été approuvé en décembre 2019 par le conseil régional. Les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinent les objectifs nationaux de manière adaptée **aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.** Parmi elles :

- une planification de la prévention et de la gestion des déchets aux termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux et non inertes.

- la réduction de la production :
 - 3,8 Mt de DMA en 2031 soit moins 50 kg/hab/an par rapport à 2015.
 - 3,1 Mt de DAE en 2031.
 - 17,9 Mt de déchets inertes en 2031. et 2,1 Mt de déchets non dangereux du BTP.
 - 1 Mt de DD en 2031, -10 % de déchets dangereux diffus.

Concernant la valorisation matière, il est attendu un taux de 65 % en 2025 puis 70 % en 2031 pour les déchets non dangereux. Pour les déchets inertes le taux de valorisation est maintenu à 78 % mais une augmentation de la part du recyclage de 32 % en 2016 à 42 % en 2031 est attendue.

Enfin en termes d'objectifs pour les installations de stockage, comme le spécifie la loi de transition énergétique, le plan prévoit la réduction du taux d'enfouissement des déchets de 24 % à 10 % par rapport à 2010, ainsi qu'une réduction des tonnages enfouis de 50 % à l'horizon 2031. À noter que tous les projets de la Métropole définis dans le Schéma Directeur 2020 – 2030 sont bien recensés comme nécessaires par le plan régional, notamment les trois outils de traitement.

QUANTITÉ ET NATURE DES DÉCHETS DES TIERS TRAITÉS À ATHANOR (UIVE ET CENTRE DE TRI) - HORS GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Entrées Athanor par type de déchets	Tonnages de déchets tiers 2021	Tonnages de déchets tiers 2022	Tonnages de déchets tiers 2023
Collecte sélective tiers	2 135	2 927	2 599
Collecte sélective Partenaires Sud Isère	11 087	11 244	10 831
Collecte OM tiers	3 731	8 443	8 195
Collecte OM Partenaires Sud Isère	43 053	45 741	43 888
Déchets industriels banals	22 803	25 329	13 964
Déchets hospitaliers	2 131	1 832	1 603
TOTAL	84 940	95 516	81 080

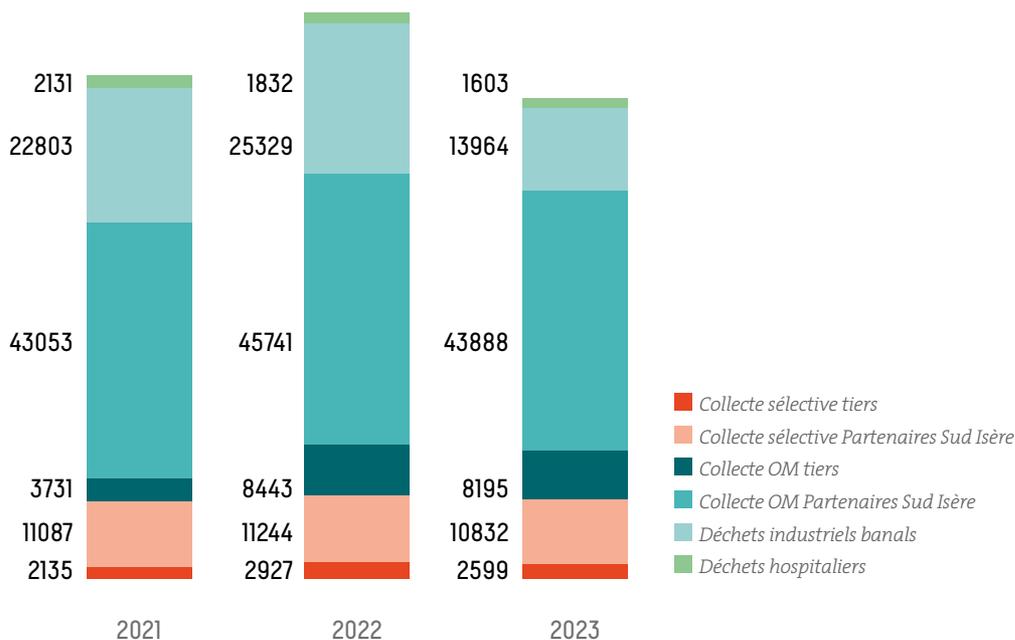
la collecte sélective :

L'année 2023 est marquée par une baisse généralisée des tonnes collectées et triées sur le centre de tri.

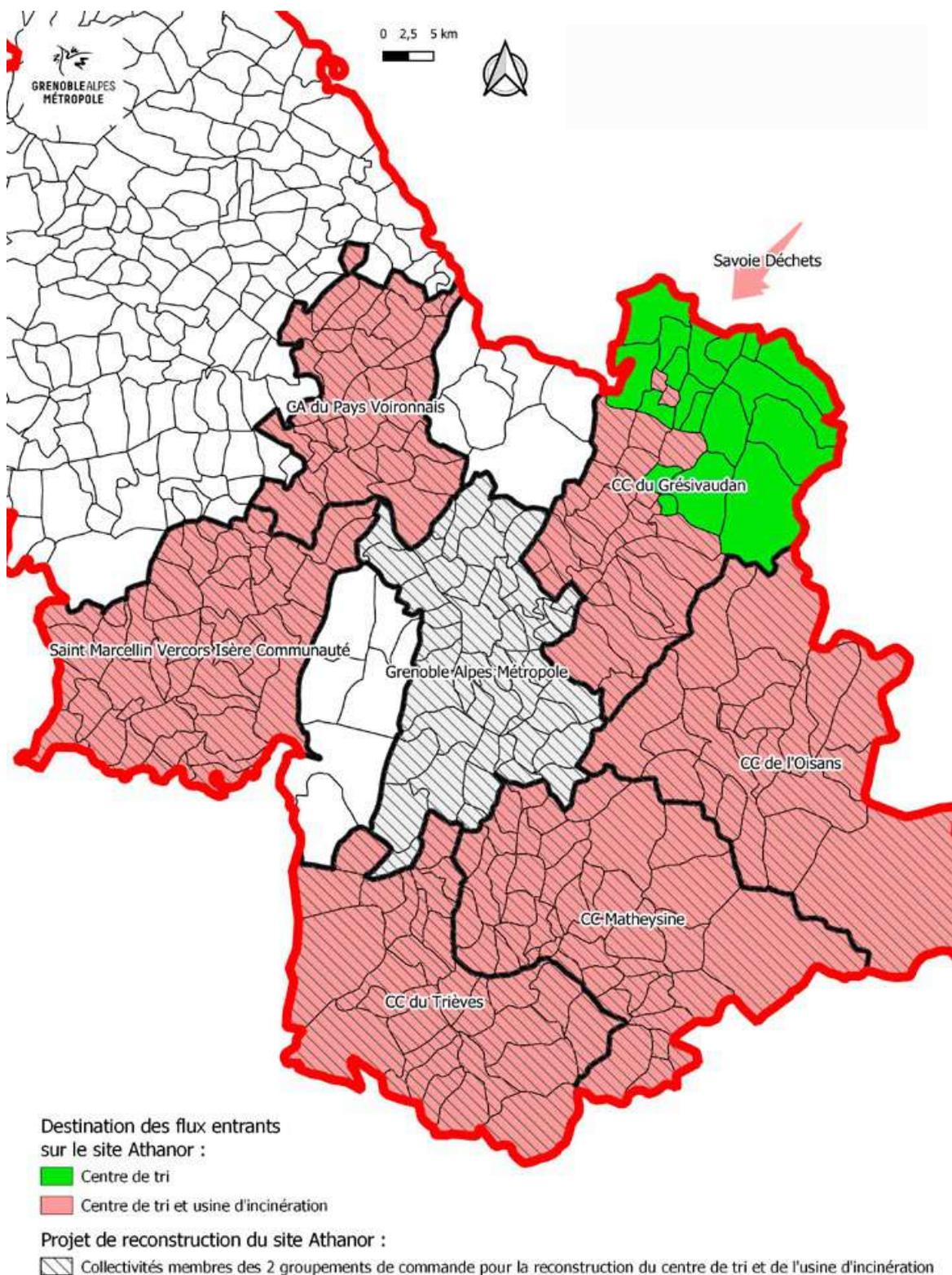
Incinération :

Comme sur le tri, l'année 2023 enregistre une baisse des tonnages collectés et incinérés. De plus, face à la baisse ponctuelle de la disponibilité de l'usine en 2023, le traitement des déchets issus des activités économiques (déchets dit « industriels banals ») a été limité cette année pour laisser la priorité à celui des collectivités partenaires du groupement sud Isère.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES TIERS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

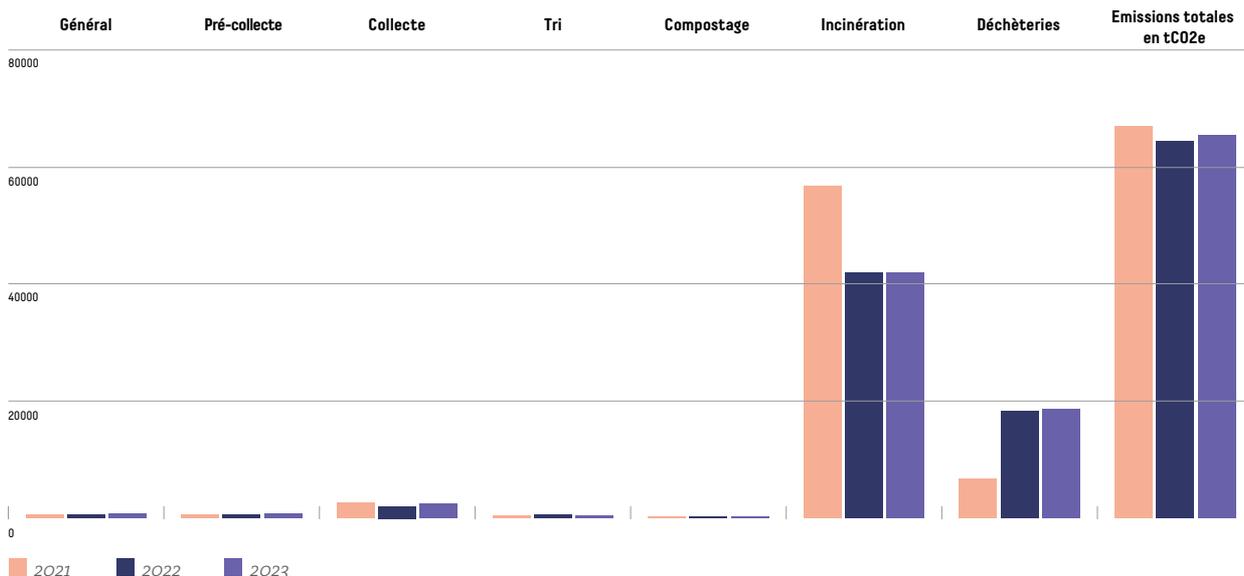


ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS (HORS GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE) QUI ONT APPORTÉ DES DÉCHETS SUR LE SITE ATHANOR EN 2023.



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITÉ DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



ÉMISSIONS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS EN 2023

En 2023, Grenoble Alpes Métropole a mis à jour son processus d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre afin d'être en adéquation avec les évolutions méthodologiques de l'ADEME. Les activités de la collecte et du traitement des déchets de la Métropole ont produit l'équivalent de 64 681 tonnes de gaz à effet de serre (GES) en 2023 soit 143 kg de CO₂ par habitant (stable par rapport à 2022 avec 141 kg de CO₂ par habitant).

Ce nouveau processus n'intègre pas directement les émissions de gaz à effet de serre évitées par la valorisation des déchets, par le recyclage des matériaux issus du tri ou la production de chaleur via l'incinération des ordures ménagères. Les émissions évitées sont estimées à 50 692 tonnes de GES (contre 52 806 tonnes de GES évitées en 2002). Le délégataire de service public du réseau de chaleur valorise lui la chaleur qui lui est fournie par Athanor à zéro, en toute cohérence.

Le rendement énergétique de l'UIVE est remarquable par rapport aux autres usines d'incinération qui ne disposent pas d'une valorisation mixte, thermique et électrique, aussi efficace et contribue à un bilan carbone quasi équilibré entre les émissions produites et évitées.

Programme de surveillance environnementale de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE)

Afin de contrôler l'impact des rejets atmosphériques de l'UIVE Athanor sur l'environnement, un programme de surveillance pluriannuel a été mis en place.

Ce programme consiste à effectuer dans la zone d'influence maximale de l'usine des mesures dans divers compartiments environnementaux (air ambiant, précipitations atmosphériques, sols, lichens et végétaux) puis de comparer les résultats obtenus avec des échantillons témoins situés hors de la zone de retombée des rejets.

64 681

TONNES D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉMIS*

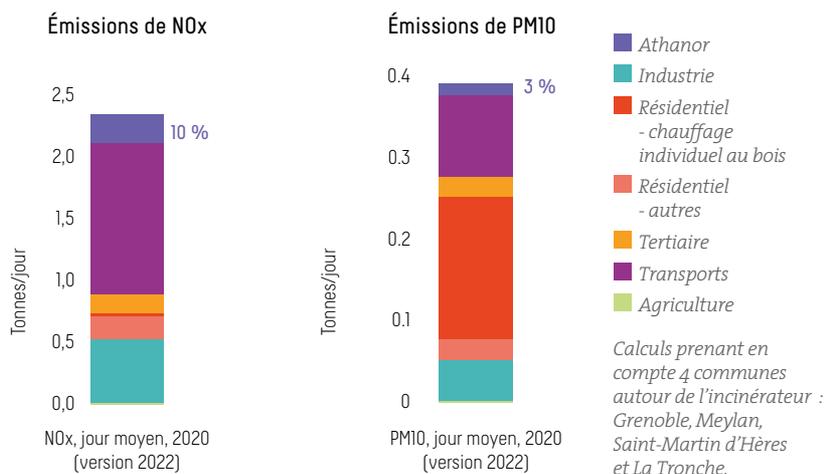
143 kg

D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉMIS PAR HABITANT*

* Tous les gaz à effet de serre n'ayant pas le même pouvoir, l'« équivalent CO₂ » est l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des GES et non pas uniquement le CO₂.

CONTRIBUTION D'ATHANOR AUX ÉMISSIONS DE NOX ET PM10

(SOURCE : ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – INVENTAIRE DES ÉMISSIONS 2019-V2022)



La performance du système de traitement des oxydes d'azotes contenus dans les fumées a permis une baisse de 72 % des NOx émis par l'incinérateur depuis 2005. D'autre part depuis 2018, le seuil d'émission a été abaissé de 100 mg/m³ à 80 mg/m³.

La contribution d'Athanor aux émissions atmosphériques de NOx représente 10 % des émissions totales. Pour les PM10, la contribution d'Athanor reste faible, de l'ordre de 3 % (voir graphe ci-dessus).

Les certifications d'Athanor

L'exploitant de l'UIVE d'Athanor est détenteur des certifications suivantes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001.

L'exploitant du centre de tri est détenteur de la certification ISO14001 et ISO45001. La certification ISO50001 sera passée après une année de mise en service du nouveau centre de tri.

Les principaux objectifs de ces normes concernent le respect de la réglementation et l'amélioration continue dans les domaines respectifs de la qualité (9001), la protection de l'environnement (14001), la santé et la sécurité (45001) et l'énergie (50001).

Conversion de la flotte de poids lourds au Gaz Naturel pour Véhicules

La Métropole a aujourd'hui en circulation 81 bennes à ordures (dont 40 au GNV) pour collecter les déchets. Au fur et à mesure du renouvellement de ses marchés publics, la Métropole impose à ses prestataires la conversion de leur flotte de poids lourds au GNV.

Ces nouvelles technologies permettront de lutter davantage contre la pollution de l'air via le transport propre et contribueront aux objectifs du Plan Air Énergie Climat sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules.

La relation aux usagers

13 300

APPELS REÇUS ET TRAITÉS
SUR LE SITE WEB OU AU NUMÉRO
GRATUIT 0 800 500 027

35 PROJETS

ACCOMPAGNÉS D' ACTIONS
DE COMMUNICATION

216 589

PAGES SUR LA THÉMATIQUE DÉCHETS VUES
SUR LE SITE GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR

8 300

ABONNÉS À LA PAGE FACEBOOK
JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE

UN COMITÉ D'USAGERS DÉCHETS COMPOSÉ
DE 50 CITOYENS CONSULTÉS RÉGULIÈREMENT

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION CITOYENNE

Le Comité Usagers Déchets (CUD) est une instance participative de Grenoble Alpes Métropole composée d'une cinquantaine de membres volontaires habitants, associations, experts et institutionnels.

Le CUD est un lieu d'information, de consultations des habitants sur les questions de tarification et d'investissement sur l'ensemble de la compétence déchets (collecte, gestion, traitement et prévention). Les membres participent aux décisions stratégiques, émettent des avis sur les décisions prises et sur le bilan annuel (rapport annuel). Ils peuvent aussi faire des propositions d'amélioration du service public.

Les rencontres ont lieu tous les trimestres en présence de Lionel Coiffard, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets.

Suite à des démissions, 5 nouveaux habitants ont intégré l'instance.

En 2023, les membres du CUD ont été invités à quatre réunions qui ont eu pour thème :

- Le refus de collecte.
- Le rapport d'activité 2022.
- Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- La campagne sur le tri et la valorisation des déchets alimentaires.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION AUX USAGERS

LA GESTION DE LA RELATION AUX CITOYENS

En 2023, le nombre de demandes en provenance d'usagers, qu'il s'agisse de renseignements ou de signalements, s'élève à 13 300 sollicitations (16 664 demandes en 2022), soit une baisse de 20 % des demandes en un an. Cette baisse s'explique par la chute des demandes de renseignements, au nombre de 7503 (- 35 % par rapport à 2022).

Les signalements de problèmes sont eux en hausse de 16 % par rapport à 2022 (5797 en 2023), avec un délai de réponse moyen de 3 jours et 11 h (contre près de 6 jours en 2022).

Les demandes de renseignements et les signalements de problème concernant les déchets (quel que soit le mode de contact (téléphone, courrier, démarches en ligne sur le site Internet de la Métropole) sont reçus par le service de la Relation Métropolitaine aux Usagers (RMU) qui va pouvoir apporter une réponse (Traitement en Niveau 1) ou transférer la demande dans le service métier correspondant (Traitement en Niveau 2).

En 2023, 5 agents de l'équipe RMU gèrent la compétence sur les déchets. Ils ont pu répondre directement à 5 149 des demandes de renseignements, soit 69 % des demandes. Les autres demandes de renseignements ou signalements ont été transférées aux services métier pour réponse plus poussée ou intervention appropriée selon les besoins des usagers.

Ce taux de réponse apporté par les agents de l'équipe RMU est en légère baisse puisqu'en 2022 il est de 76 %.

La baisse cumulée du nombre de demandes de renseignements et du taux de réponse par les agents RMU peut s'expliquer par le fait que les usagers disposent d'une meilleure information sur la gestion des déchets (ou sont plus autonomes dans la recherche d'information), grâce notamment aux informations fournies sur le site internet de la Métropole, aux actions des messagers du tri et du service RMU*.

Ainsi, les usagers prennent contact avec la Métropole lorsqu'ils n'ont pas pu trouver de réponse par eux-mêmes, du fait de la complexité de leur demande.



LES MESSAGERS-ENQUÊTEURS

16 messagers-enquêteurs sont répartis sur l'ensemble des quatre Centres Techniques d'Exploitation (CTE) afin de réaliser un important travail de terrain en lien avec les usagers. Ils contribuent à la mise en place opérationnelle du Schéma Directeur Déchets et participent à l'amélioration de la qualité du tri dans le cadre du processus de collecte.

En complément de l'activité des messagers-animateurs, ils assurent des missions d'information auprès des usagers, des bailleurs sociaux, des communes et permettent de résoudre certains problèmes de collecte rencontrés quotidiennement : respect des consignes de tri, modalités de présentation et mise aux normes des bacs.

Dans ce cadre, les messagers-enquêteurs assurent notamment les missions suivantes :

- réponses opérationnelles aux usagers concernant les problèmes de collecte,
- interventions sur le terrain à partir des remontées d'informations issues du personnel de collecte, des chefs d'équipe, de la RMU et du SIE (Système d'Information Embarqué),
- envoi des mails d'information accompagnés du kit de communication à destination des gestionnaires d'immeuble pour les adresses régulièrement concernées par des erreurs de tri,
- lien avec les équipages pour le suivi des tournées et récurrence des anomalies,
- participation aux diagnostics personnalisés des locaux pour améliorer le tri,
- enquêtes sur les dépôts sauvages et les incivilités avec propositions d'action de suivi et de correction des dysfonctionnements,
- veille à la bonne résolution des anomalies (élagage, stationnement gênant, travaux...).

Les messagers-enquêteurs veillent ainsi au respect du règlement intercommunal de collecte et permettent aux différents usagers (particuliers, commerçants, entreprises...) d'améliorer la gestion de leurs déchets.

**Les agents du service RMU ont une démarche systématique de formation des usagers en leur indiquant comment ils peuvent rechercher eux-mêmes l'information ou effectuer une démarche en ligne (commande de bacs...). Les agents effectuent la démarche pour l'utilisateur seulement s'ils perçoivent qu'il n'est pas en capacité de gérer sa demande lui-même.*

LA COMMUNICATION

Le Schéma directeur déchets 2020-2030 qui fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction et de tri des déchets demeure le cadre principal des actions mises en place par la Direction de la Prévention, de la Collecte et du Traitement des Déchets. Ce sont ces actions qu'accompagne quotidiennement la cellule communication toute l'année.

Cette année 2023, c'est la réparation qui était à l'honneur avec une vaste campagne de communication qui met en avant les dispositifs permettant de favoriser la réparation plutôt que de racheter un nouvel objet.

LA CAMPAGNE HOMO REPARUS POUR LA PROMOTION DE LA RÉPARATION

Une large campagne de communication a été diffusée en novembre 2023, afin de promouvoir auprès du grand public, la réparation des objets du quotidien à travers 3 axes principaux :

- Inciter à l'auto-réparation (apprendre à réparer soi-même avec des tutos, vidéos...)
- Faire connaître les solutions alternatives de co-réparation (Ateliers, Repairs Café...)
- Valoriser les artisans de la réparation et faire connaître le Bonus Réparation (aide financière de l'État)

Cette campagne se voulait simple et percutante mais sur un ton décalé.

À travers les âges, l'Homme a appris à utiliser ses mains pour fabriquer et sa tête pour inventer pour la survie de son espèce. Aujourd'hui, lorsque l'on voit la quantité d'objets et de vêtements jetés alors qu'ils pourraient être réparés, on est en droit de s'interroger sur notre évolution.



C'est là qu'intervient l'Homo Reparus, une espèce en voie de révolution, qui guide les habitants vers la réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée et retrouver ce bon sens.

Avec la mise en place du Bonus Réparation et le démarrage des activités du Pôle R, site Totem de l'Économie Circulaire inauguré en décembre 2023, la campagne a bénéficié d'un contexte favorable où la thématique de la réparation était au cœur de l'actualité.

Une large diffusion a été mise en place en multipliant les canaux de diffusion : bus et abris-bus, centres commerciaux, spots cinéma, IPTV (replay France TV), réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn, publicité digitale (Bon coin, Place Grenet, TV Grenoble...), insertion presse (Dauphiné Libéré, Les Affiches, Minizou, Beaux-quartiers...).

Les affiches et spots vidéos sont à retrouver sur le site grenoblealpesmetropole.fr et sur les pages des réseaux sociaux de la Métropole.

Les indicateurs financiers

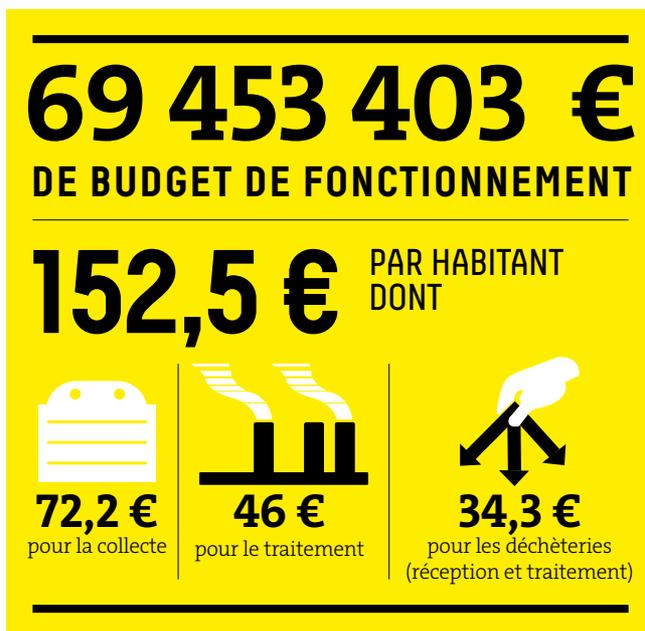
LE BUDGET DÉCHETS

Le budget présenté correspond aux dépenses constatées au cours de l'année civile 2023.

Il se distingue en cela du compte administratif et du compte de gestion. L'ensemble des dépenses est ventilé par centre de coûts : prévention, collecte, ramassage du verre, déchèteries et traitement des déchets.

Les charges directes et indirectes sont réparties selon la même méthode. Les dépenses d'amortissement sont sous-estimées dans la mesure où seuls les véhicules et matériels sont concernés. L'amortissement des bâtiments n'est intervenu qu'à compter du passage de la collectivité en Métropole en 2015.

Le rapport annuel 2023 présente donc une synthèse financière avec d'une part les dépenses réparties par centre de coûts (prévention, collecte, déchèteries, verre et traitement) et d'autre part les recettes qui permettent de financer le service Déchets.



LES RESSOURCES DU SERVICE PUBLIC : TEOM ET RECETTES D'EXPLOITATION

LA TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

La TEOM représente près de 78 % des recettes. Son taux de 8,3 % a été maintenu pour la 8^e année consécutive. Son évolution entre 2022 et 2023 provient de l'évolution des bases d'imposition (+6.8 %). C'est une taxe destinée à financer le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères pour laquelle la collectivité doit produire la démonstration de son emploi au titre de la compétence des déchets ménagers.

La TEOM figure de manière distincte sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Pour les propriétaires, elle est donc payée directement aux services fiscaux.

Pour les locataires, le montant de cette taxe s'intègre dans le paiement des charges locatives.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Le service est également financé en partie par :

- des recettes liées à la revente de matériaux (papiers, cartons, métaux, plastiques, verre) collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et dans les déchèteries,
- les recettes versées par les organismes CITEO (emballages et papiers), Ecomaison et Ecosystem dans le cadre des règles et des objectifs fixés pour améliorer la valorisation des déchets,
- la production d'énergie (chaleur et électricité) liée à l'incinération des déchets,
- la commercialisation des vides de capacité,
- et la redevance spéciale payée par les gros producteurs de déchets publics et privés.

Ces recettes d'activité du service s'élèvent à 16,2 M€.

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2021 / 2022 / 2023

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
1. Prévention, communication et animation	-1 960 330	-1 658 086	-2 352 977	-694 891	41,9 %
Moyens humains - Prévention, communication et animation	-927 485	-949 641	-1 010 900	-61 259	6,5 %
Dépenses de prévention, communication et animation	-1 032 844	-708 445	-1 342 077	-633 632	89,4 %
2. Fonctionnement Collecte Porte-à-Porte	-22 309 804	-24 250 898	-25 902 558	-1 651 661	6,8 %
Moyens humains - Collecte Porte-à-Porte	-13 517 273	-14 149 299	-14 911 258	-761 959	5,4 %
Charges de structure	-2 085 083	-2 201 401	-2 400 764	-199 363	9,1 %
Marchés - Prestations de service	-1 845 224	-1 828 399	-2 048 267	-219 869	12,0 %
Marchés DALIM et achats de bacs, bio seaux	-1 440 120	-2 009 658	-2 207 362	-197 704	9,8 %
Véhicules	-2 140 993	-2 566 721	-2 619 199	-52 477	2,0 %
Locaux, prestations diverses & achat bacs, conteneurs et composteurs	-1 281 111	-1 495 420	-1 715 709	-220 289	14,7 %
3. Fonctionnement Collecte du Verre	-666 050	-658 271	-675 721	-17 449	2,7 %
Moyens humains - Collecte Verre	-199 050	-203 805	-216 952	-13 147	6,5 %
Charges de structure	-54 940	-56 794	-62 417	-5 623	9,9 %
Marchés - Prestations et divers	-412 060	-397 672	-396 351	1 321	-0,3 %
4. Fonctionnement Déchèteries	-13 703 641	-14 711 143	-15 107 331	-396 188	2,7 %
Moyens humains - Déchèteries	-4 383 603	-4 585 937	-4 819 156	-233 220	5,1 %
Charges de structure	-901 813	-931 952	-1 024 350	-92 397	9,9 %
Marchés - Prestations de service	-6 903 965	-7 047 147	-8 064 091	-1 016 944	14,4 %
Véhicules	-403 012	-765 754	-334 743	431 011	-56,3 %
Locaux & prestations diverses	-1 111 249	-1 380 352	-864 991	515 361	-37,3 %

DÉPENSES SUITE

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
5. Fonctionnement - Installations de traitement	-20 889 616	-20 445 587	-20 042 209	403 378	-2,0 %
a) Centre de tri Athanor - La Tronche	-5 689 742	-5 822 257	-5 275 457	546 800	-9,4 %
Moyens Humains	-374 305	-383 246	-342 746	40 500	-10,6 %
Charges de structure	-437 418	-442 824	-490 460	-47 636	10,8 %
Marchés - Prestations de service	-4 663 070	-4 767 457	-4 216 657	550 799	-11,6 %
Charges diverses (TF et poste de garde)	-214 949	-228 731	-225 594	3 136	-1,4 %
b) Centre de compostage - Murianette	-1 479 498	-1 357 317	-1 611 568	-254 251	18,7 %
Moyens Humains	-524 698	-537 231	-610 917	-73 686	13,7 %
Charges de structure	-166 852	-172 036	-189 251	-17 215	10,0 %
Coûts régie - Énergie, fourniture, travaux, maintenance...	-744 382	-609 195	-744 598	-135 402	22,2 %
Transport & traitement des refus	-43 567	-38 854	-66 801	-27 947	71,9 %
c) Usine d'incinération - UIOM Athanor - La Tronche	-13 720 376	-13 266 013	-13 155 184	110 829	-0,8 %
Moyens Humains	-338 988	-347 086	-348 186	-1 100	0,3 %
Charges de structure	-791 775	-800 633	-887 142	-86 510	10,8 %
Marchés - Prestations de service	-11 262 141	-11 360 540	-10 980 676	379 864	-3,3 %
Marché mâchefers	-360 640	0	0	0	
Charges diverses (TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde)	-966 832	-757 754	-939 179	-181 425	23,9 %
6. Dota Taxes (TP, TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde, AMO fin DSP UIOM)	-3 752 498	-4 684 176	-4 997 158	-312 982	6,7 %
Collecte	-2 809 475	-3 508 234	-3 742 970		
Déchèteries	-351 867	-445 034	-476 333		
Verre	-120 942	-139 576	-145 835		
Centre de tri	-122 375	-150 325	-159 715		
Centre de compostage	-230 311	-295 529	-317 438		
Usine d'incinération	-117 528	-145 478	-154 868		
7. Frais financiers	-78 539	-80 754	-375 448	-294 695	364,9 %
Collecte	-17 518	-18 012	-69 991		
Déchèteries	-9 461	-9 727	-40 818		
Verre	-509	-524	-1 826		
Centre de tri	-10 971	-11 281	-65 935		
Centre de compostage	-3 701	-3 805	-18 249		
Usine d'incinération	-36 378	-37 404	-178 630		
Sous-total - Fonctionnement (inclus MS, structure et amortissements)	-63 360 478	-66 488 915	-69 453 403	-2 964 488	4,5 %

RECETTES

	2021	2022	2023	Delta 22/23 €	Delta 22/23 %
1. Eco organismes	3 525 326	3 781 133	4 209 204	428 071	11,3 %
2. Usagers	0	0	0	0	
3. Matériaux	2 231 571	3 107 831	1 827 590	-1 280 242	-41,2 %
4. Chaleur et électricité	5 438 283	5 995 413	5 245 219	-750 194	-12,5 %
5. Subventions	272 418	139 200	19 400	-119 800	-86,1 %
6. Partenariats entre collectivités ou avec des sociétés privées	2 420 333	2 505 414	2 471 531	-33 883	-1,4 %
7. Redevance d'utilisation de l'ouvrage UIVE	197 976	162 117	124 768	-37 350	-23,0 %
8. Divers	275 652	416 070	384 883	-31 187	-7,5 %
9. Redevance spéciale et collecte des cartons des commerçants	1 399 006	2 255 121	1 921 496	-333 625	-14,8 %
10. TEOM	54 101 021	55 955 765	59 745 847	3 790 082	6,8 %
Subvention Budget Général	1 400 000	0	0	0	
Sous-total - Fonctionnement recettes	71 261 587	74 318 065	75 949 938	1 631 873	2,2 %
Solde (recettes - dépenses)	7 901 109	7 829 150	6 496 535	-1 332 615	-17 %

LES INDICATEURS 2023

COÛTS PAR HABITANT

Population Métropole	455 590 habitants
Charge globale de fonctionnement	69 453 403 €
Coût global de fonctionnement par habitant	152,45 €
Coût aidé de fonctionnement par habitant*	123,42 €
Recettes de valorisation, RS, Eco organismes et divers	-16 204 091 €
Recette valorisation, RS, Eco organismes et divers par habitant	-35,57 €
Recettes TEOM	-59 745 847 €
Recette TEOM par habitant	-131,14 €

NB : les dépenses et les recettes prises en compte sur le rapport annuel diffèrent du compte administratif de Grenoble Alpes Métropole. Les données ont été retraitées afin d'afficher un coût net pour l'année 2023. La différence correspond au retraitement des charges et recettes pour refléter au plus juste l'année d'exploitation et à la prise en compte des flux financiers liés aux conventions CSA3D.

* = ensemble des charges de fonctionnement moins les produits industriels (vente matériaux et énergie...), les soutiens des sociétés agréées et les aides

LA PROGRESSION DES DÉPENSES EST À METTRE EN RELATION AVEC L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Les dépenses d'exploitation enregistrent une évolution de 4,5 % par rapport à 2022 et progressent légèrement plus vite que les recettes. Elles reflètent la mise en œuvre de la feuille de route que la Métropole s'est fixée pour répondre aux enjeux environnementaux. Le détail des actions portées et financées par le budget annexe déchets est présenté dans le cœur du rapport d'activité.

Prévention, communication :

Les initiatives de sensibilisation des habitants pour la réduction des déchets et l'amélioration du tri se sont poursuivies avec des campagnes importantes de communication, la mise en œuvre du SIE déchets et l'ouverture du Pôle R qui se traduisent par une forte hausse des dépenses de prévention par rapport à 2022.

La collecte en porte-à-porte :

Les dépenses en matière de ramassage des ordures ménagères évoluent globalement de +7 %, avec notamment une hausse globale des coûts en lien avec l'inflation subie en 2023. Le périmètre de collecte des déchets alimentaires s'est encore étendu en 2023 pour desservir 294 000 habitants en fin d'année. Les dépenses de personnel sont globalement en hausse en lien avec une évolution du nombre d'ETP sur l'ensemble de la direction.

Les déchèteries :

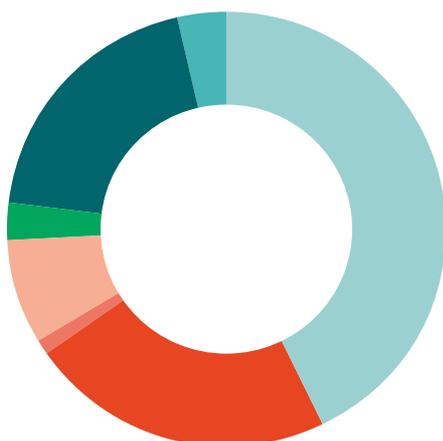
Légère hausse des coûts malgré une nouvelle baisse des tonnages constatée (-7 000t).

Les usines de traitement des déchets :

Les dépenses d'exploitation des usines de traitement enregistrent une diminution de 400 K€ (-2 %).

Le changement de mode de gestion de l'usine de valorisation énergétique et du centre de tri a modifié la structure du budget à partir de Mai 2020. Le bilan financier reflète les évolutions en tonnes des déchets traités par le centre de tri (en baisse) et par l'UIVE (en baisse). La baisse généralisée de la consommation des ménages a entraîné une baisse des tonnages de déchets traités.

Le coût de tri à la tonne, hors recettes d'exploitation, est passé de 149€ à 157€. Le coût d'incinération à la tonne est passé de 100€ à 106€, avec des indices de révisions des prix qui ont fluctué tout au long de l'année.



RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT DÉCHETS 2023



Des produits d'exploitation en augmentation sur l'activité traitement des déchets.

Le fait marquant de cette année 2023 est une forte baisse des prix de vente des matériaux issus du tri et la poursuite de l'envolée des prix de vente de l'énergie sur une partie de l'année.

Éco-organismes : les recettes liées à la valorisation des emballages de collecte sélective et des papiers (CITEO), des D3E (OCADE) et du mobilier (Eco-maison) sont en augmentation (solde de l'année 2022).

Matériaux : très forte baisse des recettes issues de la vente des matériaux. La baisse continue du prix de reprise sur l'année 2023 et la baisse

des tonnages triés ont conduit à une diminution importante des recettes au cours de l'année 2023.

La vente des matières issues du tri a rapporté 1,8 M€ en 2023 et a diminué de 1,2M€ par rapport à 2022, montrant à nouveau la volatilité des prix de reprise de ces matériaux.

Les recettes issues de la valorisation des déchets déposés en déchèterie tendent également à décroître, tout comme les tonnages.

Vente de chaleur au réseau de chauffage : en progression sur les recettes de vente de chaleur. La baisse du tonnage incinéré sur l'UIVE en 2023 vient limiter cette progression.

Subventions : 20K€ de subvention ont été perçus en 2023 au titre du Pôle R.

La commercialisation du vide de capacité des usines de traitement : Elle représente une recette de 2 700 K€ pour l'usine d'incinération et de 600 K€ pour le centre de tri.

Redevance spéciale : payée par les administrations et les gros producteurs du secteur privé pour la collecte de leurs déchets, cette recette se stabilise autour de 2M€ par an.

L'analyse par grandes masses des dépenses de fonctionnement montre les charges suivantes :

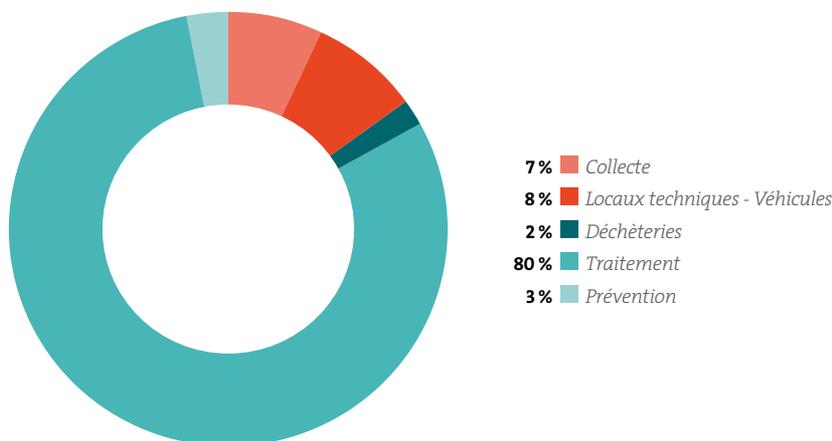
Masse salariale y compris remplacement	-22 260 116 €	32 %
Moyens logistiques (y compris dotations aux amortissements)	-7 173 245 €	10 %
Prestations et délégations de services publics	-32 647 581 €	47 %
Charges de structure	-5 054 384 €	7 %
Frais financiers et amortissement des installations industrielles	-1 153 304 €	2 %
Impôts et taxes (hors TVA)	-1 164 773 €	2 %
TOTAL	69 453 403 €	

La part des prestations et fournitures représente 60 % des charges de fonctionnement.

L'administration de ces dépenses nécessite la gestion directe d'environ 120 marchés de prestations.

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2023 – INVESTISSEMENTS

PROGRAMME	2021	2022	2023
Parc des bacs de collecte	837 092 €	591 735 €	1 083 256 €
Points d'apports volontaires	143 247 €	521 465 €	509 220 €
Bacs pour les biodéchets	171 395 €	89 284 €	
Composteurs	250 543 €	346 536 €	
Colonnes verre	70 845 €	244 011 €	
Gestion des points de collecte	179 997 €	79 928 €	581 689€
Système d'information déchets	257 690 €	103 112 €	179 959 €
Aide aux communes	92 536 €	/	400 623 €
Collecte pneumatique Villeneuve rénovation	91 411 €	3 620 €	
COLLECTE DES DÉCHETS	2 094 753 €	1 979 690 €	2 754 747 €
Bennes et véhicules	1 357 743 €	2 875 000 €	2 440 092 €
Centre technique nord-est	7 435 €	26 636 €	19 553 €
Centre technique sud	31 304 €	22 111 €	9 545 €
Centre technique grand sud	1 654 417 €	1 462 360 €	46 172 €
Centre technique nord-ouest	4 961 €	0 €	24 613 €
Atelier mécanique	28 226 €	62 150 €	59 378 €
Magasin	4 597 699 €	98 927 €	229 424 €
Centre technique Municipal La Tronche			132 398 €
LOCAUX TECHNIQUES ET VÉHICULES	7 681 784 €	4 548 184 €	2 961 175 €
Broyeurs végétaux et matériel de prévention	47 572 €	29 655 €	27 362 €
Ressourceries réemploi	6 350 139 €	266 482 €	1 258 122 €
PRÉVENTION	6 397 710 €	296 137 €	1 285 484 €
Déchèterie Sassenage	1 513 373 €	161 044 €	2 108 €
Déchèterie Meylan			7 437 €
Déchèterie Fontaine	14 102 €	1 352 641 €	75 722 €
Études de faisabilité	21 402 €	35 128 €	42 381€
Déchèterie Jacquard	10 257 €	377 732 €	352 180 €
Déchèterie Saint Martin d'Hères	0 €	5 757 €	0 €
Déchèterie Echirolles	238 301 €	40 150 €	0 €
Déchèterie Varcas	29 622 €	32 948 €	67 582 €
Déchèteries travaux de sécurité	220 986 €	110 296 €	
Acquisition de matériel	27 573 €	39 584 €	0 €
GER déchèteries	233 120 €	329 190 €	26 4904 €
DÉCHÈTERIES	2 308 735 €	2 484 469 €	812 313 €
Athanor	6 251 €	20 669 €	808 247 €
Usine d'incinération et de valorisation énergétique actuelle	556 054 €	1 222 874 €	191 880 €
Usine d'incinération et de valorisation énergétique reconstruction			588 029 €
Centre de tri	142 093 €	11 817 €	426 086 €
Reconstruction du centre de tri	10 200 641 €	17 036 887 €	28 448 231 €
Centre de compostage	86 266 €	180 892 €	238 747 €
Usine de méthanisation	95 025 €	53 731 €	100 396 €
USINES DE TRAITEMENT	11 086 331 €	18 526 870 €	30 801 616 €
TOTAL DES DÉPENSES	29 569 315 €	27 835 350 €	38 615 335 €
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	276 667 €	485 867 €	2 085 758 €
TOTAL DES DÉPENSES	29 845 981 €	28 321 217 €	40 701 093 €



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2022

LES PRINCIPALES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2023 :

Les 2 grandes opérations de reconstruction d'Athador se poursuivent dans le cadre du partenariat construit avec 6 établissements publics du grand bassin de vie Sud Isère : le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine aux fins de mutualiser des équipements modernes de traitement des déchets. Ces investissements mutualisés devraient permettre d'augmenter la performance en matière de valorisation des déchets avec une amélioration de la qualité des matières et un rendement optimisé pour produire de l'énergie.

La réception du nouveau centre de tri est prévue pour fin 2024. Son coût total prévisionnel est de 73 M€. A fin 2023, le cumul de réalisations est de 58,6 M€.

Les subventions versées en 2023 correspondent à la participation de l'ADEME pour 1,4 M€ (reste à percevoir 3,8 M€ en 2024) ainsi qu'à la participation des partenaires à la reconstruction du centre de tri qui ont fait le choix d'un financement sur fonds propres.

L'AP liée à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique est de 271 M€. Les dépenses réalisées à fin 2023 sont de 1,7 M€.

Troisième opération d'envergure pour la Métropole, la création d'une unité de méthanisation adossée au centre de compostage permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets. Ce projet est évalué à 32,1 M€ HT. Des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été réalisées en 2023 pour 100 k€.

Des subventions, de l'ADEME et du Contrat de Plan État Région pour 12 M€ sont attendues sur ce projet, avec une signature envisagée dès début 2024.

Côté collecte des déchets en 2023, on peut noter :

- La mise en œuvre du programme de renouvellement de la flotte de véhicules pour répondre aux engagements de la ZFE avec notamment l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères et 1 polybenne fonctionnant au gaz naturel,

- La gestion publique des bacs avec composteurs et bacs distribués en 2023,
- Le renouvellement des marchés des outils connectés embarqués dans les véhicules de collecte.

Ces outils accompagnent la mise en œuvre des projets de la collecte, gestion de la redevance spéciale, amélioration de la qualité du tri ainsi que la gestion des bacs roulants.

Les travaux de modernisation des déchèteries se poursuivent, avec le lancement des opérations de démolition sur Jacquard, la finalisation des études préalables de chantier sur Varcès, l'attribution de la maîtrise d'œuvre sur Fontaine.

Les travaux d'aménagement de la première partie du Pôle'R, dédiée aux acteurs du réemploi, ont été finalisés en 2023, avec une inauguration de la halle.

Enfin, la Métropole est entrée au capital de la SCIC Alpes Consigne afin de structurer la logistique de la consigne du verre et de mieux intégrer les enjeux de la filière de collecte et de lavage des contenants en vue de leur réemploi (20 k€).



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble.

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France.



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : Cités Plume. / Photos : Thierry CHENU,
Marc MINGAT, Vianney THIBAUT, 2C COMM, Hervé DOULAT,
Fabrice GRONDEAU, Eco'Mat38, Tichodrone –
Frédéric LARDIN, Agence Voix Publique, Clara GOUBAULT,
Théo LALLIOT, Photos Grenoble Alpes Métropole.

Juin 2024.

Document imprimé sur papier recyclé.

